



AIDE D'URGENCE AU PATRIMOINE CULTUREL EN TEMPS DE CRISE

1

Manuel de
référence

AIDE D'URGENCE AU PATRIMOINE CULTUREL EN TEMPS DE CRISE

1. Manuel de référence

*Pour une préparation et une réponse coordonnées
aux situations d'urgence visant à préserver le patrimoine culturel
matériel et immatériel*

Aparna Tandon

Produit par le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), Via di San Michele 13, 00153 Rome, Italie ;

et par la Fondation Prince Claus pour la culture et le développement, Herengracht 603, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas ;

dans le cadre d'une collaboration entre l'ICCROM, la Fondation Prince Claus et la Smithsonian Institution afin de mieux anticiper et faire face aux situations d'urgence qui mettent en péril le patrimoine culturel.

© ICCROM and Prince Claus Fund for Culture and Development 2020

ISBN 978-92-9077-296-5

La traduction française de cette publication a été rendue possible grâce à au généreux soutien de la Principauté de Monaco.

CO-CRÉATION

Principal auteur et éditeur

Aparna Tandon, ICCROM

CONTRIBUTIONS À DES CONTENUS SPÉCIFIQUES

Évaluation post-événement des risques et des dommages sur site

Rohit Jigyasu, Eugénie Créte,
Elke Selter

Sécurité et stabilisation

Eugénie Créte, Elke Selter, Xavier Romão,
Esmeralda Paupério

Études de cas

María Cecilia Rodríguez Moreno, Eugénie
Créte, Ihor Poshyvailo, Kyaw Myo Ko, Elke
Selter, Valentina Spano, Layla Salih

Synthèse des données scientifiques

Jessica Doyle, Jonathan Eaton,
Sonia Giovinnazzi

Recherches

Jessica Doyle, Valentina Spano

Mise en page de l'information

Christopher Malapitan

COORDINATION ICCROM

Catherine Antomarchi, Aparna Tandon,
Jennifer Copithorne, Isabelle de Brisis,
Isabelle Verger, Françoise Collanges
(Bouclier Bleu France) & Romana Delaporte
Deborah Stolk

Fondation Prince Claus



Cette publication est disponible en accès libre sous la licence « Creative Commons - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage des conditions initiales à l'identique 4.0 (CC BY-NC-SA 4.0) » (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>). En utilisant le contenu de cette publication, les utilisateurs consentent à respecter les conditions d'utilisation de toute publication mise à disposition en accès libre par l'ICCROM.

Les termes employés dans cette publication et la présentation des documents n'impliquent l'expression, de la part de l'ICCROM comme de la Fondation Prince Claus pour la culture et le développement, d'aucune opinion concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs autorités ou concernant la délimitation de leurs frontières.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne sont pas nécessairement celles de l'ICCROM ni de la Fondation Prince Claus pour la culture et le développement, et de ce fait n'engagent pas lesdites organisations.

Photo de couverture de Rohit Jigyasu

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Préface	6
Utilisation du manuel	8



Présentation de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel

• Qu'est-ce que l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ? ..	10
• Comment la mettre en œuvre ?	11
• Qui peut la mettre en œuvre ?	16
• Pourquoi doit-elle être coordonnée ?	18
• Quand doit-elle être mise en œuvre ?	20



Étape 1 : Analyse de situation

• Qu'est-ce que l'analyse de situation ?	25
• Pourquoi faire une analyse de situation ?	26
• Qui doit y participer ?	27
• Comment la réaliser ?	28



Étape 2 : Évaluation post-catastrophe des risques et des dommages sur site

• En quoi consiste l'évaluation post-événement des risques et des dommages sur site ?	43
• Pourquoi est-elle nécessaire ?	44
• Comment la réaliser ?	45



Étape 3 : Sécurité et stabilisation

• Sécurité et stabilisation, de quoi s'agit-il ?	69
• Qui peut assurer la sécurité et la stabilisation ?	70
• Sécuriser le site	73
• Évacuation post-événement	77
• Sauvegarder	88
• Stabilisation d'urgence des structures	108
• Protéger le patrimoine culturel immatériel	117



Relèvement rapide

• Qu'est ce que le relèvement rapide ?	125
• Mesures recommandées	127
• Conclusion	135

Glossaire	136
------------------------	-----

Références	150
-------------------------	-----

AVANT-PROPOS

La culture est reconnue pour être un moteur du développement. Pourtant, lorsque survient une catastrophe, les résultats d'années de développement peuvent être anéantis, entraînant un retour en arrière pour des communautés, assorti de conséquences tragiques. Néanmoins et malgré un contexte de souffrance et de perte, il a été observé des cas de résilience où la culture joue un rôle capital. Ce constat a encouragé la communauté scientifique à étudier de plus près l'interaction entre traditions culturelles et mécanismes d'adaptation.

Le credo de la Fondation Prince Claus, pour laquelle « la culture est un besoin primordial », fait écho au principe fondateur de l'ICCROM, qui vise à préserver les cultures et à promouvoir la diversité. C'est avec cet objectif commun, que les deux organisations se sont unies pour développer un outil visant à intégrer les principales parties prenantes, c'est-à-dire les populations, dans le processus de relèvement des sites et des biens importants. Cela leur permettra en contrepartie de renforcer leur capacité de résilience face à de catastrophes futures.

L'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés réside dans le fait que le patrimoine culturel n'est pas formellement pris en compte dans la plupart des systèmes d'intervention d'urgence nationaux et locaux. Toutefois, les premières équipes de secours à intervenir vous diront qu'elles sont inévitablement impliquées dans le sauvetage du patrimoine culturel. Parfois, afin d'éviter que les habitants ne mettent leur propre vie en péril, en tentant eux-mêmes de le préserver, ou, en d'autres occasions, parce qu'elles sont pleinement conscientes du rôle crucial que joue un tel patrimoine pour surmonter les pertes et les traumatismes.

La culture ne peut pas attendre. L'ICCROM et la Fondation Prince Claus s'engagent afin de soutenir cette conviction commune. En 2010, conjointement avec le ministère de la Culture Italien et plusieurs autres partenaires, l'ICCROM a développé une formation consacrée à l'Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise. Ce partenariat s'est élargi à la Smithsonian Institution et à la Fondation Prince Claus, ce qui a contribué à renforcer le réseau des « secouristes culturels » et à financer les initiatives des participants afin effect multiplicateur des retombées positives.

Ce manuel a pour objectifs de normaliser les procédures de l'Aide d'urgence et de promouvoir également la recherche, les activités et la sensibilisation sur ce thème. Les auteurs de ce manuel savent bien que chaque situation d'urgence est source d'un nouvel enseignement et qu'elle nous permet continuellement de combler des lacunes en matière de savoir et de pratique. L'information fournie illustre des points de vue différents avec pour objectif de susciter des échanges ouverts sur ce sujet et d'élargir le débat.

La réduction des risques de catastrophe est sans nul doute une question liée au développement. Nous espérons que ce Manuel et sa « Boîte à outils », avec leurs recommandations pratiques, ouvriront de nouvelles voies en matière de préservation de la culture, qui commence avec le développement et culmine avec la résilience.

Webber Ndoro
Directeur général, ICCROM

Joumana El Zein Khoury
Directeur, Fondation Prince Claus

PRÉFACE

Pourquoi sauvegarder le patrimoine culturel lors d'une crise humanitaire ?

Parce que la culture ne peut pas attendre. À peine un mois après les séismes dévastateurs de 2015, des fidèles et des vendeurs de fleurs ont été aperçus, circulant parmi les décombres des temples écroulés de l'historique place Durbar, à Katmandou, au Népal. Bravant les possibles répliques, ils cherchaient dans ces lieux le réconfort de leurs rituels religieux quotidiens et souhaitaient reprendre leurs pratiques habituelles. Ils montraient ainsi clairement, que pour réduire la vulnérabilité du peuple népalais aux futurs séismes, ce sont les anciens temples et places publiques du Népal, qui doivent d'abord être sauvegardés et stabilisés.

Un an plus tard, alors qu'ils menaient des opérations de recherche et de sauvetage après un séisme, les pompiers italiens ont aidé la communauté locale à évacuer une peinture dite de la « *Madonna Addolorata* » - la Madone en deuil - d'une église située à Norcia, avant que celle-ci ne s'écroule complètement lors d'un nouveau séisme deux mois plus tard. Les pompiers ont fait du sauvetage de ce tableau une priorité car ils ont compris que, pour les habitants de Norcia, la Madone symbolisait la vie qui continue et la résilience, puisqu'elle était connue pour avoir survécu aux séismes antérieurs.

Mais ce n'est pas seulement en cas de catastrophes que l'on observe des actions désintéressées et spontanées pour protéger le patrimoine culturel lors de crises humanitaires. Certaines communautés piégées dans des conflits violents sont connues pour privilégier la protection de leur patrimoine culturel, et ce même au péril de leur propre sécurité. Photographies, documents, objets personnels et religieux, traditions et monuments - toutes ces choses qui créent du lien entre les personnes et leur donnent le sentiment d'avoir une identité ou constituent un moyen de gagner leur vie, deviennent plus précieuses au milieu de la destruction et des déplacements de population. Il est donc essentiel que la protection et le relèvement du patrimoine culturel ne soient pas reportées à plus tard ou considérées indépendamment de l'aide humanitaire fournie pendant et après une situation d'urgence, en particulier lorsque l'objectif global de cette assistance est d'aider les personnes à surmonter leurs traumatismes et à reprendre leurs activités quotidiennes.

Pourquoi ce Manuel ?

La préservation du patrimoine culturel lors de crises humanitaires complexes et de grande ampleur reste un défi pour de nombreuses raisons. Cela s'explique en grande partie par le manque de prise en compte du patrimoine culturel dans les systèmes internationaux et nationaux de gestion des situations d'urgence. Mais d'autres motifs sont liés à des questions d'organisation telles que : si plusieurs sites culturels sont touchés, par où commence-t-on ? Qui peut fournir un accès au site ? Qui peut fournir une assistance ? Quel est le moment approprié pour intervenir ? Comment doit-on intervenir ?

Ce Manuel et sa Boîte à outils définissent ce que doit être « l'Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel » : une série de mesures immédiates et interdépendantes à mettre en place pour stabiliser et réduire les risques affectant le patrimoine culturel matériel et immatériel, afin de promouvoir son relèvement. Au moyen d'un cadre d'action développé en trois étapes, testé sur le terrain, ce manuel définit quand et comment protéger le patrimoine culturel en péril et permet d'identifier tous les acteurs susceptibles de fournir une assistance dans le cadre de telles interventions. Les étapes et l'organisation des tâches proposées peuvent être adaptées aux différents types de situation d'urgence et à leur contexte spécifique.

Ce manuel a pour vocation à :

- Servir de référence pour la formation des secouristes culturels, des services d'urgence et des bénévoles.
- Servir d'outil pour améliorer la préparation et les plans d'intervention aux situations d'urgence des institutions dédiées au patrimoine culturel.
- Guider la mise en œuvre des opérations d'aide d'urgence conjointement avec l'assistance humanitaire et les mesures de relèvement.

Il décrit les mesures d'aide d'urgence en matière de patrimoine culturel, dont la mise en œuvre coordonnée pourrait contribuer à réduire la vulnérabilité des populations concernées. Ce faisant, nous espérons plaider en faveur d'une incorporation de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel dans les systèmes d'intervention d'urgence et d'assistance humanitaire internationaux, nationaux et locaux.

Ce manuel et la Boîte à outils qui l'accompagne sont en constante évolution et leurs auteurs apprécient de recevoir des commentaires afin que nous puissions continuer à garantir leur pertinence sur le terrain et la qualité des informations fournies à ceux qui en ont le plus besoin.

Aparna Tandon

Coordonnatrice pour l'ICCROM du programme d'Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise.

fac@iccrom.org

Utilisation du Manuel

Veillez trouver ci-dessous quelques conseils pour vous aider à utiliser ce Manuel et la Boîte à outils qui l'accompagne.

ONGLETS

En haut à droite de chaque page, vous trouverez des onglets interactifs qui vous aideront à repérer la section recherchée du manuel.

LIENS HYPERTEXTE

En caractères bleus et en gras : Liens vers des sections spécifiques du document.

En caractères orange et en gras : Liens vers le glossaire.



CONSEILS : Recommandations fondées sur l'expérience.



AVERTISSEMENT : Une grande attention est requise pour se prémunir contre les risques imprévus ou les erreurs.



POUR EN SAVOIR PLUS : Lectures complémentaires.

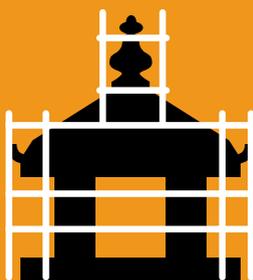


ÉTUDE DE CAS : Difficultés rencontrées dans certaines situations spécifiques, ou bonnes pratiques ou enseignements issus du terrain.



PARTIE INTERACTIVE : S'entraîner avec l'exercice ou l'activité.

**PRÉSENTATION
DE L'AIDE D'URGENCE
POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE
CULTUREL**



Qu'est-ce que l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Les mesures immédiates et interdépendantes à mettre en place pour stabiliser le **patrimoine culturel** en péril et réduire les **risques** le concernant, durant et après une **situation d'urgence**, sont regroupées sous le concept d'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel. La cause directe d'une telle situation d'urgence peut être un aléa **naturel** ou **anthropique**, ou encore une combinaison des deux. L'aide d'urgence comprend : **l'analyse** de la situation d'urgence et de ses conséquences probables sur le patrimoine culturel ; **l'évaluation sur site des dommages et des risques** ; et la **sécurisation et stabilisation** du patrimoine.

L'objectif général de l'aide d'urgence est de permettre le relèvement du patrimoine culturel affecté, facilitant ainsi le rétablissement des communautés qui y sont attachées.

Dans le cadre d'un plan institutionnel d'intervention à une situation de crise, l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel fait partie intégrante des procédures d'intervention. Dans de nombreux cas, en particulier à la suite de catastrophes de grande ampleur, l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel n'est souvent mise en place qu'après la fin de la phase d'urgence officiellement déclarée. Cependant, la préparation et la coordination préalables contribueront toujours à assurer une aide rapide et efficace pour la protection du patrimoine culturel.



Stabilisation en urgence d'un temple à Katmandou, Népal, 2015. Photo : ICCROM.



Comment pouvons-nous apporter une aide d'urgence pour différents types de patrimoine culturel en situation d'urgence ?

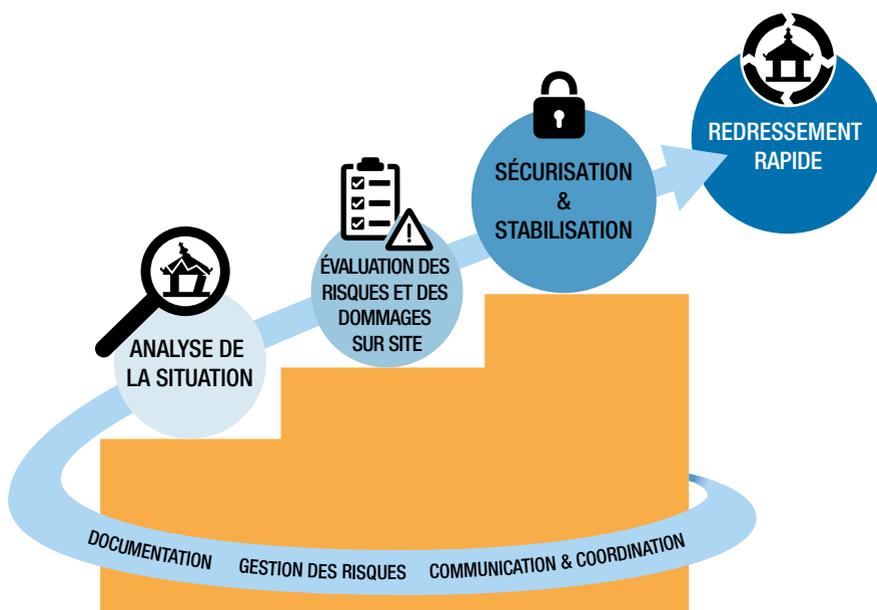
Ce Manuel présente un cadre d'action en trois étapes pour apporter une aide d'urgence adaptée à tous les types de patrimoine culturel situés dans des lieux différents.

Ce cadre d'action est inspiré de la formation internationale et multipartite de l'ICCROM sur l'**Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise (FAC)**, fruit d'une vaste expérience vécue sur le terrain et d'une collaboration interdisciplinaire avec des professionnels du monde entier.

Comme il n'existe pas deux situations d'urgence identiques, les actions décrites dans ce plan doivent être adaptées aux contextes individuellement.

Chaque étape du cadre d'action décrit un déroulement des opérations distinct qui peut être ventilé en actions plus petites.

CADRE D'ACTION D'AIDE D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE





Étape 1 : Analyse de situation

L'analyse de situation sert à comprendre le contexte élargi de la situation d'urgence. Elle permet aux secouristes culturels d'élaborer un plan d'actions sur site spécifiquement adapté au contexte. Une analyse de situation approfondie est réalisée à la fin de la phase d'urgence afin de déterminer les besoins à moyen et à long terme pour favoriser le **relèvement** du **patrimoine culturel**



Étape 2 : Évaluation sur site des dommages et des risques

L'**évaluation sur site des dommages** et des **risques** permet d'identifier et de documenter les dommages subis et les risques induits pour le patrimoine culturel après une **catastrophe**. Les conclusions de cette étape permettent de fixer les priorités en termes d'actions à mettre en œuvre sur le site.



Étape 3 : Sécurisation et stabilisation

La sécurisation et la **stabilisation** regroupent les mesures qui contribuent à limiter les dommages et à minimiser les risques, pour que le patrimoine culturel endommagé puisse être restauré plus rapidement. Lors de cette étape, patrimoine matériel et patrimoine immatériel nécessitent des mesures différentes.

L'**information documentée**, la **gestion permanente des risques**, la **communication** et la **coordination** avec les autres **intervenants d'urgence** sont essentielles à la mise en œuvre réussie des différentes étapes du cadre d'action. Les séquences de tâches détaillées dans le cadre d'action permettent d'identifier les domaines d'actions conjointes entre les secouristes culturels, les communautés locales, les intervenants d'urgence et les organisations humanitaires.

Les mesures prises pour protéger et récupérer le patrimoine culturel doivent respecter les principes de l'action humanitaire notamment l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Afin de favoriser les bonnes pratiques, ce manuel propose un ensemble de principes directeurs, conformes à ceux en vigueur dans l'action humanitaire.



Les principes directeurs de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel

1. Une aide centrée sur l'humain

Donner la priorité aux besoins des personnes et améliorer leur capacité à protéger et à récupérer leur propre patrimoine.



Les lieux du patrimoine culturel servent souvent de refuges pour des personnes déplacées lors de crises humanitaires. L'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel doit prendre en compte ces besoins et faciliter le travail de secours aux personnes. Dans la plupart des catastrophes, les communautés locales sont les premières à réagir et à protéger leur patrimoine culturel. À titre d'exemple, lors du conflit en 2012 dans le nord du Mali, les manuscrits anciens détenus à titre privé ont été préservés grâce aux réseaux traditionnels intercommunautaires. Elles possèdent aussi des mécanismes d'adaptation éprouvés et des connaissances précieuses (par exemple, des méthodes de construction traditionnelles), à valoriser pour la phase de réhabilitation.

2. Une attitude ouverte et respectueuse de la diversité

Elle doit faire preuve d'ouverture afin de permettre la reconnaissance de certains éléments comme faisant partie du patrimoine culturel du territoire touché par la catastrophe.



En tant qu'individus et en tant que professionnels, les secouristes du patrimoine culturel peuvent involontairement appliquer des jugements de valeur subjectifs, ayant pour conséquence une reconnaissance sélective du patrimoine culturel et un accroissement d'inégalités existantes dans la zone affectée. À titre d'illustration, les interventions gérées par les institutions ont traditionnellement porté sur la protection du patrimoine emblématique ou monumental, au détriment d'un patrimoine vernaculaire largement négligé.

3. Une intervention adaptée au contexte

Avoir une compréhension élargie du contexte est crucial pour fournir une aide vraiment efficace.



L'analyse contextuelle permet d'identifier les nécessités immédiates des principaux acteurs et leurs capacités respectives à protéger le patrimoine culturel. Elle contribue également à identifier les facteurs de risque susceptibles de provoquer des dommages supplémentaires, dans une situation de crise donnée. Par exemple, l'insécurité peut accroître le risque de pillage dans les zones de conflits violents.

4. Une intégration de la culture dans l'aide humanitaire

Englober le secours au patrimoine dans le secours humanitaire et le relèvement.



Reconnaissant à la fois que, dans toute situation de crise, la priorité absolue reste d'épargner les vies humaines, mais aussi que les personnes affectées par les catastrophes, ont le droit de recevoir une assistance qui permette d'assurer la survie de leurs cultures, le Dispositif proposé, met en exergue l'interdépendance des interventions culturelles et humanitaires et implique la coordination et coopération avec les organismes gouvernementaux et humanitaires compétents. À titre d'exemple, des programmes de travail contre rémunération, créés par des organisations humanitaires, peuvent être utilisés pour trier les débris et récupérer des objets ou des fragments de monuments sur des sites culturels.





5. Ne pas nuire

Les mesures prises doivent prévenir de possibles dommages supplémentaires et favoriser le relèvement.



Prévenir d'éventuels nouveaux dommages par l'évaluation, l'atténuation et l'anticipation d'autres risques est un objectif fondamental. Par exemple, la mise en place d'un stockage temporaire à l'abri des bombes pour les collections, suppose que celui-ci ne soit pas soumis à d'autres risques, comme les inondations ou le pillage.

Qui peut donner l'autorisation de mettre en œuvre une aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Dans la plupart des cas, il s'agit des personnes ou des organisations en charge du patrimoine culturel en péril qui donnent leur autorisation pour lancer des opérations d'aide d'urgence. Ces dépositaires du patrimoine culturel peuvent être de différente nature, institution gouvernementale, nationale ou locale, ou encore une fiducie religieuse.

Cependant, l'entité dépositaire du patrimoine n'est pas la seule autorité en la matière. Lors d'une situation d'urgence officiellement déclarée, les priorités **d'intervention** sont fixées par les organismes chargés de gérer les incidents.

La législation du pays en matière de gestion des situations d'urgence joue un rôle important pour déterminer quelle est l'entité, ou l'organisme, qui détient l'autorité complète pour décider d'une intervention d'urgence et donner accès aux zones affectées. Par conséquent, l'autorisation préalable et la coordination avec l'organisme chargé d'organiser la réponse globale à une situation d'urgence, ainsi que l'autorisation du ou des dépositaires du patrimoine culturel, sont nécessaires pour lancer des opérations d'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel.



Immédiatement après le séisme, des opérations de nettoyage ont commencé à Katmandou, au Népal, en 2015. Photo : Tapash Paul/Drik.



Qui coordonne la réponse globale aux situations d'urgence ?

Dans le cas d'une situation d'urgence officiellement déclarée, l'autorité nationale concernée nomme habituellement un **coordonnateur de la réponse globale** ou un **chef des opérations**, chargé de mettre en place un **système de gestion des urgences** selon une procédure préétablie. En Inde par exemple, l'Autorité nationale de gestion des catastrophes coordonne la réponse à toutes les catastrophes naturelles ou anthropiques en vertu de la **loi de 2005 sur la gestion des catastrophes nationales**.

En fonction des besoins et de l'ampleur de la catastrophe, les intervenants en situation d'urgence, tels que les unités de défense civile, les volontaires de la Croix-Rouge, la police et l'armée, travaillent dans le cadre du système de gestion des urgences d'un pays pour protéger les vies humaines, restaurer les moyens de communication et de transport et satisfaire aux autres besoins fondamentaux.

Dans le cas d'une **situation d'urgence majeure**, le gouvernement national peut solliciter l'aide d'un autre pays ou de la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies (ONU). L'ONU dirige les interventions humanitaires par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (CPI), qui réunit les **acteurs** clés de l'aide humanitaire dépendant de l'ONU et d'institutions internationales. Dans les 48 heures suivant l'apparition d'une situation d'urgence, le CPI catégorise celle-ci en fonction de son ampleur, de sa complexité, de son urgence et de la **capacité** locale à gérer la situation, laquelle a été évaluée au préalable.

En cas d'urgence de **Niveau 2** ou **Niveau 3**, l'ONU déclenchera une réponse coordonnée impliquant les multiples acteurs (ONU, ONG internationales et ONG), et regroupant les aides humanitaires sous forme de **clusters** thématiques. Ces niveaux d'urgence indiquent souvent que les autorités locales et leurs capacités d'intervention ont été gravement touchées. Dans de telles situations, le gouvernement local travaillera en coordination avec les organisations internationales pour réaliser des actions telles que des évaluations ou des appels à financement à travers un cluster d'organisation. Actuellement, la culture n'est pas prise en compte dans cette structure.

Si une situation d'urgence est considérée comme complexe, l'aide humanitaire des Nations Unies peut intégrer des opérations militaires et / ou de police dans une mission de maintien de la paix.

Voir les références page 151.



Qui peut planifier et mettre en œuvre l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Un secouriste culturel peut planifier et mettre en œuvre des opérations d'aide d'urgence en coordination avec les intervenants en situation d'urgence, les professionnels de l'humanitaire, les dépositaires du patrimoine culturel et les bénévoles.

Un secouriste culturel est une personne, qui a reçu une formation préalable à la sauvegarde d'un patrimoine culturel, mis en péril pendant ou immédiatement après une situation d'urgence. Fournir une aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel dans des situations **d'urgence majeure ou complexe** implique de trouver un équilibre entre des besoins concurrents en matière de nourriture, d'eau, d'abri, de sécurité et d'identité. Un secouriste culturel doit donc être capable de faire face à des exigences de travail physiques, mentales et environnementales et d'assurer également des tâches très spécifiques.

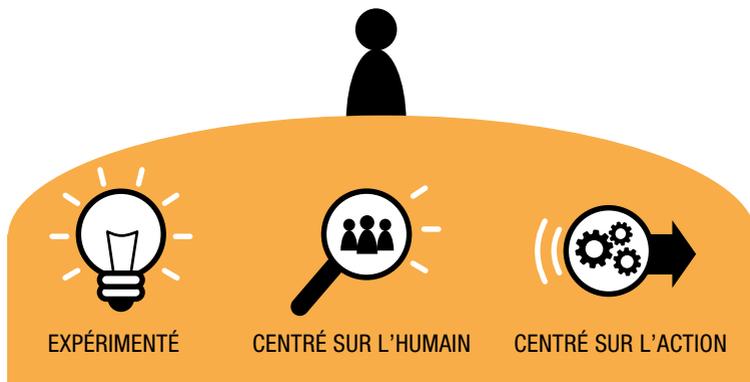
Il ou elle doit avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour évaluer, documenter, protéger et stabiliser différents types de patrimoine culturel dans différents contextes de situation d'urgence. Il ou elle doit être capable de travailler dans des équipes multidisciplinaires. Les secouristes culturels peuvent être issus de communautés locales, d'organismes d'intervention d'urgence ou d'institutions liées au patrimoine culturel.

Découvrez la liste des qualités requises à la page suivante et identifiez une personne de votre institution ou de votre communauté locale qui pourrait assurer au mieux le rôle de secouriste culturel.



Secouristes culturels à Port au Prince, Haïti, 2010. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

Les trois principales qualités d'un secouriste culturel



Expérimenté

- comprend les diverses formes de patrimoine culturel
- a une bonne connaissance du contexte de l'urgence
- possède de solides compétences critiques et analytiques



Centré sur l'humain

- montre une écoute active
- comprend et respecte les croyances et les valeurs des structures sociales existantes
- fait preuve d'esprit d'équipe
- se montre sensible aux besoins humains
- sait générer la confiance



Centré sur l'action

- montre une attitude dynamique et positive
- fait preuve de créativité pour résoudre les problèmes
- doté d'un esprit vif et d'une bonne vitalité physique



Pourquoi est-il important de coordonner l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel avec la réponse globale apportée à une situation d'urgence ?

Dans une situation d'urgence, les priorités en matière de secours et de rétablissement sont définies grâce à des systèmes de gestion préétablis, nationaux et internationaux. Sur la base des priorités ainsi identifiées, l'aide est acheminée à la zone affectée, dont l'accès est strictement contrôlé pour assurer sa sécurité et sa protection.

Afin de pouvoir avoir accès à la zone concernée et de veiller à ce que le patrimoine culturel soit considéré comme une priorité, il est important de coordonner les efforts en matière de patrimoine culturel au sein de la réponse globale apportée. En l'absence d'une telle coordination, le patrimoine culturel concerné court davantage de risque d'être endommagé ou détruit.



La nécessité de coordonner aide d'urgence au patrimoine et réponse globale: Haïti

Dans les mois qui ont suivi le séisme en Haïti en 2010, *l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN)* a lancé une campagne de marquage des bâtiments historiques endommagés, dans les zones concernées. Faute de moyens financiers et humains suffisants pour protéger et stabiliser les bâtiments, l'Institut s'est efforcé d'empêcher qu'ils soient démolis et de prendre des mesures de sauvegarde selon leur importance, leur fonction et leur usage.



Dégradation d'éléments du patrimoine à Jacmel, Haïti, 2010. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.





Cette campagne a été réalisée en parallèle des évaluations structurelles effectuées par le Ministère des travaux publics et par des organismes de support des Nations Unies. Il n'a pas été possible d'obtenir une coordination totale, principalement du fait que le relèvement et la protection du patrimoine culturel n'ont pas été prises en compte dans la réponse globale à l'échelle nationale et internationale. En conséquence, de nombreuses structures d'édifices historiques ont été jugées dangereuses et ont été finalement démolies.

[Voir les références page 159.](#)



Marquage des structures patrimoniales à Jacmel, Haïti, 2010. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Quand faut-il fournir une aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Dans toute situation d'urgence, la première priorité est de sauver des vies et de garantir la sécurité. Une fois ces missions remplies, l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel peut être mise en œuvre. Cependant, sur le terrain, des mécanismes de coordination avec les sauveteurs et les divers acteurs humanitaires doivent être prévus avant que ne survienne une situation d'urgence. Ils doivent ainsi être dûment pris en compte dans les plans de préparation aux situations d'urgence établis par les gouvernements locaux et les institutions liées au patrimoine culturel. En pratique, le moment adéquat pour initier une opération d'aide d'urgence peut varier et dépend des facteurs suivants :

- La nature et l'ampleur de l'urgence : Dans le cas d'une situation d'urgence **majeure** ou **complexe**, impliquant d'importants dommages et des pertes en vies humaines, les opérations d'aide d'urgence au patrimoine peuvent être retardées.
- L'accessibilité des zones affectées : en cas de conflit armé ou d'incident nucléaire, l'accès aux zones affectées sera sévèrement limité, ce qui pourrait retarder le déclenchement de l'aide d'urgence.
- L'ampleur des dommages causés au patrimoine culturel et / ou leur degré d'importance pour les **parties prenantes** (c'est-à-dire à l'échelle locale, nationale et internationale) : dans le cas de dommages significatifs, la nécessité d'une assistance extérieure pourrait retarder les opérations. De même, lorsqu'il s'agit d'un patrimoine culturel très important, tel qu'un site du patrimoine mondial, des experts externes peuvent être amenés à effectuer des inspections préalables avant que toute mesure ne soit mise en œuvre.
- Les capacités et la préparation locales : là où il existe des capacités locales en matière de personnel formé et de ressources, et où des mécanismes de coordination avec les services d'urgence sont également en place, il est plus facile de mettre en œuvre l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel immédiatement après les opérations de sauvetage.



Des délais nécessaires : Le timing de l'aide d'urgence pour le patrimoine en Italie et en Irak

Le moment opportun pour initier l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel dépend de la nature et de l'ampleur de la situation d'urgence. Par exemple, après le premier séisme qui a frappé la région montagneuse du centre de l'Italie le 24 août 2016, les opérations de recherche et de sauvetage ont duré dix jours ; ce n'est qu'après cette période que le Service Italien de Protection Civile, en collaboration avec le ministère italien de la Culture, a entrepris une première évaluation des dommages causés au **patrimoine culturel immobilier et mobilier** dans la région concernée.

Dans le nord de l'Irak, une évaluation des sites du patrimoine culturel qui avaient été intentionnellement détruits en 2014 n'a pu être réalisée que six mois après la libération de la ville de Mossoul. Les difficultés d'accès aux zones occupées et les conditions de sécurité incertaines qui ont suivi la libération fin 2016 ont considérablement retardé la mise en œuvre de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel sur les sites concernés.

[Voir les références page 153.](#)



Séisme dans le centre de l'Italie, en 2016 Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Opérations d'aide d'urgence sur le site archéologique de Nimrud, nord de l'Irak, 2017. Photo : Layla Salih.



Déterminez qui coordonne la réponse globale aux situations d'urgence dans votre pays. L'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel est-elle prise en compte dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence à l'échelle locale et nationale ?

IMAGINEZ qu'une situation d'urgence est déclarée dans votre région. La situation reste incertaine, car des informations rapportant des dommages continuent à arriver. Les rapports préliminaires laissent supposer des dommages au patrimoine culturel sur plusieurs sites, et des pertes importantes sont à prévoir. La diversité et la richesse du patrimoine culturel de votre région sont liées à l'identité nationale de votre pays. Préoccupé par la perte potentielle de votre histoire, vous aimeriez apporter une aide d'urgence.

Par où commencer ?

Continuez votre lecture pour en savoir plus.

PREMIÈRE ÉTAPE ANALYSE DE LA SITUATION



Qu'est-ce que l'analyse de situation ?

Dans une situation d'urgence, la collecte d'informations fiables peut être difficile, en particulier lorsque l'information est fragmentée et recueillie auprès de sources non confirmées. Par conséquent, avant de prendre des mesures pour protéger le patrimoine culturel, prenez le temps d'évaluer la situation, d'analyser les informations recueillies et d'établir une stratégie qui permette d'apporter une aide d'urgence. Omettre cette étape peut conduire à des erreurs dans la hiérarchisation des priorités concernant le patrimoine affecté, à une augmentation des dommages au patrimoine, et même à mettre des vies en péril.

L'analyse de situation correspond à l'évaluation systématique d'une situation d'urgence, qu'il s'agisse d'une situation soudaine ou d'une situation de crise s'étendant progressivement. Cela implique de rassembler et d'établir des liens entre certaines informations spécifiques pré et post-événement, afin de documenter les mesures à prendre sur le terrain et d'identifier les besoins immédiats, ainsi que les capacités existantes pour y remédier.

L'analyse de situation est un outil couramment utilisé par les organisations humanitaires. Elle sert à établir les priorités en matière de secours d'urgence immédiatement après une catastrophe et au début de la phase de **relèvement rapide**, dans le but d'identifier les besoins humanitaires à long terme.



L'analyse de situation est développée dans le cadre de la formation internationale à l'Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise, Amsterdam, 2015, Pays-Bas. Photo : ICCROM.

Pourquoi réaliser une analyse de situation dans le cadre de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Dans une crise qui évolue rapidement, une analyse de situation peut aider à réduire les risques et à contenir ou à prévenir les dommages causés au patrimoine culturel. Si elle est menée au début d'une opération sur le terrain pour préserver le patrimoine culturel, une analyse de situation peut aider à déterminer le ou les sites à privilégier, le timing, la dimension et la portée de l'opération.

Sur la base des informations antérieures à l'incident concernant le(s) type(s) et l'importance du patrimoine culturel affecté, une analyse de situation permet de répondre à des questions critiques, telles que le choix des **priorités à fixer** et celui des modalités d'intervention. Parallèlement, elle contribue à identifier les acteurs et les parties prenantes qui pourraient aider à mettre en œuvre l'aide d'urgence.

Dans le cas d'une situation d'urgence provoquée par un conflit, l'analyse de situation peut être élargie à une évaluation du conflit, dénommée **analyse de conflit** (voir page 38).

Les résultats de l'analyse de situation sont exploités pour élaborer, en tenant compte du contexte spécifique, un plan de protection et de stabilisation du patrimoine culturel affecté, qui peut être adapté au fur et à mesure que les **évaluations sur site des dommages et des risques** fournissent des données supplémentaires (voir page 42).



Église endommagée par un séisme à Bohol, Philippines, 2013. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Comment l'analyse de situation a contribué à limiter les dommages et réduire les risques pendant une situation de crise : Kiev, Ukraine

En février 2014, des manifestations publiques ont éclaté à Kiev, en Ukraine. Dans le centre-ville de Kiev, des manifestants et des policiers anti-émeute ont encerclé plusieurs institutions et sites appartenant au patrimoine culturel. Sur la base d'une analyse de situation considérant les événements ayant lieu à l'extérieur du bâtiment, le premier étage du Musée National d'Art d'Ukraine a été évacué et ses objets de valeur ont été temporairement transférés vers un site plus sûr, avant que les manifestations ne se convertissent en violentes émeutes. Non seulement le personnel du musée a fait déplacer une partie des collections, mais il a également demandé aux forces de sécurité de prévenir le risque de vandalisme. Ces mesures prises au moment opportun ont sauvé la collection du musée de dommages considérables, alors qu'un musée voisin s'est vu dérober une partie de sa collection lors des émeutes.

Source : *Ihor Poshyvailo, Directeur du Centre du Mémorial National des Héros de la Centurie Céleste - Musée de la Révolution de la Dignité, Kiev, Ukraine. Participant à la Formation internationale sur l'Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise, 2015.*



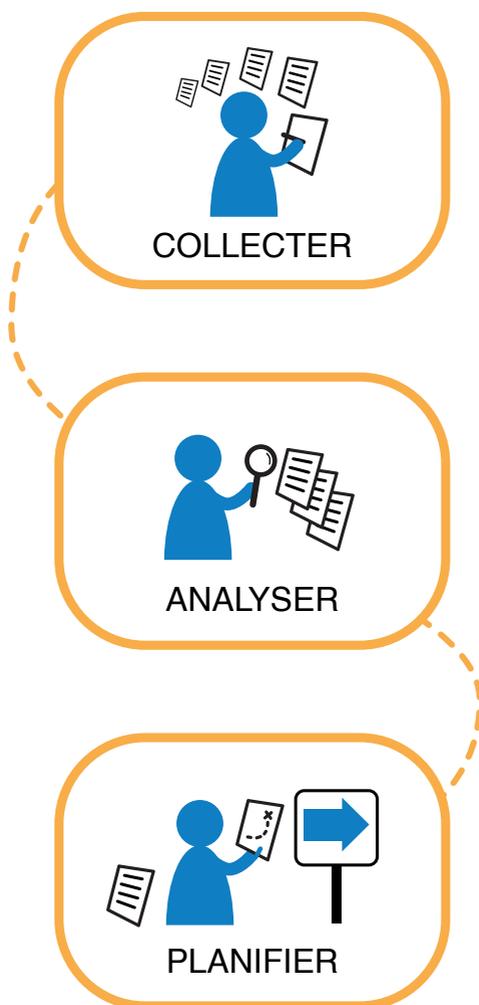
Qui devrait participer à une analyse de situation ?

Une analyse de situation préalable à la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel, peut impliquer, mais sans s'y limiter :

- les équipes et institutions mettant en œuvre l'aide d'urgence ;
- les propriétaires et institutions en charge du patrimoine culturel concerné ;
- les représentants des organismes de gestion des situations d'urgence, lesquels contrôlent l'accès à la zone affectée et sont chargés de définir les priorités des interventions d'urgence ;
- les représentants des communautés locales ;
- les bénévoles et les ONG locales.

Comment réaliser une analyse de situation dans le cadre de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?

Le flux des informations nécessaires pour mener à bien une analyse de situation dans le cadre de l'aide d'urgence est détaillé ci-dessous :





Collecter les informations

La première étape d'une analyse de situation dans le cadre de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel consiste à collecter des informations spécifiques sur la nature de la situation d'urgence, son emplacement géographique, le type et l'importance du patrimoine culturel affecté, le type et l'ampleur des dommages, ainsi que sur les parties prenantes et les acteurs impliqués.



Contexte de la situation d'urgence



- 1 Quelle province, région, ou pays sont concernés ? Déterminez les coordonnées géographiques exactes de la zone concernée.
- 2 Quel est l'**aléa** principal à l'origine de la situation d'urgence ?
- 3 Quels aléas secondaires pourraient causer des dommages supplémentaires au patrimoine culturel de la zone affectée ?
- 4 Quelles sont les **vulnérabilités** sociales, économiques ou politiques qui pourraient exposer le patrimoine culturel à des risques de dommages supplémentaires ?
Illustration : un mauvais état des routes pourrait empêcher une intervention rapide, ou une disparition des lois et de l'ordre pourrait exposer le patrimoine au risque secondaire de pillage.
- 5 A quel stade de la situation d'urgence êtes-vous ?
 - a. Est-ce la phase de pré-urgence (par exemple, un avis d'alerte pour éruption volcanique a été émis) ?
 - b. Est-ce la phase d'apparition de la situation d'urgence (par exemple, des émeutes se sont produites, une tempête fait rage) ?
 - c. Est-ce la phase suivant immédiatement un aléa naturel ou un aléa provoqué par l'homme, comme un attentat à la bombe ?



Les événements dans une situation d'urgence multifactorielle ne suivent pas une progression linéaire. Par exemple, un séisme peut provoquer un incendie. De même, dans une situation de crise prolongée, un nouveau conflit peut déstabiliser un accord de paix existant. Par conséquent, il est très important d'identifier correctement la phase de la crise dans laquelle vous vous trouvez et d'adopter un plan de contingence.



- 1 Combien et quels types de biens culturels sont susceptibles d'être touchés ? Si plusieurs **biens culturels** sont concernés, assurez-vous de disposer de coordonnées géographiques pour chacun d'entre eux. Ces informations peuvent être obtenues dans les **inventaires** existants gérés par les ministères ou les départements nationaux de la culture.
- 2 Quelle est l'**importance** du patrimoine culturel affecté dans la région, et pour qui est-il important ? S'agit-il d'un patrimoine classé d'importance nationale ou régionale ?
- 3 Quelles sont les croyances ou attitudes locales susceptibles d'avoir une incidence sur l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ? Celles-ci peuvent en effet avoir des effets quant à la disponibilité des ressources et des personnes qui pourraient fournir une aide. Par exemple, au Népal en 2015, au lendemain du séisme, les ingénieurs en bâtiment étrangers et non hindous n'ont pas été autorisés à pénétrer à l'intérieur des temples hindous pour y évaluer les dégâts. Afin de planifier une opération d'aide d'urgence qui respecte les contextes locaux, culturels et sociaux, il est essentiel de comprendre :
 - a. Les croyances religieuses dans la région ;
 - b. La langue et les formes de communication préférées ;
 - c. Le(s) rôle(s) et l'implication des hommes et des femmes dans la gestion du patrimoine culturel ;
 - d. L'intégration ou la place du patrimoine appartenant à une communauté minoritaire au sein du secteur du patrimoine de la région ;
 - e. Les attentes en termes d'aide extérieure pour le relèvement du patrimoine culturel.
- 4 Quel était l'état du patrimoine culturel affecté avant l'incident, c'est-à-dire quel était son état physique, quelles étaient ses vulnérabilités ? Avait-il été restauré ? Y avait-il des travaux de conservation en cours ? Était-il correctement protégé ? Était-il bien documenté ? Ces informations peuvent être obtenues auprès des institutions ou des personnes qui gèrent les biens culturels concernés.



Il est important d'identifier et de documenter le patrimoine culturel local, avant qu'une crise ne survienne, afin qu'il soit possible d'identifier plus tard tout dommage provoqué par un incident. Une formation sur la documentation, y compris sur la façon de documenter les dommages à l'aide de photographies, devrait être dispensée aux membres du personnel de l'institution locale. (Pour plus d'informations, voir l'[évaluation sur site des dommages et des risques](#).)

- 5 Existe-t-il des plans fonctionnels de gestion des situations d'urgence pour le patrimoine culturel concerné ? Dans l'affirmative, collectez les coordonnées de la ou des personne(s) chargées de coordonner les interventions locales pour le patrimoine culturel.
- 6 Quel type de dommage ont subi les biens culturels de la région affectée ? Recherchez des informations auprès de sources locales connues.



Conformément à leurs croyances religieuses, les bénévoles issus de la communauté locale ont négligé leur propre sécurité, travaillant pieds nus pour sauver des fragments de temples et de pagodes bouddhistes, endommagés par le séisme de 2016 à Bagan, en Birmanie. Les croyances et les coutumes locales auront toujours une incidence sur l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel. Pourtant, avant qu'une autre catastrophe ne se produise, des efforts doivent être déployés pour sensibiliser les communautés locales aux risques qu'elles prennent, en voulant sauver leur patrimoine culturel sans porter d'équipement de protection personnel.

Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Identifier les parties prenantes et les acteurs



- 1 Qui sont les propriétaires (institutions / individus / associations) des **biens culturels** de la zone affectée ? Recherchez leurs coordonnées et, si possible, les contactez pour recueillir des informations préliminaires sur tout dommage infligé à leur patrimoine culturel.
- 2 Quelles sont les personnes ou les communautés qui dépendent des biens culturels pour leur subsistance ?
- 3 Qui est chargé de coordonner les interventions en cas de situation d'urgence et qui contrôle l'accès aux zones touchées ? Procurez leurs coordonnées à utiliser ultérieurement pour pouvoir effectuer une évaluation sur site, le cas échéant.
- 4 Quelles sont les communautés locales, les groupes de bénévoles ou les personnes employées sur le site qui peuvent aider à évaluer dommages et risques et à mettre en œuvre des mesures de sécurité et de stabilisation ?
- 5 Quels sont les intervenants d'urgence, par exemple les pompiers, militaires ou services de protection civile, qui peuvent contribuer à mettre en œuvre l'aide d'urgence pour le patrimoine culturel affecté ?
- 6 Quel type de ressources les parties prenantes du patrimoine affecté peuvent-elles fournir ?
- 7 Quel est le niveau de coopération entre les principaux acteurs des services d'intervention d'urgence et les parties prenantes ?



Cartographie des parties prenantes et des acteurs

La création d'une carte visuelle peut être un outil efficace pour identifier et comprendre les relations complexes entre les parties prenantes et les acteurs, ainsi que leurs intérêts et rôles respectifs dans l'application de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel. Comment ? Prenons l'exemple de la page suivante, qui identifie les parties prenantes et les acteurs après l'explosion d'une bombe sur un site appartenant au patrimoine religieux, dans un pays A. L'incident s'inscrit dans un contexte de conflit en cours.

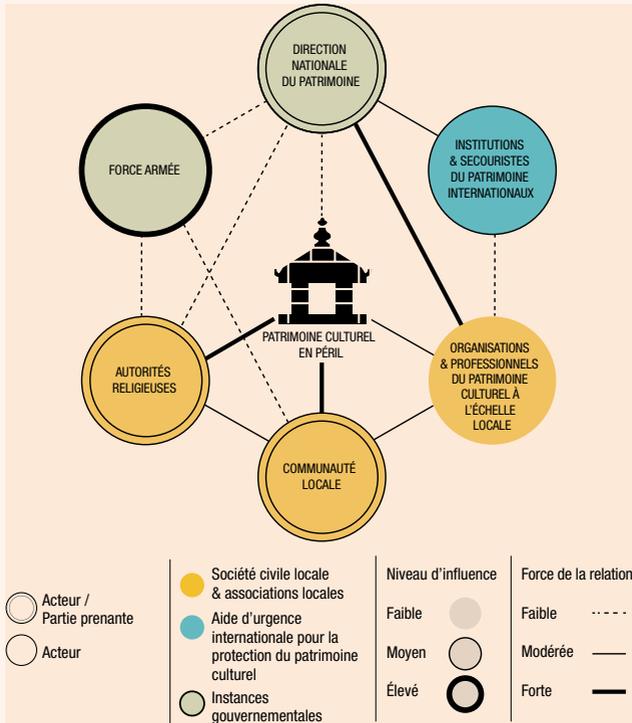
Les forces armées du pays A sont chargées des opérations de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme dans la zone concernée. Actuellement, les militaires contrôlent l'accès au site.

Les membres de la communauté locale vivant à proximité du site ne font pas pleinement confiance aux militaires. Ils sont fortement attachés au site religieux et veulent le sauver.

D'autres **parties prenantes** et **acteurs** sont également concernés :

- Le Conseil national des antiquités, qui dispose de l'expertise nécessaire pour fournir l'aide d'urgence à la protection des bâtiments et objets endommagés du site religieux.
- Le Conseil religieux du sanctuaire endommagé, qui entretient peu de relations avec le Conseil national des antiquités, mais qui doit être consulté avant que le Conseil national ne soit autorisé à prendre des mesures d'aide d'urgence.
- Les organisations étrangères liées au patrimoine culturel, approchées par le Conseil national des antiquités pour obtenir un financement et une assistance technique.
- Des professionnels locaux du patrimoine culturel qui connaissent l'histoire du site et possèdent une expertise dans l'évaluation des dommages, ainsi que dans la stabilisation et la protection du patrimoine endommagé.





En cartographiant toutes les parties prenantes et tous les acteurs dans une situation donnée, et en identifiant leurs intérêts et leurs interconnexions, la carte des parties prenantes et des acteurs devrait permettre de clarifier :

- Qui peut donner accès au site du patrimoine culturel affecté ?
- Qui peut financer l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?
- Qui peut donner l'autorisation de mettre en œuvre l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ?
- Qui devrait être consulté et impliqué au niveau communautaire ?
- Qui peut fournir les informations nécessaires à une intervention adaptée au contexte et attentive aux besoins locaux ?

Une carte des acteurs et parties prenantes permet une meilleure compréhension des intérêts respectifs et des relations de pouvoir entre toutes les parties prenantes et tous les acteurs, ce qui, à son tour, permet d'éviter les conflits potentiels et les problèmes de communication.

Analyser les informations

- 1 Selon les données collectées, identifiez les biens culturels qui :
 - a. sont les plus significatifs ;
 - b. sont lourdement endommagés ;
 - c. ont subi des dommages et sont exposés à des aléas secondaires, courant ainsi le risque de subir des dommages supplémentaires si rien n'est fait.
- 2 Définissez plus particulièrement les biens culturels nécessitant une évaluation sur site des dommages et des risques. Les biens culturels qui sont partiellement ou lourdement endommagés et qui risquent de subir d'autres destructions devraient faire l'objet d'une évaluation prioritaire sur site. De même, les biens qui sont considérés à la fois comme très importants et à risque, peuvent faire l'objet d'une pré-sélection pour une évaluation sur site.
- 3 Déterminez le type d'expertise dont vous aurez besoin pour **évaluer sur site les dommages et les risques** (voir page 46), ce qui, en plus d'un examen des dommages et des risques, peut également exiger une évaluation globale de la sécurité du site et de ses bâtiments (le cas échéant). Par exemple, une évaluation sur site après une inondation pour un bâtiment historique et une collection peut nécessiter l'assistance d'un ingénieur en bâtiment familiarisé avec les structures patrimoniales endommagées par l'eau, ainsi que la présence d'un conservateur pouvant évaluer les dommages et les risques de décomposition et de moisissure. De même, après une guerre, une évaluation de biens culturels similaires peut d'abord nécessiter un contrôle de sécurité pour détecter d'éventuels engins explosifs.



Selon le niveau et l'ampleur de la situation d'urgence, des évaluations de l'exploitabilité des bâtiments, tels que les écoles, les hôpitaux et les maisons de la zone touchée, sont effectuées dans le cadre de l'intervention d'urgence globale. Toutefois, ces évaluations ne donnent pas nécessairement la priorité aux sites et aux bâtiments appartenant au patrimoine culturel. Par conséquent, afin de synchroniser les efforts, il faut veiller à ce qu'un représentant de l'institution coordonnant l'intervention d'urgence participe à l'analyse de situation du patrimoine culturel.



- 4 Sur la base des informations disponibles, analyser les **mesures de sécurité immédiates** (voir page 73) requises sur chaque site. Par exemple, le site doit-il être couvert ou un gardien doit-il être affecté à la protection de la zone ? Dans le cas d'un patrimoine immatériel, il faut prendre en considération le type de support ou soutien dont a besoin la communauté pratiquante afin de pouvoir surmonter cette situation d'urgence.
- 5 Identifiez les types de matériels et équipements (Boîte à outils, voir page 9) dont vous aurez besoin pour une évaluation sur site des dommages et des risques.
- 6 À l'aide de la **carte des parties prenantes et des acteurs**, identifiez ceux parmi les parties prenantes et les acteurs qui pourront vous autoriser à travailler sur place, vous faciliter l'accès, vous fournir des ressources, organiser la logistique et apporter une expertise pour
 - a. l'évaluation sur site des dommages et des risques ;
 - b. les opérations de sécurité et de stabilisation sur chaque site ;
 - c. l'évaluation et le suivi des travaux effectués sur chaque site.
- 7 Sur la base des informations disponibles sur la ou les langue(s) locale(s) ou formes de communication préférées dans la zone affectée, déterminez des **stratégies** de communication avec les acteurs des services d'urgence, les parties prenantes, les communautés affectées et les médias.



Établir un plan d'action sur site



Après avoir analysé toute l'information recueillie, utilisez les résultats obtenus pour élaborer un plan stratégique de mise en œuvre de l'aide d'urgence, contenant :

- 1 La période prévue, l'ampleur et la portée, les coûts et les objectifs des opérations menées sur site.
- 2 Les rôles et responsabilités des institutions, des services d'intervention, des secouristes culturels et des groupes de bénévoles impliqués.
- 3 Les autorisations formelles et les consultations réalisées auprès des communautés pour pouvoir commencer les évaluations sur site et la mise en œuvre des mesures de sécurité et de stabilisation.
- 4 Le **plan de communication** : quels moyens de communication seront utilisés ? Qui en sera responsable ?
- 5 La préparation et les ressources nécessaires pour effectuer le travail sur site, y compris la documentation pré-événement spécifique relative aux biens culturels, ainsi que les listes du matériel et des équipements d'urgence nécessaires au travail sur site.
- 6 Le type de formation sur site ou d'orientation dont ont besoin les bénévoles et les intervenants des services d'urgence avant de pouvoir intervenir sur le patrimoine.
- 7 Les critères de sécurité et de contrôle qualité pour la mise en œuvre de l'aide d'urgence.
- 8 Les critères et les modes d'évaluation : qui fera l'évaluation ? Comment ?
- 9 Le système de suivi : qui s'en chargera ? Quel sera le calendrier ?



N'oubliez pas que l'évaluation sur site des dommages et des risques fournira des informations plus détaillées, qui peuvent modifier ou affiner le plan stratégique pour la mise en œuvre de l'aide d'urgence.



Qu'est-ce qu'une analyse de conflit ?

L'analyse de conflit est un outil qui aide à identifier les causes profondes d'un conflit et à comprendre les facteurs déclenchants qui peuvent transformer une opposition latente en une lutte violente. Parmi ces facteurs déclenchants figure le ciblage intentionnel du patrimoine culturel « détonateurs » peuvent avoir recours au ciblage intentionnel du patrimoine culturel.

Comment effectuer une analyse de conflit ?

La méthode en trois étapes permettant l'analyse des conflits est résumée ci-dessous : elle s'appuie sur les orientations fournies par le « Department for International Development » (DFID) du Royaume-Uni et peut être adaptée pour identifier les priorités dans le cadre de l'aide d'urgence à la protection et au relèvement du patrimoine culturel.

1. **Analyse des causes de conflit.** Pour comprendre les causes du conflit, il est nécessaire d'analyser les vulnérabilités politiques, sociales, économiques et liées à la sécurité. Cette analyse doit intégrer différents points de vue et inclure les éléments suivants :
 - a. une analyse contextuelle générale (histoire du conflit, caractéristiques physiques et démographiques et inégalités structurelles) ;
 - b. une cartographie des sources des tensions et des conflits, qui peut inclure des symboles culturels ;
 - c. l'identification des liens entre les sources de tension dans différents secteurs, y compris le secteur du patrimoine culturel.
2. **Analyse des acteurs** qui influencent ou sont affectés par le conflit. Il s'agit d'une analyse des motifs incitatifs et des intérêts à court terme qui doit inclure :
 - a. une liste de tous les acteurs directement ou indirectement impliqués dans le conflit ;
 - b. une analyse des intérêts, des relations, des capacités, de l'agenda de paix et des motifs de chaque acteur ;
 - c. une cartographie visuelle.

Remarque: Afin d'analyser les conflits impliquant le patrimoine culturel, la deuxième étape devrait inclure la cartographie des intérêts et des enjeux en relation avec le patrimoine culturel affecté.





- 3. Analyse de la dynamique des conflits.** Il s'agit d'évaluer si la probabilité de conflit augmente, diminue ou reste stable, ainsi que l'évolution possible des facteurs de conflit impliqués à court et à long terme. Elle doit inclure :
- une analyse des tendances à long terme ;
 - une évaluation des probables facteurs déclenchants à court terme ;
 - une évaluation des facteurs susceptibles d'accélérer ou de ralentir la dynamique du conflit (tenir compte des institutions et des processus) ;
 - le développement de scénarios de conflit.

Remarque: Afin d'analyser les risques encourus par le patrimoine culturel affecté lors du processus de **relèvement rapide** (voir page 125), cette étape doit intégrer une évaluation de la façon dont les mesures prises pour relever le patrimoine culturel sont perçues par les parties en conflit.

Voir les références page 156.



Que se passe-t-il après l'analyse de situation ?

SUITE À UNE SITUATION D'URGENCE dans votre région, vous avez effectué une **analyse de situation** avec de multiples parties prenantes, membres de la communauté et acteurs des services d'urgence concernés ; vous avez identifié des biens du patrimoine matériel et immatériel qui ont subi des dommages et qui risquent de se détériorer davantage.

Quelle devrait être votre prochaine étape ?

Continuez votre lecture pour en savoir plus.

DEUXIÈME ÉTAPE

ÉVALUATION SUR SITE DES DOMMAGES ET DES RISQUES POST-ÉVÈNEMENT



Qu'est-ce qu'une évaluation sur site des dommages et des risques post-événement ?

La réalisation d'une **analyse de situation** permet d'identifier les biens du patrimoine matériel et immatériel qui nécessitent des inspections rapides sur place. Il s'agit de l'**évaluation sur site des dommages et des risques** postérieurement à l'incident.

Le choix des biens patrimoniaux à évaluer est fondé sur leur **importance** respective, l'ampleur des dommages qu'ils ont subis et le risque de dommages supplémentaires.

Cette étape implique une inspection visuelle et une documentation des dommages et des pertes constatés. Elle est utile pour l'évaluation des risques imminents qui, s'ils ne sont pas traités, pourraient causer des dommages supplémentaires au patrimoine culturel. En se basant sur les informations antérieures à l'événement, elle mesure l'étendue des dommages matériels et évalue ce qui peut être récupéré. En outre, elle évalue les pertes - par exemple, la manière dont la catastrophe a affecté les populations, leurs revenus et leurs infrastructures.

Il est important de réaliser des évaluations intégrées des dommages et des risques post-événement pour tous les types de patrimoine culturel, c'est-à-dire pour les biens culturels **mobiliers, immobiliers** et **immatériels**. Ne pas faire d'évaluation sur site pourrait conduire à une utilisation inefficace du temps et des ressources et à une mauvaise estimation des besoins en matière de relèvement. Il s'agit d'un élément particulièrement important, car il servira de base au **plan stratégique** pour la mise en œuvre des mesures sur site décrites dans l'analyse de situation.



Une équipe évalue les dommages et les risques sur le site du Palais-Musée Hanuman Dhoka à Katmandou, Népal, 2015. Photo : ICCROM.

Pourquoi faire une évaluation sur site des dommages et des risques ?

Une inspection de visu du ou des sites touchés vous permet de recueillir d'autres données sur l'état du site, du bâtiment ou du bien qui n'ont pu être obtenues ou vérifiées pendant l'analyse de situation.

L'évaluation sur site offre la possibilité:

- D'observer l'état physique du patrimoine affecté dans son environnement et de déterminer les mesures de sécurité et de stabilisation nécessaires.
- D'observer comment la catastrophe a eu des incidences sur le groupe le plus large de parties prenantes, en parlant par exemple avec des membres de la communauté, des dirigeants locaux, des vendeurs de souvenirs sur le site ou à proximité, ou des exploitants de maisons d'hôtes proches du site.
- D'identifier les risques immédiats et leurs mesures d'atténuation respectives.
- D'estimer les coûts propres au site pour permettre sa sécurisation, sa stabilisation et enfin son relèvement total.

L'évaluation sur site des dommages et des risques peut être un outil pour obtenir les fonds nécessaires au financement de l'aide d'urgence et le relèvement du patrimoine culturel. Elle peut servir de base à une **Évaluation des besoins post-catastrophe** (Post-Disaster Needs Assessment ou PDNA) : une méthode d'évaluation multisectorielle qui aide les gouvernements concernés à identifier les conséquences directes, les incidences à long terme et les besoins prioritaires pour assurer un relèvement, après une catastrophe de grande ampleur.

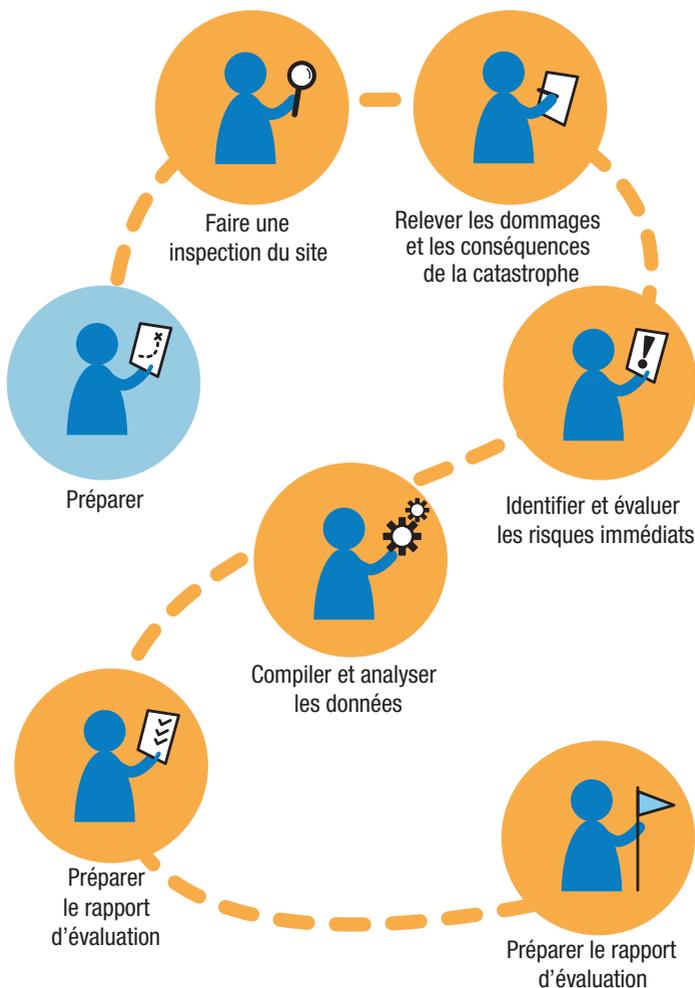


Certains pays ont leurs propres méthodes pour évaluer les besoins de relèvement après une catastrophe. Une évaluation des besoins après une catastrophe ou PDNA est effectuée uniquement lorsqu'un pays demande l'assistance d'organisations internationales telles que les Nations Unies.

Comment réaliseriez-vous une évaluation sur site intégrée des dommages et des risques ?

Ci-dessous, vous trouverez un plan de travail détaillé étape par étape pour réaliser une évaluation sur site intégrée des dommages et des risques relatifs au **patrimoine culturel** bâti, mobilier (objets et collections) et immatériel.

Plan de travail pour une évaluation post-événement des risques et des dommages sur site





Préparer

Utilisez les résultats de l'**analyse de situation** comme base pour :

1 Obtenir les autorisations et les contacts

Obtenez les autorisations des dépositaires du patrimoine, le cas échéant, du coordonnateur des services d'urgence, ou du chef des opérations en charge de gérer l'incident, afin de pouvoir pénétrer dans les sites affectés. Obtenez les coordonnées des membres du personnel ou des dépositaires qui ont une connaissance approfondie du patrimoine touché et de son état antérieur.

2 Créer une équipe. Rassemblez et créez une équipe pour effectuer l'évaluation sur site des dommages et des risques. L'équipe doit être constituée en fonction de la nature de l'aléa, de l'ampleur de l'urgence et du type de patrimoine culturel affecté.

En cas de situation d'urgence de grande ampleur, l'évaluation peut être effectuée sur plusieurs sites par des bénévoles et des professionnels issus de divers secteurs, tels que l'architecture, l'ingénierie (structurelle), les études muséales, la conservation des objets et l'anthropologie. Selon la nature de la situation d'urgence et les dommages causés, le personnel militaire et les intervenants des services d'urgence, tels que les ingénieurs experts en sécurité des bâtiments, peuvent participer à ces évaluations. De plus, en cas d'urgence majeure ou complexe, ils peuvent fournir un soutien logistique pour effectuer une évaluation.

Il est important que les équipes chargées des évaluations aient été formées pour fournir une documentation cohérente, qui respecte notamment les critères suivants :

- a. Utilisation uniforme des formulaires d'évaluation, des plans d'étages et des croquis pour consigner les dommages et les risques ;
- b. Photos prises selon des plans normés ou prédéterminés (plans larges ou gros plans), pour indiquer un type spécifique de dommage ou de perte ;
- c. Application préétablie et précise des niveaux de qualification des dommages constatés, c'est-à-dire majeurs, modérés ou mineurs, ainsi qu'une description des dommages causés aux objets, structures ou au patrimoine immatériel ;

- d. L'utilisation de formats préalablement fixés pour compiler les données sur les dommages et pertes facilitant la compréhension des intervenants, des parties prenantes et des donateurs.

Se reporter à la Boîte à outils en page 15 pour des exemples d'utilisation de documentation normalisée et des modèles de formulaires d'évaluation des dommages et risques.

Les indications pour les équipes d'évaluation sur place doivent inclure des procédures de sécurité pour protéger les personnes. En outre, les bénévoles présélectionnés pour l'évaluation sur site doivent connaître le contexte social et culturel de la région et être en mesure de communiquer avec la communauté affectée dans leur propre langue.



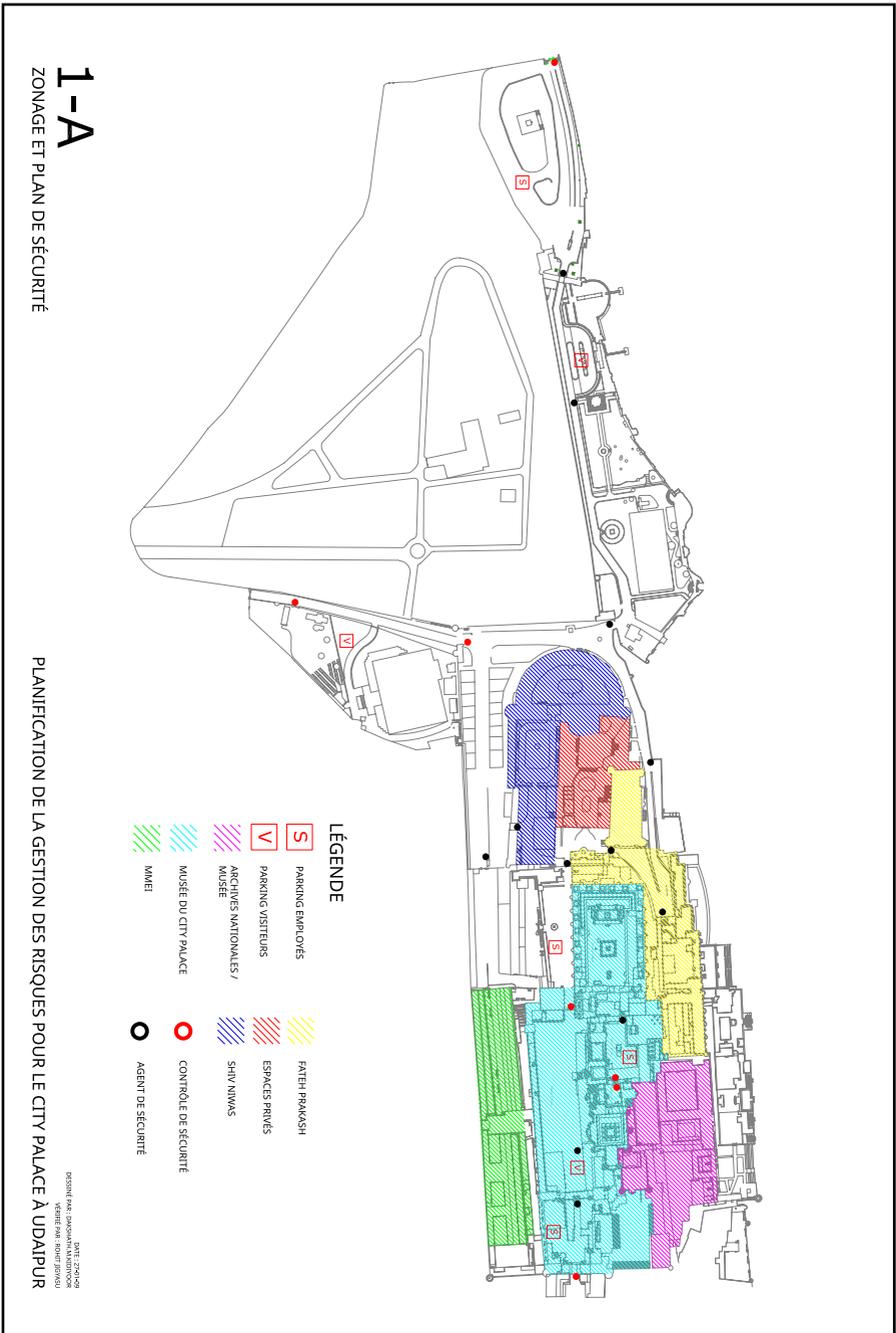
3 Recueillir des données antérieures à l'incident

Réunissez les documents pré-événement suivants :

- Une carte qui indique les coordonnées géographiques du patrimoine culturel affecté.
- Un plan du site (Boîte à outils, page 11), ou la dernière image satellite, si elle est disponible.
- S'il y a lieu, récupérez les plans d'étage, et sinon réalisez un croquis.
- L'inventaire de chaque site, décrivant le type, le nombre et l'emplacement des bâtiments, des objets et des biens immatériels.
- Des photos prises avant la catastrophe (principalement des plans longs ou larges) des sites, des bâtiments, des objets et du patrimoine immatériel touchés par la catastrophe.



Il faut préciser que le type et l'importance des données varieront considérablement selon le type du patrimoine affecté. Pour une seule institution culturelle, comme un musée, le plan détaillé par étage et l'inventaire sont beaucoup plus importants qu'une carte à grande échelle avec des coordonnées géographiques. À l'inverse, dans le cas de catastrophe affectant une région vaste, les plans d'étage des structures individuelles peuvent être trop détaillés pour les besoins de votre évaluation.



Exemple de plan du site du City Palace, Udaipur, Inde, 2009. Photo : Rohit Jigyasu.

4 Outils et équipement

Prévoyez les outils pour documenter les dommages et les risques, comme un appareil-photo doté de batteries de rechange et un formulaire intégré d'évaluation des dommages et risques (voir Boîte à outils, page 15), parfaitement adapté au contexte et d'une utilisation conviviale.

Adaptez votre équipement de protection personnelle à la dangerosité de l'aléa. Par exemple, pour une évaluation sur site dans une zone inondée, assurez-vous d'avoir des chaussures imperméables et des masques de protection équipés de micro-filtres pour prévenir les infections. Voir la liste générale des équipements de protection individuelle dans la Boîte à outils (voir page 10).

5 Logistique et moyens de communication

Préparez une estimation budgétaire du coût de l'évaluation sur site, en tenant compte des coûts liés aux :

- a. Transports
 - b. Hébergement
 - c. Nourriture et eau potable
 - d. Protection et sécurité
 - e. Moyens de communication
 - f. Équipement pour la documentation des données pendant l'évaluation
 - g. Fournitures pour la sécurisation initiale du site, par. ex. cordes, ruban de signalisation, panneaux indicateurs, bâches, etc.
 - h. Personnel
- Une fois que le devis est prêt, assurez-vous d'avoir les fonds nécessaires et prenez les dispositions pour mettre toute la logistique en place.



En cas d'urgence de grande ampleur impliquant plusieurs sites, mettez en place un bureau provisoire à proximité immédiate de la zone touchée, qui servira de centre de coordination et de camp de base pour les équipes chargées de l'évaluation sur site.



6 Coordonner votre plan

Coordonnez votre plan avec les autres acteurs et organismes d'intervention en situation d'urgence opérant dans la zone. Il est important de le faire, car les évaluations en matière de sécurité structurale et de fonctionnalité des bâtiments publics peuvent être effectuées en même temps. Ces bâtiments comprennent généralement des musées, des bibliothèques, des archives et des structures patrimoniales. De même, les organismes de gestion des situations d'urgence peuvent installer des abris temporaires dans des espaces ouverts à l'intérieur de sites du patrimoine culturel. Leur travail peut coïncider avec la réalisation des évaluations sur site et la mise en œuvre de mesures de sécurité et de stabilisation du patrimoine culturel.



Lorsque des sites patrimoniaux sont utilisés pour mettre en place des abris temporaires alors que l'aide d'urgence est en cours, consultez les dépositaires du site pour savoir comment l'utiliser en toute sécurité.



Inspecter le site

- 1 Explorez le site et ses alentours et vérifiez si l'accès à toutes les zones est dégagé ou non. Signalez les points d'accès sur le plan du site.
- 2 Identifiez, marquez et, si nécessaire, préparez des voies d'accès sûres au site, en particulier l'entrée en indiquant le point jusqu'où les véhicules peuvent accéder et où ils peuvent être stationnés. Identifiez également les sorties sûres et les voies d'évacuation du site vers des zones sûres, au cas où il serait nécessaire d'évacuer les lieux rapidement.
- 3 S'il y a des dommages visibles sur un bâtiment, consultez un ingénieur en structure. Si vous pouvez entrer en toute sécurité, indiquez un chemin d'accès interne sûr sur le plan d'étage. Si un plan d'étage n'est pas disponible, faire un croquis.



Votre sécurité d'abord! Ne vous approchez pas d'un mur à moins d'une distance équivalente à sa hauteur avant qu'une évaluation de sa stabilité n'ait été effectuée. Restez à l'écart des murs pignons, en particulier pour les structures sans charpente (porteuses), qui sont plus hautes que les autres murs et habituellement plus vulnérables (voir photo).



Un mur pignon, Gujrat, Inde, 2015. Photo : Rohit Jigyasu.

- 4 Identifiez les principaux éléments structuraux : s'agit-il d'une structure avec charpente ou sans charpente (porteuse) ? De quel type de toit s'agit-il ? Cela aidera à identifier les zones les plus vulnérables du bâtiment et celles que les secouristes culturels et les bénévoles doivent connaître.
- 5 Avec l'appui des responsables locaux des situations d'urgence, identifiez des espaces de travail et de stockage sûrs, à l'intérieur et autour du site, que les bénévoles et secouristes pourront utiliser pour la mise en œuvre des mesures de sécurité et de stabilisation.



Structure sans charpente endommagée par le séisme, Italie, 2017. Photo : Eisuke Nishikawa.

- 6 Identifiez et enregistrez les dommages aux services et infrastructures de base, par exemple l'approvisionnement en électricité et en eau, etc. Si cela n'a pas encore été fait, fermez les circuits d'approvisionnement en eau, électricité et gaz. Il faut garder à l'esprit que vous pourriez avoir besoin d'eau douce et d'électricité pour stabiliser les biens sur site ultérieurement.
- 7 Informez-vous pour savoir s'il y a des débris externes ou indésirables, des déchets dangereux ou des résidus chimiques qui doivent être éliminés sur le site. Si oui, indiquez leurs emplacements sur le plan du site. Dans ce cas de figure, il convient de faire appel à des professionnels spécialisés formés à la gestion de l'élimination des débris et des déchets après une catastrophe. Parallèlement, vérifiez si le site n'a pas d'éléments de construction endommagés ou de fragments d'éléments décoratifs qui devraient être récupérés. Indiquez leur emplacement sur le plan du site.

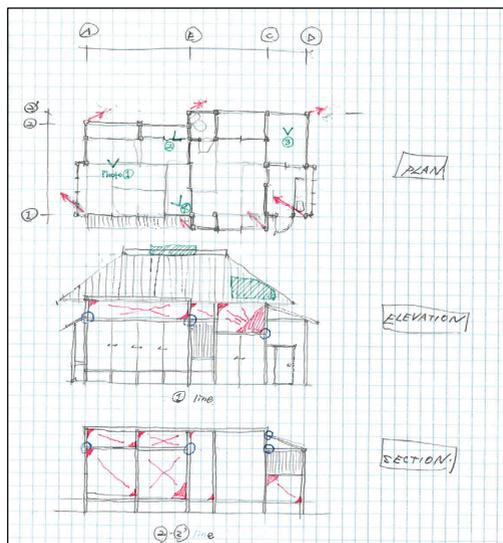


Relever les dommages et les conséquences de la catastrophe



Documentez les dommages subis par le patrimoine immobilier

- 1 Indiquez les dommages sur un plan du site dans le cas d'un site archéologique et sur les plans d'étage, les niveaux et les sections dans le cas d'édifices patrimoniaux (si disponible) ; sinon, reportez les dommages sur un plan croquis. Cependant, lorsque vous êtes sur le site ou dans le bâtiment, notez seulement les dommages majeurs : le temps sera limité et il est essentiel de donner la priorité aux mesures d'intervention pour faire face aux risques critiques, par exemple, les parties de murs sur le point de s'effondrer en raison d'un basculement, d'un renflement, d'un décollement ou de fissures importantes et profondes. Pour de plus amples renseignements, consultez le guide sur les dommages typiques causés aux structures patrimoniales par différents types d'aléa dans la Boîte à outils, page 28.



Exemple de croquis : plan, élévation et coupe transversale, Rome, 2018. Photo : Eisuke Nishikawa.

- 2 Dans le cas d'un ou de plusieurs bâtiments affectés : n'enregistrez que les dommages causés à l'extérieur du bâtiment en respectant une distance de sécurité jusqu'à ce que l'expert autorisé vous donne la permission de faire une inspection intérieure.
- 3 Prenez une photo du contexte des dommages (prise de vue longue ou de haut en bas) et notez le numéro de référence de la photo sur le plan du site ou le plan de l'étage. Décrivez le type de dommage, son emplacement et sa gravité sur le formulaire d'évaluation.

- 4 Identifiez les bâtiments (dans le cas d'un site plus grand) ou les pièces (dans le cas d'un seul bâtiment) qui ont subi des dommages importants aux éléments structuraux et non structuraux, et indiquez leur emplacement sur les plans des étages correspondants. Préparez un formulaire d'évaluation distinct pour chaque bâtiment pour y décrire le type et l'ampleur des dommages. Si possible, prenez une photo des dommages et inscrivez son numéro de référence sur le plan de l'étage.
- 5 Communiquez avec les personnes qui travaillent ou vivent sur le site. Ils peuvent détenir de précieuses informations sur ce qui se trouve sous les décombres ou sur la situation avant votre arrivée sur les lieux.
- 6 Prenez note des pertes économiques - par exemple, les pertes de revenus ou de chiffre d'affaires générés par la vente de billets pour visiter un site du patrimoine.

Pour avoir des références pratiques et un modèle sur la préparation des formulaires d'évaluation des dommages et des risques pour le patrimoine culturel immobilier et mobilier, reportez-vous à la Boîte à outils, page 15.

Documentez les dommages causés aux biens et collections du patrimoine culturel

- 1 Identifiez et marquez l'emplacement de la pièce ou de l'espace contenant des objets du patrimoine culturel endommagés sur un plan d'étage, s'il y a lieu ; sinon, utilisez un croquis.
- 2 Utilisez l'**inventaire** préalable à l'événement et votre propre inspection visuelle pour déterminer le nombre d'objets endommagés et les matériaux dont ils sont faits, tels que la pierre, le bois, le papier ou le métal. Ces renseignements doivent être consignés sur votre formulaire d'évaluation des dommages et des risques.
- 3 Essayez de déterminer le type et l'ampleur des dommages. Par exemple, indiquez si les objets sont cassés et/ou déformés. Vérifiez si les objets sont mouillés, secs, souillés ou brûlés. Notez les observations sur le formulaire d'évaluation.
- 4 Indiquez si les objets sont exposés à l'environnement extérieur ou à des matières dangereuses, à savoir des produits chimiques ou des déchets humains.
- 5 Prenez des photos des objets endommagés. Si vous les découvrez ensemble en une ou plusieurs piles, prenez une grande photo de chaque pile. Notez les numéros de référence des photographies prises sur le formulaire d'évaluation et sur le plan d'étage.



*Sculptures endommagées à Hanuman Dhoka, Katmandou, Népal 2015.
Photos : Aparna Tandon, ICCROM.*



Documentez les effets d'une catastrophe sur le patrimoine immatériel

Discutez avec les groupes concernés au sein de la communauté (chefs religieux, groupes de femmes, anciens, associations d'artisans, etc.)



Utilisez les résultats de la **carte des parties prenantes et des acteurs** préparée pendant l'analyse de situation afin d'identifier les groupes pertinents au sein de la communauté pour une telle consultation.

- 1 Orientez la communauté pour s'assurer qu'elle ne tient pas seulement compte des grands festivals ou des grands événements. Prenez en compte les catégories de la **Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel** : expressions orales (y compris la langue) ; arts du spectacle ; pratiques sociales, rituels et événements festifs ; savoirs/traditions locales ; et artisanat.

L'évaluation doit inclure la qualité, l'accessibilité et la transmission du patrimoine immatériel affecté. Toutes les trois sont fortement interconnectées.

- 2 Documentez les biens matériels liés au patrimoine immatériel (comme les lieux, les sites, les objets, les costumes et les outils). Les biens matériels sont les plus faciles à évaluer. Les mêmes méthodes que celles décrites dans les sections précédentes peuvent être utilisées.



Souvent, les dommages causés aux biens matériels n'ont pas d'incidences sur le patrimoine immatériel. Par exemple, les rituels peuvent se poursuivre ailleurs ou des festivals peuvent avoir lieu avec de nouveaux costumes. Cependant, il ne faut pas négliger d'autres pertes : par exemple, la perte d'accès aux marchés et aux outils peut entraîner une perte de revenus pour les artisans.

- 3 Communiquez avec les gens, y compris les artistes, les professionnels, les chefs spirituels et les aînés. L'évaluation doit porter sur la manière dont les détenteurs du patrimoine immatériel ont été affectés. Par exemple, une catastrophe peut entraîner le décès de personnes qui détiennent un savoir particulier ou leur déplacement, ce qui peut compliquer la transmission de ce savoir ou de ces traditions. Le déplacement des populations peut aussi signifier que les guérisseurs traditionnels ou les prêtres ne peuvent plus accéder aux sites sacrés pour accomplir des rituels.
- 4 Identifiez et évaluez les traditions et les connaissances. Cette étape d'évaluation est la plus difficile : elle nécessite une bonne compréhension de l'évolution du patrimoine immatériel en question, ce qui vous permettra d'estimer l'ampleur des altérations causées par la catastrophe et leurs effets dans le temps. Très souvent, plutôt que la perte d'un savoir ou d'une tradition, une catastrophe peut entraîner des changements importants altérant le patrimoine immatériel.

Par exemple, une procession peut continuer à être organisée, mais les processions futures ne suivront plus le même circuit. De même, les histoires locales peuvent être racontées différemment, en tenant compte d'éléments liés aux catastrophes récentes. Il est essentiel que les évaluations post-catastrophe tiennent compte de ces changements dans les pratiques directement causés par la catastrophe. Ils ne sont pas nécessairement négatifs et peuvent suggérer une résilience du patrimoine immatériel et de ses détenteurs.

Pour un modèle d'évaluation des effets d'une catastrophe sur le patrimoine immatériel, voir la Boîte à outils, page 22.



Identifier et évaluer les risques immédiats

Une évaluation du risque post-événement facilite l'évaluation immédiate du risque lors d'une situation qui peut évoluer rapidement en cas d'urgence. Elle permet d'identifier les mesures proactives requises pour réduire et anticiper les risques avant que le patrimoine culturel ne subisse des pertes irrémédiables.

Le schéma de travail pour évaluer les risques est détaillé ci-dessous :

- 1 Identifiez les aléas potentiels (d'origine naturelle ou humaine) qui pourraient constituer un danger de mort imminent et / ou causer des dommages au patrimoine matériel et immatériel.

Prenez en compte les **aléas majeurs** comme les aléas **secondaires**. Par exemple, un séisme en tant qu'aléa majeur peut engendrer des aléas secondaires, tels qu'un tsunami, une inondation, un incendie criminel ou du vandalisme. Si ces sources d'aléas sont localisées, identifiez leur emplacement sur et autour du site / du bâtiment / de la communauté.

Aléa majeur	Aléa secondaire
Aléas naturels	
 Séisme	Incendie, glissement de terrain, tsunami, pluies
 Inondations	Glissement de terrain, moisissure, efflorescence, corrosion
 Tsunami	Incendie, inondations
 Ouragan/Tornado	Incendie, dommages causés par le vent
 Incendie	Glissement de terrain, moisissure, efflorescence, corrosion
 Volcan	Incendie, glissement de terrain, séisme
Aléas anthropiques	
 Guerre	Incendie, bombardement, démolition
 Terreur	Incendie, bombardement
 Vandalisme	Démolition, vol



- 2 Identifiez les vulnérabilités physiques, sociales, économiques, politiques et comportementales qui exposent le patrimoine à divers aléas.

Ces vulnérabilités peuvent être identifiées telles que décrites-ci-dessous :

- a. Utilisez les résultats de votre **analyse de situation** pour comprendre comment et pourquoi le patrimoine a été endommagé et comment il peut être exposé à des aléas secondaires. Par exemple, une structure patrimoniale mal entretenue, qui a subi des dommages lors d'un ouragan, pourrait être toujours exposée à des aléas secondaires, comme les dommages causés par le feu et la pluie. Le manque d'entretien du patrimoine peut être lié à un certain nombre de facteurs sociaux ou économiques sous-jacents, comme le manque de ressources, ou bien lorsque le patrimoine appartient à une communauté minoritaire.
- b. Tout en documentant les dommages, observer comment la nature du patrimoine pourrait le rendre plus vulnérable aux aléas secondaires. Par exemple, les objets mouillés et souillés faits de matières organiques sont plus vulnérables aux moisissures et aux infestations parasitaires.
- c. Au cours des évaluations sur site, consigner les activités à l'intérieur et autour du site ou de là collectivement, qui peuvent créer ou accroître les vulnérabilités et les risques. Par exemple, le fait d'abriter des personnes dans un espace ouvert à proximité d'un site patrimonial peut le rendre vulnérable au pillage ou au vandalisme, ou encore une cuisine de fortune installée à proximité du site pourrait exposer le site au risque d'incendie.

Mener des entretiens avec les parties prenantes et les acteurs sur le site pour évaluer leur perception des menaces, des contraintes et des besoins. Les parties prenantes et les acteurs peuvent inclure des responsables de sites, des gardiens, des agents de sécurité et des voisins.

- d. Pour le patrimoine immatériel, prendre en compte les processus sociaux qui affectent la transmission, l'accessibilité ou la pratique du patrimoine immatériel. Par exemple, le savoir peut ne pas avoir été affecté, mais un déplacement de population de grande ampleur ou une perte d'accès aux marchés, peuvent signifier qu'à moyen ou à long terme, les jeunes générations vont perdre ou ne seront pas en mesure d'apprendre ou d'adopter une tradition spécifique de leur communauté.

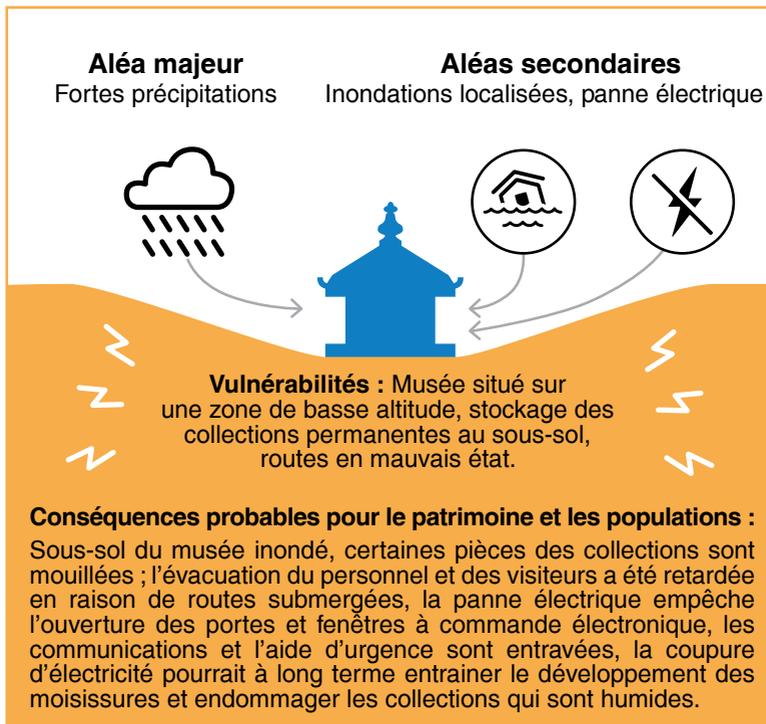
3 Pour évaluer les risques immédiats, préparez des déclarations de risque.

Une déclaration de risque explique comment les aléas majeurs et secondaires peuvent être liés aux vulnérabilités et aux niveaux d'exposition, avec une incidence immédiate sur différents types de patrimoine culturel et sur la sécurité des personnes.

Par exemple : des fissures dans un plafond peuvent induire des fuites en cas de fortes précipitations, endommageant ainsi des intérieurs historiques et les fresques situées directement en dessous ; ou encore, l'absence de clôtures et de systèmes de sécurité peut exposer un monastère au risque de pillage.

Lors de la préparation d'une déclaration de risque, examiner tous les liens possibles entre les **vulnérabilités**, **les aléas majeurs et secondaires** et les niveaux d'exposition susceptibles d'accroître les effets négatifs de la catastrophe (voir la figure ci-dessous).

L'élaboration de déclarations de risque peut donc prendre du temps. Ce travail peut être effectué hors site pendant la compilation des données.





Incidences du séisme et du tsunami à Tohoku : Japon

Le 11 mars 2011, un séisme de magnitude 9,0 a frappé la côte nord-est de Honshu, la plus grande île du Japon. Il a été suivi par un tsunami important et puissant, qui a inondé la côte est du Japon et immergé des parties de la ville de Sendai, y compris son aéroport et de nombreux établissements traditionnels. Le séisme a également endommagé un barrage, provoquant une inondation en aval. Le tsunami a entraîné des déversements d'hydrocarbures, dus au renversement de conteneurs, qui ont eux-mêmes provoqué des incendies. Cela a également entraîné des explosions dans une centrale nucléaire.



*Effondrement d'un bâtiment causé par le tsunami dans l'est du Japon, 2011.
Photo : Conseil de la préfecture de Miyagi.*

Dans ce cas, le séisme était l'aléa majeur et il a entraîné des aléas secondaires, que sont les répliques, le tsunami, les inondations, les incendies et l'accident nucléaire. Sa proximité avec la mer qui l'entoure et sa géolocalisation exposent le Japon à des aléas comme les séismes et les tsunamis. En outre, la présence de pétroliers et d'un réacteur nucléaire dans la région s'est avérée être une vulnérabilité qui, à son tour, a entraîné des incendies et des radiations nucléaires. L'effet combiné de cette chaîne de catastrophes a fait plus de 19 000 morts, des centaines de milliers de sans-abri et détruit des infrastructures vitales, notamment des routes et des centrales électriques. Il faut y ajouter plus de 700 cas répertoriés de dommages au patrimoine culturel.





De nombreux édifices patrimoniaux ont subi des dommages structuraux de degré mineur à modéré à la suite du séisme. Dans certaines parties de la zone affectée, les vagues du tsunami ont balayé des structures et des collections historiques et vernaculaires.

Plus à l'intérieur des terres, hors de portée du tsunami, un site archéologique de stockage et d'autres éléments du patrimoine culturel mobilier ont été endommagés par l'inondation, résultant de la rupture du barrage. Le patrimoine mobilier a également été contaminé par les radiations nucléaires, ce qui a retardé son relèvement. Une panne d'électricité dans la zone touchée a exposé les matériaux humides et organiques de certains objets du patrimoine, comme le bois et le papier, au risque de moisissure et autres formes de biodégradation.

[Voir les références page 160.](#)



- 4 Déterminez le niveau de risque (faible, moyen ou élevé) de chaque déclaration de risque, en fonction de la nature et de la probabilité des aléas majeurs et secondaires, et du type d'incidences éventuelles sur la sécurité des personnes et des biens du patrimoine culturel. Par exemple, après un séisme, le risque d'effondrement d'un bâtiment, dû à des fissures structurelles, est élevé lors des éventuelles répliques. Toutefois, en cas d'inondation localisée, causée par la combinaison de fortes précipitations et d'une fuite d'eau due à une fissure mineure dans le plafond du bâtiment, le risque d'effondrement de celui-ci reste relativement faible.

Voir la Boîte à outils, page 14, pour avoir accès aux formulaires et autres ressources qui pourront vous aider à évaluer les risques immédiats.



Compiler et analyser les données

- 1** Numérisez systématiquement les formulaires d'évaluation et les croquis pour chaque type de patrimoine immédiatement après avoir fait les évaluations sur site. Cela permet de prévenir la perte de données et de partager des informations dans un format facilement utilisable. Vous devriez prévoir de numériser vos informations au moins une fois par jour, ainsi assurez-vous d'adopter une méthode et un processus de numérisation sur le site, avant de commencer le travail sur le terrain. Chaque élément ou bien du patrimoine doit être facilement identifiable au moyen d'un numéro d'identification unique (voir la Boîte à outils, page 42).
- 2** Pour les entretiens avec des parties prenantes : prenez des notes ou transcrivez les entretiens et conservez-les avec les autres données. N'oubliez pas de mentionner le nom de la source, la date et le lieu de l'entretien et, si possible, un moyen de contacter la personne interrogée.
- 3** Téléchargez les photos de l'appareil photo et associez-les à la copie numérique des plans d'étage à l'aide de leurs numéros de référence. Vous pouvez également supprimer le nom de fichier créé par la machine ou le numéro du fichier image téléchargé et le remplacer par un nom de fichier indiquant le lieu, la date et le type de dommage sous une codification courte. Ceci s'avère particulièrement important pour les évaluations portant sur plusieurs sites ou conduites en plusieurs étapes. Assurez-vous que les noms et les codes des fichiers sont cohérents et compris par tous ceux qui participent à l'évaluation et à la compilation des données.
- 4** Reliez les données contenues dans le formulaire d'évaluation au plan du site, aux plans des étages et aux photographies des dommages en créant un fichier unique.
- 5** Si vous n'avez pas été en mesure de le faire sur place, préparer les déclarations de risques et déterminer le niveau de risque pour chacune d'entre elles.
- 6** Regroupez, catégorisez et stockez toutes les données collectées sur le site dans une base de données normalisée pour en faciliter l'accès et l'analyse.



Outil de compilation et de visualisation

Pour répertorier le patrimoine bâti et culturel, une application de **système d'information géographique (SIG)** installée sur votre téléphone portable ou sur votre tablette peut être très utile pour le travail de documentation sur site. Les formulaires d'évaluation des dommages et risques peuvent être remplis hors ligne à l'aide d'un SIG, et des photographies peuvent être ajoutées directement, afin que tous les formulaires et les photographies puissent être conservés ensemble. Une fois que votre téléphone mobile est connecté à Internet, les formulaires et les photos peuvent être exportés directement vers une base de données centrale. Il est important de noter que toute application choisie pour enregistrer, compiler et visualiser les données devra être paramétrée, et vos équipes d'évaluation auront besoin de conseils pour l'utiliser sur le terrain.

Voir les références page 158.



Préparer le rapport d'évaluation

À partir de l'enquête menée sur site, préparez un rapport d'évaluation consolidé qui comprendra les informations suivantes :

- Importance des biens patrimoniaux touchés (site patrimonial, collection, tradition).
- Nature de la catastrophe ou du conflit. Qu'est-il arrivé ? Quand ? En quoi le patrimoine culturel est-il concerné ?
- Description des dommages causés au patrimoine bâti et mobilier et des conséquences de la catastrophe pour le patrimoine immatériel. Il faudra inclure une brève description du type de dommage ou d'effet, de l'emplacement (avec référence au plan de base, au plan du site et au plan d'étages ou aux croquis, le cas échéant) et des causes possibles. Incluez une photographie pour illustrer chaque bien endommagé. En ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, la description peut inclure les détails des éléments affectés : éléments matériels, personnes et / ou connaissances ou traditions.
- Les pertes (le cas échéant), en ce qui concerne les personnes, les revenus spécifiques et/ou les infrastructures concernées, et les effets négatifs à long terme des pertes sur le patrimoine culturel.

- Des déclarations de risques fondées sur l'identification des aléas, des vulnérabilités et des risques qui en découlent pour les différents types de biens patrimoniaux.
- Des actions immédiates de sécurité et de stabilisation sur le site à mettre en oeuvre.
- Les ressources nécessaires pour protéger et stabiliser les biens patrimoniaux affectés, avec un calendrier défini.

Le rapport doit mentionner la date, l'auteur ou les auteurs, les noms et les coordonnées de tous ceux qui ont participé aux évaluations sur site, ainsi que leurs responsabilités. Il doit également mentionner les noms de toutes les personnes qui ont été interviewées pendant les évaluations.



Mettre à jour le plan de mise en œuvre des mesures sur site

Un rapport consolidé d'évaluation des dommages et des risques peut être utilisé pour élaborer le plan de mise en œuvre des **mesures de sécurité et de stabilisation sur site, identifiées lors de l'analyse de situation (voir page 37)**. Il est particulièrement utile pour établir l'ordre de priorité des actions spécifiques à un site - par exemple, en recouvrant temporairement les structures exposées et endommagées. Il contribue également à déterminer le type de ressources et d'expertise nécessaires pour stabiliser chaque bien culturel affecté.



Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA)

L'objectif d'une PDNA est de procéder à une évaluation des besoins et d'élaborer un cadre pour le relèvement, qui justifiera les demandes conjointes de financement d'urgence (par exemple, les appels flash de fonds humanitaires) et pourra servir de base à l'établissement des priorités nationales pour le relèvement et de financement. Comme une évaluation de type PDNA est destinée à pouvoir collecter des fonds, elle est généralement effectuée dans les quatre à six semaines suivant la catastrophe.

Le résultat le plus direct d'une PDNA est un rapport qui comprend deux parties : **l'évaluation des besoins** et le **cadre du relèvement**.





Ce rapport est donc un recueil de différents rapports sectoriels, dont un sur la culture.

Une PDNA est un processus dirigé par le gouvernement, mené en collaboration avec les partenaires des Nations Unies concernés. Selon le contexte et l'impact qu'une catastrophe a eu sur les **capacités** gouvernementales, le gouvernement peut demander à l'ONU de prendre le leadership. Au cours de l'évaluation, la PDNA s'appuie sur une large participation de nombreuses organisations, des communautés et des individus; des organisations et experts internationaux, des administrations locales, des communautés touchées, des dirigeants locaux (officiels, traditionnels et religieux), des responsables en charge de la sécurité et du secteur privé.

Dans la plupart des cas, le gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), ainsi qu'une équipe d'experts de différents secteurs culturels (architectes, ingénieurs, muséologues, anthropologues, archéologues, etc.), élaborent la PDNA du secteur culturel.

Un **chapitre consacré à l'évaluation de la culture** a été inclus dans la section sociale des lignes directrices de la PDNA.

La PDNA et son interaction avec les mesures de premiers secours du patrimoine culturel.

L'interaction entre l'**analyse de situation** et l'**évaluation sur site des dommages et des risques** et la PDNA dépend du moment où chacune d'entre elles est mise en œuvre. En principe, l'une peut facilement alimenter l'autre, quelle que soit la première à être réalisée. Étant donné que ni l'Aide d'urgence ni la PDNA ne disposent d'un calendrier précis, cela peut varier au cas par cas.

Source : *Elke Selter, École d'études orientales et africaines, Université de Londres, Royaume-Uni.*

Voir les références page 159.





Améliorez la préparation aux évaluations post-catastrophe des dommages et risques liés aux biens culturels.

Considérez les questions suivantes :

- Avez-vous préparé une liste de tous les biens culturels et vérifié s'il existe une carte indiquant leurs coordonnées géographiques ?
- Avez-vous des informations précises sur les biens culturels antérieures à la catastrophe, comme les inventaires, les plans d'étage, les photographies et les rapports d'état ?
- Avez-vous préparé un formulaire d'évaluation des dommages et des risques, adapté aux différents types de biens culturels de votre région ?
- Avez-vous identifié les professionnels du patrimoine et les responsables des mesures d'urgence qui seront capables d'évaluer les dommages et les risques dans votre région ?
- Avez-vous testé votre modèle de formulaire avec l'équipe d'évaluation et développé ensemble un système de compilation et de visualisation des données ?
- Avez-vous pris des dispositions institutionnelles pour financer les évaluations des dommages et des risques sur site après l'incident ?
- Avez-vous assuré la liaison avec l'institution locale chargée de la gestion des situations d'urgence et pris des dispositions pour coordonner les évaluations de sécurité des sites du patrimoine culturel ?

Quelle est l'étape qui suit l'évaluation sur site des dommages et des risques ?

SUITE A UNE SITUATION D'URGENCE dans votre région, vous et votre équipe de secouristes culturels avez effectué une **analyse de situation** et une **évaluation sur site des dommages et des risques** pour le patrimoine culturel affecté. Ces deux étapes ont été menées en coordination avec les acteurs des services d'urgence concernés et avec la participation des parties prenantes et de la communauté locale. Vous avez ainsi pu identifier les priorités en matière de sécurité et de stabilisation des structures, des objets et du patrimoine immatériel.

Comment allez-vous procéder ?

Continuez votre lecture pour en savoir plus.

TROISIÈME ÉTAPE
**SÉCURISATION
ET
STABILISATION**



Sécurisation et stabilisation, de quoi s'agit-il ?

Les mesures qui stabilisent l'état du patrimoine affecté et préviennent de nouveaux dommages et pertes en atténuant les risques sont collectivement désignées par les mesures de sécurité et de stabilisation.

Ces mesures sont de nature temporaire et visent à fournir un soutien adéquat au patrimoine endommagé pendant une situation d'urgence jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à des traitements de conservation complets.

Les mesures de sécurité et de stabilisation dépendent du contexte et ne suivent pas toujours un ordre donné. Néanmoins, pour qu'une intervention soit couronnée de succès, il est essentiel de documenter soigneusement le bien patrimonial et les mesures prises pour le stabiliser et le sécuriser.



*La stabilisation d'urgence en pratique lors d'un atelier à Shouf, Liban, 2014.
Photo : ICCROM-ATHAR.*

Les mesures de base en matière de sécurisation et de stabilisation incluent :

- D'ériger une clôture autour du site ou de la collection touchés.
- De mettre en place une couverture temporaire (voir la Boîte à outils page 73) pour les éléments de construction, fragments et objets exposés aux risques.
- D'organiser une **évacuation post-événement** des objets du patrimoine culturel vers un lieu de stockage temporaire plus sûr.
- **Le sauvetage** des collections endommagées du patrimoine culturel, des fragments de bâtiments et de décorations. Cette mesure comprend le tri, la stabilisation à travers le nettoyage de la surface et/ou le séchage des objets.



- De fournir un **stockage temporaire sûr et sécurisé** pour les matériaux du patrimoine culturel évacués et récupérés.
- D'effectuer le **séchage** d'un bâtiment ou d'une structure à la suite d'une inondation.
- De mettre en place un **étaisement** d'un mur ou d'un autre élément de structure porteur afin de fournir un support temporaire.



Les mesures de sécurisation et de stabilisation du patrimoine immatériel sont différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour le patrimoine immatériel, le maintien de la tradition ou du savoir menacé, au lendemain d'une catastrophe ou d'un conflit, est considéré comme plus important. Pour plus de détails, reportez-vous à la section sur la protection du patrimoine immatériel.

Qui peut mettre en œuvre des mesures de sécurisation et de stabilisation ?

Des **secouristes culturels** formés et des spécialistes qualifiés du patrimoine culturel ayant une expérience préalable de la protection du patrimoine dans les situations d'urgence peuvent identifier, hiérarchiser et aider à la mise en œuvre des actions de sécurisation et de stabilisation. Ces professionnels comprennent, entre autres, les conservateurs-restaurateurs, les archéologues, les conservateurs, les archivistes, les ingénieurs en structures, les architectes en conservation, les anthropologues et les spécialistes du patrimoine immatériel.



*Des Casques bleus de l'ONU participent à une opération de sauvetage au Centre d'Art d'Haïti, 2010.
Photo : ICCROM.*

Le personnel militaire, les pompiers et les équipes de recherche et de sauvetage sont souvent formés à la stabilisation structurelle d'urgence. Cependant, il se peut qu'ils ne comprennent pas exactement les structures historiques et leurs mécanismes d'effondrement particuliers, ainsi, dans la mesure du possible, il faudra demander l'avis d'un ingénieur en structure et d'un architecte spécialisé dans la conservation. Les intervenants des services d'urgence peuvent également faciliter les opérations d'évacuation et de sauvetage post-événement. Dans les situations où l'accès est limité ou les structures dangereuses, le personnel militaire ou les pompiers peuvent aider à sauver des objets à l'aide d'un équipement spécialisé.

Pour une mise en œuvre à grande échelle, les bénévoles et les membres des communautés locales doivent être activement impliqués et formés sur place afin de mener des actions spécifiques de sécurisation et de stabilisation sous supervision. Ces mesures peuvent comprendre la documentation, le transport d'objets, le tri des débris, la préparation des **étayages** et l'établissement d'inventaires.

Chaque situation d'urgence est différente et nécessite une réponse adaptée. Par conséquent, il est vital que même les bénévoles formés reçoivent des conseils pour mettre en œuvre des mesures spécifiques. Néanmoins, afin de fournir une aide d'urgence au moment opportun et de façon uniforme, il est essentiel de former des professionnels du patrimoine culturel, des intervenants d'urgence et des bénévoles avant la catastrophe.





Formation à l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en Méditerranée : le projet PROMEDHE

PROMEDHE (Protéger le patrimoine culturel méditerranéen face aux catastrophes) est une initiative multi-partite du département Italien de la Protection civile, financée par la Direction générale de la Commission européenne pour la Protection civile et l'aide humanitaire (DG ECHO). Dans le cadre de cette initiative, l'ICCROM a été invité à former des équipes composées de professionnels de la protection civile, de la défense civile et du patrimoine culturel issues de cinq pays de la région méditerranéenne. Les objectifs consistent à développer les capacités et les procédures opérationnelles standard communes en matière d'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel au lendemain de catastrophes naturelles. À l'issue de cette formation, les pays participants ont organisé des ateliers nationaux pour former des professionnels de la protection civile, du patrimoine et d'autres bénévoles, renforçant ainsi leurs capacités nationales respectives de mise en œuvre à grande échelle d'une aide d'urgence pour le patrimoine culturel.

[Voir les références page 165.](#)



*Città di castello, Italie, 2017.
Photo : PROMEDHE et ICCROM.*

Comment mettre en œuvre des mesures de sécurisation et de stabilisation pour le patrimoine culturel mobilier et immobilier ?

Les mesures de sécurisation et de stabilisation du patrimoine culturel dépendent du contexte et varient en conséquence. Néanmoins, les mesures suivantes peuvent contribuer à la mise en œuvre harmonieuse de mesures spécifiques, quel que soit le type de patrimoine concerné et la nature de la situation d'urgence.

Sécuriser le site

Avant de prendre des mesures pour stabiliser le patrimoine mobilier ou immobilier d'un site, vous devez vous assurer qu'il est sûr et sécurisé. Tout le personnel doit être **informé des risques** et muni de l'équipement de protection individuelle approprié (voir Boîte à outils, page 10) Les mesures suivantes aideront à s'assurer que le site est sûr et qu'il est possible de commencer les travaux en toute sécurité :

- 1 **Érigez des barrières de sécurité.** Une fois que l'évaluation des dommages et des risques sur le site est terminée, clôturer toutes les zones considérées comme dangereuses et installer des barrières de sécurité autour du site ou de la collection affecté(e).



Des barrières et du ruban adhésif aident à avertir les gens et à sécuriser une église fortement endommagée aux Philippines en 2013. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.





En cas de doute sur le risque d'effondrement d'un élément structurel ou en porte-à-faux, créer une zone tampon circulaire autour de l'élément, en s'assurant que le rayon de la zone est égal à la hauteur du bâtiment concerné.

- 2 **Vérifiez les services publics d'approvisionnement.** Le cas échéant, vérifiez si les sorties de gaz, d'électricité et d'eau peuvent être utilisées en toute sécurité sur le site.
- 3 **Installez des panneaux de signalisation.** Installez une signalisation appropriée autour des zones isolées. La signalisation doit être grande, clairement visible et facilement reconnaissable par tout le personnel.
- 4 **Sécurisez les voies d'accès.** Identifiez les chemins et les voies d'accès et les indiquer clairement sur une carte du site et le plan d'étage (si disponible). Si la manœuvre ne représente pas de risque, ôter les débris du chemin pour améliorer l'accès. Cela peut inclure l'enlèvement d'éléments non structurels, en porte-à-faux et instables, comme les tuiles, les cheminées et les panneaux de bois, ou encore la stabilisation d'un plancher présentant des trous importants.



Avant d'enlever des éléments ou des fragments en porte-à-faux d'une structure historique, assurez-vous de documenter leur position et leur type, ainsi que la gravité des dommages subis. Prenez des photos (un plan rapproché et un plan éloigné) et noter l'emplacement des éléments ou des fragments sur un plan du site ou de l'étage. En cas de doute sur le retrait d'éléments structurels, demander à un ingénieur en structure de le faire en toute sécurité.

- 5 **Mettez en place une couverture temporaire.** En cas d'effondrement structurel, les structures exposées et les objets du patrimoine culturel piégés devraient être recouverts temporairement jusqu'à ce que des mesures supplémentaires puissent être prises. Voyez comment mettre en place une couverture temporaire dans la Boîte à outils, page 73.
- 6 S'ils sont laissés à découvert, les mortiers et les matériaux culturels organiques peuvent se détériorer rapidement. Recouvrez un groupe d'objets du patrimoine culturel est une **mesure strictement temporaire** qui ne devrait pas durer plus de quelques jours.
- 7 **Éliminez les déchets dangereux.** À la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un événement induit par un conflit, les sites patrimoniaux peuvent contenir des matières et des déchets dangereux : explosifs, produits chimiques, pétrole, tuyaux en PVC, matériaux isolants ou ignifuges. Dans de tels cas, identifier et consulter l'organisme expert en charge de la mise au rebut en toute sécurité du matériel trouvé, et ce avant de prendre toute autre mesure sur le site.



Comment sécuriser un site inondé

En cas d'inondation, l'évaluation des dommages et des risques sur site doit comprendre une consultation avec les experts désignés sur la classification des eaux d'inondation pour l'approvisionnement en eau - à savoir, l'eau est-elle propre (potable), grise ou noire ? Lorsque l'eau est classée comme grise ou noire, le risque de contamination biologique est élevé, car elle peut contenir des produits chimiques et/ou des eaux usées. Dans de tels cas, il est important de décontaminer le site en consultation avec des experts et d'isoler les matériaux historiquement contaminés en les plaçant dans des contenants scellés ou des sacs en plastique.

[Voir les références page 163.](#)



8 Assurez-vous que les structures et les surfaces mouillées sont bien sèches.

Dans le cas où un bâtiment, une structure ou une surface décorée aurait subi des dégâts d'eau importants, il est essentiel de le sécher afin d'éviter :

- a. la déformation et la pourriture des éléments en bois ;
- b. les fissures dans le plâtre ;
- c. la formation de moisissures ;
- d. la coloration ;
- e. la migration du sel.

Il est essentiel de ne pas essayer de sécher les anciennes structures trop rapidement. Les changements rapides du taux d'humidité peuvent endommager les éléments en bois fins, augmenter la migration du sel dans les murs et provoquer des fissures dans le plâtre. Pour sécher les structures et les surfaces humides :

- Vérifiez et dégagez les obstructions des drains pour évacuer l'eau. Sur les surfaces en pente, enlevez les débris qui peuvent empêcher l'eau de s'écouler.
- Utilisez des seaux et des pompes pour éliminer l'eau piégée.



Les dommages critiques sont plus probables dans les bâtiments où l'eau a coulé rapidement (par exemple, sur les flancs d'une colline ou près d'un barrage endommagé), où le niveau d'eau à l'intérieur du bâtiment est (ou était) supérieur à 1 m de hauteur, ou encore si les murs porteurs sont faits en terre. Dans ce cas, demandez l'aide d'un ingénieur en structure pour évaluer les dommages structurels ou la nécessité d'appliquer des mesures de stabilisation structurelle avant de pomper l'eau.

Enlevez la boue et les débris, car ils retiennent l'humidité et ralentissent le processus de séchage. N'attendez pas que la boue et les débris sèchent. La boue est plus sûre et plus facile à enlever lorsqu'elle est mouillée.

- Évitez les solutions de nettoyage qui emprisonnent l'humidité ou obstruent son mouvement à l'intérieur des matériaux historiques.
 - Enlevez les tapis et les revêtements de sol et de mur mouillés.
 - Éloignez les meubles des murs et enlever les objets accrochés aux murs pour accélérer le processus de séchage. Reportez-vous à la section **évacuation post-événement** à la page 80.
 - Si possible, enlevez les éléments métalliques qui sont en contact avec le plâtre humide pour éviter les taches et la rouille.
 - Assurez-vous que les ouvertures dont vous avez besoin pour assécher le bâtiment ne sont pas obstruées de quelque façon que ce soit. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Boîte à outils, page 92.
- 9** **Désignez** et aménagez des espaces de travail et de stockage temporaire d'objets, fragments et éléments décoratifs du patrimoine culturel.

Autres mesures de sécurisation et de stabilisation

Avec l'aide de votre équipe, rassemblez les fournitures nécessaires et mettez en œuvre d'autres mesures de sécurité et de stabilisation préalablement identifiées. Celles-ci peuvent inclure :

- Évacuation post-événement
- Opérations de sauvegarde
- Stabilisation d'urgence des structures historiques

Voir les sections suivantes pour une description détaillée de chacune de ces mesures.

Il se peut que vous ayez à mettre en œuvre de multiples mesures de sécurisation et de stabilisation sur un site du patrimoine culturel concerné.

Évacuation post-événement

Les évacuations postérieures à un événement deviennent nécessaires lorsqu'un bâtiment ou une structure abritant des objets du patrimoine culturel est déclaré dangereux, mais qu'il est rendu suffisamment stable pour évacuer des objets. Cela implique la **documentation**, l'**emballage** et le **transport** des objets vers un emplacement temporaire sûr.

Les évacuations post-événement peuvent impliquer une assistance technique des pompiers et / ou du personnel militaire ou de la défense civile, car ils sont formés pour évacuer les personnes des bâtiments dangereux. Cependant, elles ont besoin d'indications sur ce qu'il faut évacuer et où, ainsi que sur la manipulation sans danger des objets du patrimoine.





Leçons tirées de l'évacuation post-événement du musée du palais Hanuman Dhoka : Népal

Après le tremblement de terre de 2015 à Katmandou (Népal), des parties du palais Hanuman Dhoka, abritant un musée, ont été déclarées dangereuses, en raison de dommages structurels majeurs. Le personnel du musée a demandé l'aide de l'armée népalaise pour évacuer le trône d'or et d'autres objets d'art importants. Au moment de l'évacuation, aucun inventaire n'était disponible pour indiquer l'emplacement de chaque objet. En conséquence, les membres de l'armée ont dû passer plus de temps que prévu pour pouvoir localiser des objets d'une grande importance. Au cours de l'évacuation, ils ont eu des difficultés à manœuvrer le trône d'or à travers la porte du dernier étage de l'immeuble. Par conséquent, certaines parties du trône ont dû être démontées avant de pouvoir être sorties du bâtiment.



Des membres de l'armée népalaise évacuent un objet de musée.

Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

Le directeur du musée et le responsable de la documentation étaient sur place pour fournir une assistance et prendre officiellement la responsabilité des objets évacués. Une fois évacués du bâtiment, le trône d'or et d'autres objets ont été conservés dans la cour du palais jusqu'à ce qu'un endroit plus sûr soit trouvé quelques jours plus tard. L'armée assurait la sécurité 24 heures sur 24 pour les surveiller.





Principaux enseignements à tirer de cette expérience :

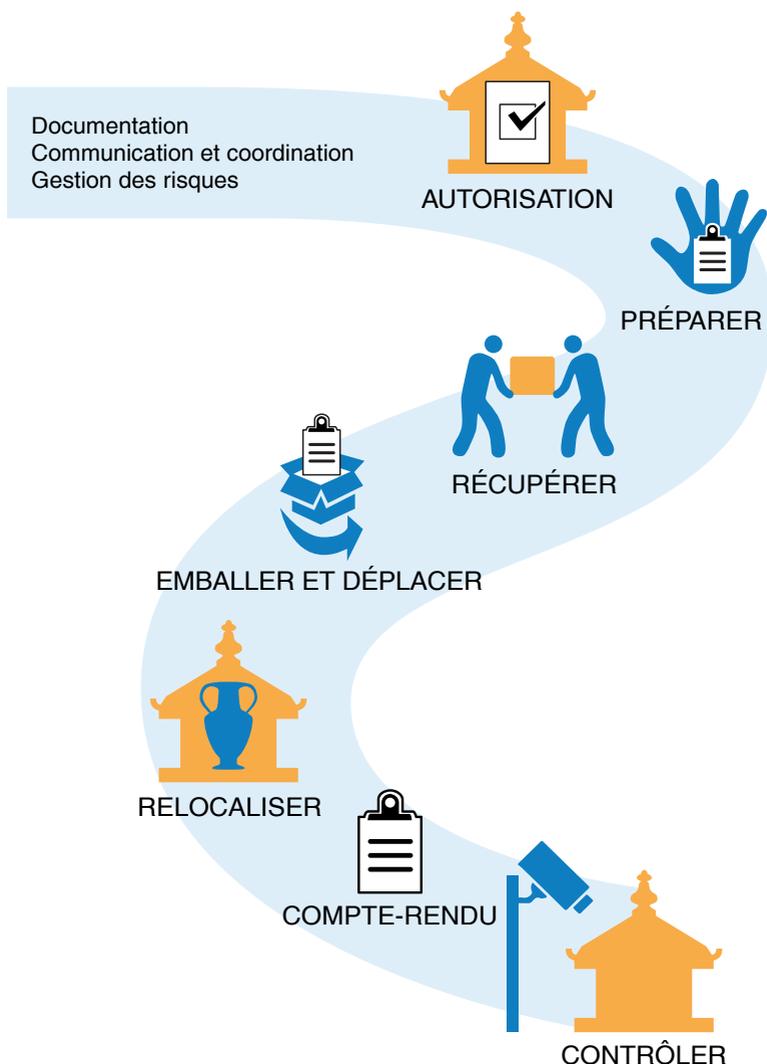
- Afin de mieux se préparer à une évacuation postérieure, de multiples copies des plans des étages, indiquant clairement l'emplacement et les dimensions des objets les plus importants, devraient être mises à la disposition des premiers répondants. Toutefois, pour assurer la sécurité des objets, ces plans d'étage doivent demeurer confidentiels pour les personnes qui ne font pas partie du groupe des premiers intervenants.
- Une évacuation des objets du patrimoine culturel ne devrait être entreprise que si un lieu temporaire plus sûr a été sécurisé et que si la logistique nécessaire à l'opération est en place.
- La formation préalable des intervenants d'urgence et des professionnels du patrimoine chargés d'une collection, pour la manipulation, l'emballage, la documentation et le transport des objets en cas d'urgence est indispensable.

[Voir les références page 168.](#)



Comment procéder à une évacuation post-événement ?

Le schéma de travail suivant pour l'évacuation post-événement a été tiré du manuel d'évacuation d'urgence avant l'évènement, **Patrimoine en péril : Évacuation d'urgence des collections du patrimoine**. Rappelez-vous que la décision d'évacuer des objets d'un lieu dangereux doit être prise sur la base d'une **évaluation post-événement des risques et des dommages sur site**.





Autorisation

Avant d'évacuer des biens culturels, il faut obtenir l'autorisation du dépositaire et s'assurer que lui-même ou les membres du personnel sont présents sur le site pour donner des conseils et superviser l'ensemble de l'opération.



Documentation. Un document d'autorisation formel est requis, indiquant que le dépositaire du patrimoine a autorisé un nombre "x" de secouristes culturels à évacuer un nombre "x" d'objets et à les transporter vers un autre lieu sûr (spécifier le nom exact de l'emplacement et les coordonnées géographiques). Ce document doit porter la signature du dépositaire, ainsi que d'autres détails importants, tels que la date, l'heure et le lieu.



Préparer

- 1 Rassemblez une équipe** pour l'évacuation. Elle devrait inclure tous les fonctionnaires directement responsables de la collection à évacuer. Nommez un chef d'équipe qui peut expliquer la portée et les objectifs de l'opération et attribuer des tâches spécifiques aux membres de l'équipe. Ces tâches comprennent :
 - la documentation ;
 - la manipulation et l'emballage ;
 - le transport d'objets ;
 - l'organisation de l'espace de stockage temporaire ;
 - la logistique, comme le matériel, la nourriture, l'eau, etc ;
 - la communication au sein de l'équipe et avec les acteurs externes et les parties prenantes.
- 2** À l'aide des résultats de l'**évaluation des dommages et des risques sur site**, déterminer et préparer:
 - a. Une voie d'évacuation sûre pour le transport d'objets à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment touché.
 - b. Une **zone de tri et d'emballage**, ou une pièce suffisamment grande pour accueillir au moins deux postes de travail pour trier, documenter et emballer les objets.
 - c. Un **endroit sûr** pour entreposer les objets temporairement, sur place ou à l'extérieur.



En choisissant un espace de stockage sûr, veiller à ce que :

- il soit suffisamment grand pour accueillir le nombre d'objets qui doivent être déplacés ;
- il soit propre et ne présente aucune infestation de ravageurs ou de moisissures ;
- il soit bien ventilé et n'e soit ni humide ni mouillé ;
- il a été protégé contre le vol et le vandalisme ;
- il soit accessible par un itinéraire permettant de transporter des objets en toute sécurité ;
- Si nécessaire, des objets puissent être laissés dans l'espace de stockage pour une durée indéterminée.



3 Collecter l'information et préparer la documentation

- a. Si elle est disponible, obtenez la **liste des objets prioritaires** qui doivent être évacués en premier. Sinon, demandez à l'équipe de documentation de consulter les documents antérieurs afin de préparer une liste d'objets en fonction de leur valeur, de leur vulnérabilité et de leur facilité de manipulation ou de transport. Si aucune liste de ce type n'est disponible, consultez les dépositaires ou les membres du personnel pour préparer une liste d'objets prioritaires. Voir la Boîte à outils, page 55.
- b. Obtenez des copies des plans d'étage du bâtiment à partir duquel les objets doivent être évacués. Identifiez et marquez les emplacements physiques des objets à évacuer sur les plans d'étage, en utilisant les codes d'emplacement existants. Si de tels codes d'emplacement n'existent pas ou sont incohérents, l'équipe de documentation doit attribuer de nouveaux codes d'emplacement cohérents et faciles à comprendre. Voir page 42 de la Boîte à outils pour savoir comment créer des codes d'emplacement .
- c. Une fois que vous avez marqué les codes d'emplacement sur les plans d'étage, étiquetez les espaces et le mobilier avec les codes d'emplacement, si vous avez le temps de le faire. Assurez-vous que les étiquettes sont clairement visibles.
- d. Préparez un inventaire pour l'évacuation. La documentation précédente, si disponible, peut vous aider dans cette tâche. Si vous n'avez pas d'inventaire préétabli, vous pouvez en créer un à l'aide du modèle fourni.

Número d'enregistrement	Número anterior	Número d'identification attribué	Type d'objet	Matériaux	Dimensions : longueur, largeur, hauteur	Poids	Code de l'emplacement original	Número de référence de la photo ou du plan d'étage	Nouvel emplacement	Número de référence de la photo ou du plan d'étage

Ce champ indique le nombre d'objets évacués dans un ordre numérique ascendant, du premier jusqu'au dernier objet déplacé.

Ce champ permet d'enregistrer le numéro d'identification unique attribué à l'objet en vue de son évacuation.

Type d'objet : permet de décrire brièvement l'objet, par exemple manuscrit illustré, sculpture, vase, etc.

Matériaux constitutifs de l'objet, par exemple : verre, céramique, métal, textile, etc.

Indiquer le poids de l'objet. Si aucun instrument de mesure n'est disponible, utiliser des symboles tels que + pour fournir une indication sur le poids. Par exemple, si un objet peut être facilement manipulé et déplacé par une seule personne, utiliser le signe + ; en revanche, si deux personnes sont nécessaires pour le soulever, utiliser les signes ++ ; enfin, utiliser les signes +++ s'il faut un équipement spécial pour le soulever et le transporter.

Noter le code de l'emplacement d'origine de l'objet.

Ce champ doit être complété une fois l'évacuation terminée et les objets transférés vers un nouvel emplacement plus sûr.

Toutes les photos et les plans d'étage doivent avoir un numéro de référence.

- 4 Rassemblez des fournitures pour l'emballage et le transport des collections. Pour un exemple de liste de fournitures, voir la Boîte à outils, page 67.
- 5 Créez des postes de travail pour trier, documenter et emballer les objets dans la zone sûre désignée sur le site (identifiée dans votre évaluation des dommages et des risques sur le site).

Récupérer

 **Documentez** : avant de transporter des objets vers la zone de tri et d'emballage, noter leur code d'emplacement sur une étiquette placée sur le support ou la boîte utilisée pour déplacer l'objet. Par ailleurs, une personne de l'équipe de documentation pourrait accompagner l'équipe de transport et inscrire les codes d'emplacement dans l'inventaire fait pour l'évacuation.

Emballer et déplacer

- 1 Déplacez les objets vers la zone de tri et d'emballage ; triez les objets récupérés par type d'article.
 - a. Attribuez un **numéro d'identification unique** à chaque objet. Ce numéro est différent du code d'emplacement, car il identifie chaque objet individuel à l'intérieur d'un emplacement donné. Numérotez les objets par ordre croissant ou utilisez une combinaison de lettres et de chiffres.



Comment créer un numéro d'identification unique

Avant de déplacer un objet vers un autre emplacement, attribuez-lui un numéro d'identification unique afin de pouvoir suivre son mouvement pendant l'opération d'évacuation. Veillez à ce que le système de numérotation mis au point pour les évacuations soit simple, uniforme et compris par toutes les personnes concernées. Il peut s'agir uniquement de chiffres dans l'ordre croissant (p. ex. 01, 02) ou d'une combinaison de lettres et de chiffres (p. ex. A001, A002). Pour plus d'informations, voir la Boîte à outils, page 43.

- b. Placez une étiquette indiquant à la fois le code d'emplacement et le numéro d'identification unique sur le support secondaire, c'est-à-dire le morceau de carton, le plateau ou la boîte individuelle utilisé pour transporter l'objet.
 - c. Remplissez l'**inventaire d'évacuation** et inscrivez tous les **numéros d'accès** (s'ils se trouvent sur l'objet), les matériaux, les dimensions, le poids et tout autre donnée documentée.
- 2** Transportez les objets, ainsi que leurs étiquettes fixées sur des supports secondaires, sur l'espace de travail préparé et les emballer (voir la Boîte à outils, page 49). Assurez-vous qu'une copie de l'**inventaire d'évacuation** rempli accompagne les objets emballés.



Musée national du Népal, Katmandou, Népal, 2016. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

- 3** Lors de l'emballage d'objets, veillez à ce que les étiquettes portant les numéros d'identification uniques et les codes d'emplacement restent en place. Les supports d'emballage doivent également porter ces étiquettes. Pour plus d'informations, reportez-vous aux instructions relatives à l'emballage d'objets dans la Boîte à outils, page numéro 48.



*Emballage d'objets au Musée national du Népal, Katmandou, Népal, 2016.
Photo : Aparna Tandon, ICCROM.*



- 4 Veillez à ce qu'au moins un membre de l'équipe de documentation surveille le placement des objets dans leurs différentes zones en remplissant un **formulaire de suivi des mouvements**. Ce formulaire est utilisé pour garantir que tous les objets sont arrivés au nouvel emplacement de stockage temporaire. Préparez plusieurs copies du formulaire de suivi des mouvements (voir exemple ci-dessous).

Fiche de suivi des déplacements

Número d'enregistrement	Número de boîte	Nombre total d'objets dans une boîte	Consignes de manutention / transport	Expédié par	Date d'enlèvement	Transporteur / n° de véhicule	Date de réception	Número de boîte	Nombre total d'objets dans une boîte	Réceptionné par
1	12	20	Verre : manipuler délicatement	Abdel Hamid, conservateur	25 Janvier	xxx256	25 Janvier	12	20	xxx, responsable de la réserve
...

- 5 Une fois que tous les objets sont emballés, ils peuvent être transportés vers le nouvel emplacement. Le paquet devrait inclure des copies de l'inventaire d'évacuation et du formulaire de suivi des mouvements.



Relocaliser

Pendant qu'une partie de l'équipe s'occupe du sauvetage, de la documentation et de l'emballage des objets, d'autres peuvent se concentrer sur la préparation de l'espace de stockage temporaire.

- 1 Commencez à réfléchir à la façon la plus appropriée de disposer les objets dans le nouvel espace.



- 2 Attribuez des codes de déménagement : déplacez les meubles disponibles, s'il y a lieu, et attribuez des codes d'emplacement aux armoires et aux étagères, pour marquer les nouveaux emplacements des objets. Veillez à ce que cela soit fait avant l'arrivée des objets. Pour plus d'informations, consultez la section Préparation des codes de relocalisation dans le stockage temporaire de la Boîte à outils, page 41.



Stockage temporaire en Italie centrale, 2017. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

- 3 Il n'est pas toujours possible d'acquérir des meubles de rangement appropriés, comme des étagères, lors d'une évacuation d'urgence, auquel cas les objets doivent être conservés sur le sol dans leur emballage. Utilisez des palettes et/ou des bâches pour éviter tout contact direct entre les conteneurs de stockage et le sol. Si vous utilisez des palettes en bois, vérifiez qu'elles ne sont pas infestées d'insectes ou de moisissures.



- 4 Réceptionnez formellement les objets dans le nouveau dépôt temporaire à l'aide du formulaire de suivi des mouvements. Ensuite, vérifiez l'inventaire d'évacuation d'urgence ci-joint et séparez les objets selon le type de matériel et la taille.

Placez les objets emballés sur des étagères, ou nettoyez les palettes et autres meubles disponibles. Essayez de garder les objets fragiles hors du sol et les placer à l'autre bout de la pièce, hors de portée. De même, les objets lourds ou de grande taille doivent être placés ensemble à une extrémité de la pièce, afin de dégager de l'espace pour déplacer et organiser les objets plus petits.



- 5 Afin de documenter la position physique de chaque objet dans le nouvel entrepôt temporaire, noter son numéro de boîte et son numéro d'étagère sous le champ « nouvel emplacement » de l'inventaire.
- 6 Mettez en œuvre des mesures de sécurité appropriées sur le nouveau site de stockage temporaire afin de prévenir le vol et le vandalisme. Si nécessaire, postez des gardes.



Dans les zones de conflit actif, il est important de surveiller en permanence la situation en matière de sécurité afin de disposer, si nécessaire, de suffisamment de temps pour déplacer les objets à un autre endroit.



Compte rendu

Fournissez aux dépositaires l'inventaire mis à jour, accompagné des nouveaux emplacements d'objet, ainsi qu'un rapport récapitulatif de l'ensemble de l'opération d'évacuation. Ce rapport doit contenir des photos documentant les principales étapes de l'opération, des détails sur les matériaux utilisés pour emballer les objets, des renseignements sur les coûts engagés et les coordonnées de l'équipe chargée de l'évacuation. Il doit être signé par le chef d'équipe qui a supervisé l'opération.



Côntroler

Élaborez une routine de nettoyage et de surveillance du nouvel espace d'entreposage temporaire afin de prévenir les ravageurs, les incendies, l'eau et tout autre agent de ce genre qui pourrait endommager les objets.

Sauvetage

Une fois l'évacuation post-événement terminée, le patrimoine culturel endommagé doit être stabilisé. Le sauvetage est le relèvement systématique d'objets du patrimoine culturel, de fragments de bâtiments et d'éléments décoratifs endommagés sur un site ayant subi un impact négatif à la suite d'un aléa.

Le sauvetage du patrimoine culturel mobilier implique un processus d'évacuation similaire à celui de l'évacuation post-événement, avec des mesures supplémentaires pour le tri et la stabilisation des biens du patrimoine culturel, destinées à prévenir d'autres dommages jusqu'à ce qu'une intervention professionnelle puisse avoir lieu. En cas d'effondrement partiel ou total d'une structure historique, le sauvetage comprendra également le tri des débris pour récupérer les pierres, briques ou éléments de bois d'origine, qui seront utilisés pour la **reconstruction** future.

Selon l'urgence, il se peut que vous deviez procéder à la fois à l'évacuation et au sauvetage, ou que vous découvriez que rien n'est endommagé sur un site abîmé et qu'il faudra procéder à l'évacuation post-événement pour décontaminer le site.



Port-au-Prince, Haïti, 2010. Photo : Aparna Tandon, ICCROM



Sauvetage d'archives historiques inondées : Chili

En juin 2016, des pluies anormalement abondantes ont provoqué des crues soudaines dans une grande partie de Talca, une ville située à 250 km au sud de Santiago. L'échec du drainage a entraîné l'inondation d'un centre de documentation au sous-sol d'un bâtiment de l'Université de Talca, qui abritait une importante collection de manuscrits anciens et de partitions originales. L'eau a atteint une hauteur de 50 cm avant que la pluie ne cesse. Tous les livres et manuscrits situés sur les étagères inférieures et ceux qui étaient stockés dans des boîtes sur le sol ont été endommagés, soit environ 5000 livres et manuscrits au total.

L'eau a été pompée du sous-sol et les planchers séchés dès que possible, avant l'installation des ventilateurs et des déshumidificateurs. En raison du grand volume d'objets touchés, il a été décidé de les congeler jusqu'à ce qu'ils puissent être séchés correctement. Les objets ont été classés par ordre de priorité en fonction de leur degré de saturation et disposés de manière à pouvoir être séchés ou congelés.

Des camions frigorifiques et des congélateurs ont été empruntés à une entreprise d'exportation de fruits. Les livres mouillés ont été séparés délicatement et placés dans des sacs de plastique individuels, pour les préparer à la congélation avant de les ranger dans des boîtes pour l'entreposage. Les livres ont ensuite été transportés dans les camions jusqu'au congélateur, où ils ont été entreposés pendant dix mois à -24° C.

Les livres congelés ont été retirés des congélateurs en petites quantités et décongelés avec soin. Finalement, tous les livres et manuscrits ont été décongelés et séchés. Grâce à la planification d'urgence et à l'intervention rapide qui a suivie, tous les objets ont été récupérés avec succès.

Source : *María Cecilia Rodríguez Moreno, conservatrice en chef, Laboratoire du papier et des livres, Centre national pour la conservation et la restauration, Direction des bibliothèques, des archives et des musées, Chili.*

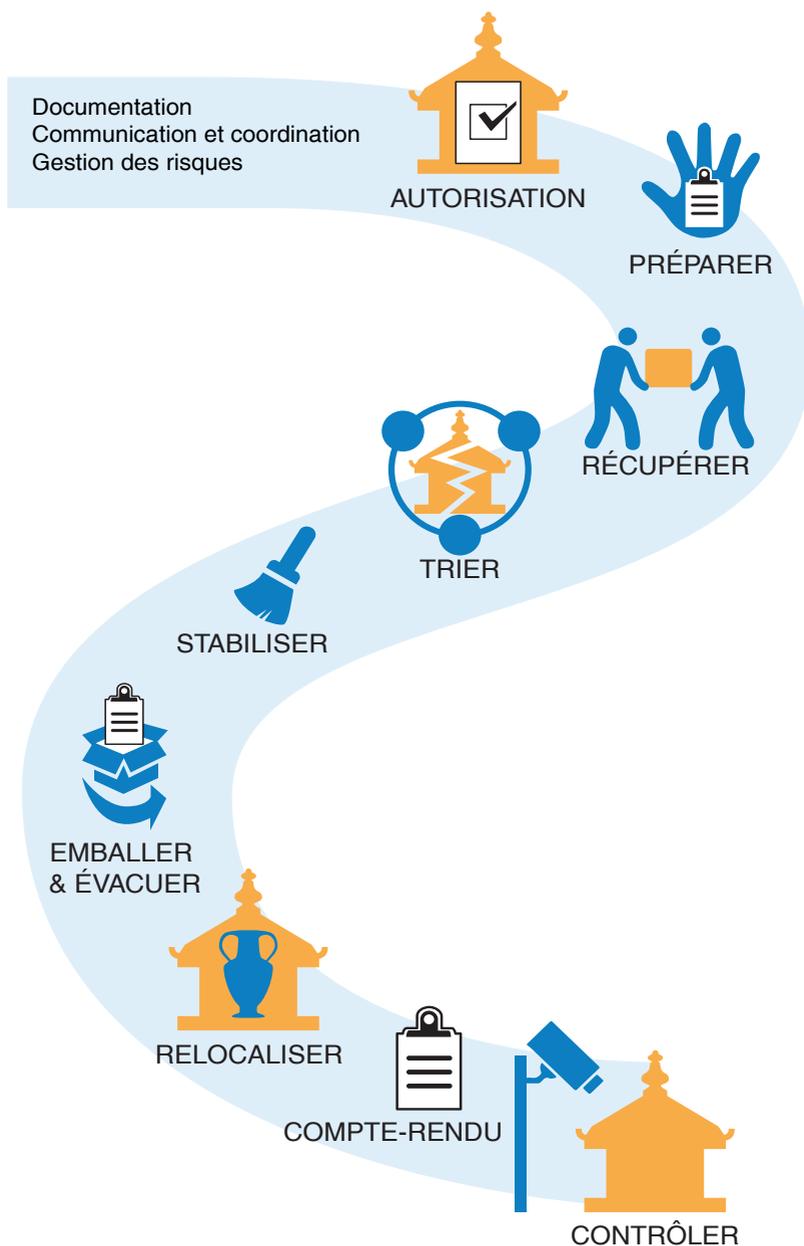
Voir les références page 166.

*Enchevêtrement de pages de livres humides, Centro Nacional de Conservación y Restauración, Chili, 2016.
Photo : Mariela Arriagada.*



Comment réaliser un sauvetage ?

Les différentes tâches lors d'un sauvetage





Autorisation

Consultez les parties prenantes concernées et obtenir l' **autorisation** (de préférence par écrit) pour l'opération de sauvetage et le déplacement des objets récupérés dans un lieu temporaire plus sûr, sur place ou hors site.



Préparer

- 1 **Informez l'équipe:** réunissez l'équipe qui sera impliquée dans l'opération de sauvetage et :
 - Assurez-vous que tous les membres de l'équipe comprennent quelles zones du site sont interdites d'accès ;
 - expliquez le déroulement de l'opération de sauvetage ;
 - nommez un chef de groupe, qui supervisera l'ensemble de l'opération de sauvetage.

Divisez les personnes en sous-équipes et attribuez les rôles en fonction du niveau d'expertise et de l'intérêt pour la tâche. Les tâches comprennent la **documentation, le sauvetage des objets, le tri, la stabilisation, l'emballage, le transport, la logistique et la communication**. Si vous n'avez pas suffisamment de personnes formées pour l'opération, prenez le temps de former des bénévoles pour aider à des tâches qui ne nécessitent pas de connaissances spécialisées.

- 2 **Rassemblez les fournitures** en fonction du type d'objets à récupérer, du type de dommage et de la nature du danger. Par exemple, si les objets touchés sont faits de matières organiques et qu'ils sont mouillés et souillés, il faudra utiliser des matériaux tels que des bandes à maille en polyester pour la manutention et le séchage. Utilisez les résultats de l'évaluation des dommages et des risques sur place pour choisir les fournitures nécessaires. Pour une liste générale des fournitures de sauvetage, consulter la Boîte à outils, page 70.
- 3 **Préparez l'espace** : aménagez un espace pour effectuer les traitements de stabilisation et assurez vous que chaque poste de travail dispose d'un espace suffisant pour traiter le nombre d'objets affectés. Chaque poste de travail doit se concentrer sur un type de traitement. Par exemple, ne pas faire de nettoyage humide et de nettoyage à sec sur le même poste de travail, car il y a un risque de contaminer des objets mouillés avec de la saleté supplémentaire ou de mouiller des objets secs, ce qui causerait plus de dommages.





4 Documenez : préparez un système de documentation et de suivi des objets à récupérer. Le système de documentation devrait comprendre trois éléments principaux :

- a. Un système pour **enregistrer l'emplacement** à partir duquel les objets doivent être récupérés. Si vous avez accès au plan d'étage, utilisez-le pour identifier les espaces, en utilisant le système de numérotation indiqué sur le plan d'étage. Si le système de numérotation du plan n'est pas clair ou est incohérent, créer de nouveaux codes de localisation. Voir comment créer un code de localisation dans la Boîte à outils, page 42.
- b. Si le bâtiment ou la structure s'est partiellement ou complètement effondrée et que les objets se trouvent sous une couche de débris, tracez une grille (carroyage) pour indiquer l'emplacement des objets. La grille peut être aussi petite ou aussi grande que nécessaire. Pour plusieurs zones de débris à différents endroits dans un même site, créer autant de grilles que nécessaire et attribuer des numéros uniques à chaque grille. Ensuite, localisez-les sur une seule carte du site qui indique le Nord. Dans le cas de grands sites archéologiques, qui nécessitent un relèvement à plusieurs endroits, la grille peut être tracée sur une carte reliée à un **système d'information géographique (SIG)**. Pour plus d'informations, consultez la Boîte à outils, page 11.
- c. **Un système de numérotation des objets** qui ont été récupérés (voir la Boîte à outils, page 43). Afin de compter et de suivre les objets de façon objective, créer un système pour attribuer un numéro d'identification unique à chaque objet et à ses parties.
- d. **Un formulaire d'enregistrement de sauvetage**. Ce formulaire sert à consigner le nombre d'objets récupérés et à suivre leurs déplacements tout au long de l'opération de sauvetage. Il apporte également des informations utiles telles que le numéro de la photo de l'objet, le numéro d'inventaire d'origine et le numéro de référence de la photo ou du plan d'étage. Il peut être divisé en trois parties, qui peuvent être réalisées au cours de trois étapes différentes de l'opération de sauvetage, à savoir : (i) la récupération, (ii) le tri et la stabilisation, et (iii) le conditionnement et le transfert. Voir la page suivante pour avoir des exemples.



1 RÉCUPÉRATION			
Numéro d'enregistrement	Emplacement d'origine	Numéro d'identification attribué	Numéros antérieurs

 Ce champ indique le nombre d'objets évacués dans un ordre numérique ascendant, du premier jusqu'au dernier objet récupéré.

Ce champ indique le numéro d'identification unique attribué à l'objet.

2a TRI & STABILISATION				
Propriétaire / Institution	Code de l'emplacement original	Type d'objet	Matériaux	Dimensions : longueur, largeur et hauteur

Ce champ indique le code de l'emplacement d'origine de l'objet récupéré. Le code de l'emplacement d'origine peut être établi en fonction d'une grille ou d'une combinaison de numéros d'étagère, de salle et d'étage, selon le système adopté pour l'attribution des codes d'emplacement.

Le champ « Type d'objet » permet de décrire brièvement l'objet.

Matériaux constitutifs de l'objet, par exemple : verre, céramique, métal, textile, etc.

2b TRI & STABILISATION

Poids	Numéro de référence de la photo ou du dessin	Type de dommage	Traitement réalisé (à compléter pendant la stabilisation)	Traitement de stabilisation réalisé par

« Le numéro de référence de photo ou de dessin » permet d'identifier la photo ou le dessin de l'objet. S'il n'y a pas suffisamment de temps pour photographier les objets individuellement sur le site, prendre des photos d'un groupe d'objets avec leurs numéros d'identification. Inscrive le numéro de la photo. Ce champ peut être renseigné lors de l'étape du tri ou sur le site du stockage temporaire, en fonction du temps disponible.

« Type de dommage » : décrit brièvement l'état matériel de l'objet et le type ainsi que l'ampleur des dommages subis.

Indiquer le poids de l'objet. Si aucun instrument de mesure n'est disponible, utiliser des symboles tels que le signe + pour un objet qui peut être facilement manipulé et déplacé par une seule personne ; utiliser les signes ++ si deux personnes sont nécessaires pour le soulever, enfin, utiliser les signes +++ s'il faut un équipement spécial et plus d'une personne pour le transporter.

Ce champ décrit le type de traitement de stabilisation réalisé sur l'objet. Par exemple, il peut être nécessaire de rincer un objet humide et sale avant de le transférer vers le nouveau site de stockage temporaire. Ces traitements doivent être réalisés par des conservateurs-restaurateurs et des secouristes culturels qualifiés.

3 CONDITIONNEMENT ET RELOCALISATION

Évacué par	Date	Code de relocalisation

Ce champ indique le code de relocalisation attribué à un objet une fois transféré vers le nouveau site de stockage temporaire. Ce champ doit être renseigné une fois que tous les objets ont été transférés.



Récupérer

Si la structure s'est effondrée, des fragments du bâtiment historique et des objets peuvent se trouver enfouis sous du béton et d'autres débris sans intérêt. Dans ces circonstances, il faut contacter le coordonnateur des interventions d'urgence ou le chef des opérations pour recevoir des conseils sur la manière d'opérer. Vous pourriez avoir besoin d'équipement lourd, d'une excavatrice par exemple. Sollicitez l'avis de l'opérateur de l'équipement en question et celui d'un ingénieur structures pour vous assurer que ces travaux peuvent être menés en toute sécurité.



La récupération systématique et minutieuse d'objets du patrimoine dans un environnement contaminé nécessite des compétences et de la patience. Toujours travailler en binôme pour éviter les blessures et prévenir des dommages supplémentaires pouvant affecter les éléments du patrimoine culturel au moment de leur récupération.

Pour récupérer des éléments d'une partie d'un bâtiment ou sur une grille :

- Commencez par retirer les objets petits, secs et intacts.
- Prévoir du matériel de conditionnement rigide (tels que des cartons épais ou des palettes en bois) prêt pour récupérer et faciliter le transport d'objets fragiles et endommagés.
- S'assurez qu'il y aura toujours au moins deux personnes pour récupérer des objets lourds ou volumineux et vérifier que l'objet est convenablement pris en charge.
- Si un objet est cassé, vérifiez que tous les morceaux ont été récupérés et conservés ensemble. Pour faciliter sa manipulation, placez l'objet et ses pièces cassées dans une boîte ou un sac en plastique transparent.
- Conservez les éléments annexes (cadres, boîtes et supports) de chaque objet individuel avec l'objet correspondant.
- Conformément à la forme de documentation que vous avez choisie, notez le numéro de l'emplacement d'origine de l'objet, attribuez un numéro à l'objet et notez le nombre d'objets récupérés.



Retirez les fragments des grilles cellule par cellule pour éviter les erreurs lors de l'étiquetage de l'emplacement.





Récupération d'objets lors d'une opération de sauvetage à Port-au-Prince, Haïti, 2010.
Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Récupération de fragments et d'éléments structurels historiques

La récupération de structures historiques, de surfaces et d'œuvres d'art en fragments peut être un processus long et délicat. Utilisez les résultats de **l'évaluation sur site des dommages et des risques** (voir page 63) pour préparer votre espace de travail et votre méthodologie.

Avant de récupérer des matériaux historiques sur site, il faut tenir compte des facteurs suivants :

- Les types de débris et de matériaux fragmentés que vous pensez trouver sur place.
- L'importance des matériaux de construction et des éléments décoratifs d'origine ou des œuvres d'art in situ.
- Quels matériaux de construction ne sont pas essentiels ou ne sont pas historiquement authentiques par rapport à la structure originale ou au patrimoine culturel ? Quels fragments peuvent être réutilisés, doivent être remplacés, ou devraient être éliminés ?
- Quels sont les traitements de **stabilisation** qui sont nécessaires avant de stocker les fragments ?





S'il faut retirer des fragments historiques, veiller à enregistrer leur emplacement d'origine avant de les récupérer. Documenter les différentes données permet d'enregistrer clairement la position originelle des éléments structuraux ou du bien culturel in situ afin de les réintégrer dans la structure lors de la restauration. Cela permet également de s'assurer que les fragments ne seront ni égarés ni volés durant leur sauvetage. Créez un code d'emplacement (voir Boîte à outils, page 42), fondé sur le quadrillage à partir duquel vous avez récupéré les fragments, et incluez si possible une documentation visuelle.

Une fois que vous avez récupéré les fragments, vous pouvez suivre la procédure de sauvetage définie pour les biens mobiliers du patrimoine culturel.



Trier

La hiérarchisation des priorités est indispensable dans les opérations de sauvetage de grande ampleur, au cours desquelles des milliers d'objets doivent être récupérés et catégorisés pour être traités sur une courte période. Mettre en place un système de triage est le moyen le plus efficace d'y parvenir.

Le triage des objets patrimoniaux comprend le tri et la hiérarchisation des traitements de stabilisation à appliquer aux objets récupérés, sur la base de trois critères :

- Le **degré du dommage** subi par le patrimoine culturel.
- Le **risque de subir un dommage supplémentaire**, si le dommage de départ est ignoré.
- La **portée** ou la **valeur** de l'objet ou de la structure patrimonial.

La détermination de la valeur d'un objet est une opération complexe. Dans les situations d'urgence, il est préférable qu'une évaluation de la valeur soit effectuée pendant les phases d' **analyse de la situation** (voir page 30) et d'évaluation sur site des dommages et des risques (voir page 42). Une telle évaluation devrait être fondée sur les documents des institutions existants avant l'évènement, comme l'inventaire ou le **registre des acquisitions**. Consultez la Boîte à outils, page 55 pour apprendre à effectuer le triage lorsque la valeur de l'objet est inconnue.

Pour trier les objets du patrimoine culturel récupérés, suivre les étapes ci-dessous :

- 1 Séparez les objets endommagés des objets intacts.** Puis, séparez les objets secs et les objets humides. Retirez les objets moisis et les enfermer dans des sacs ou des contenants en plastique et les conserver à l'écart des autres objets. Lors du tri des objets, contrôlez que leur code d'emplacement d'origine reste attaché à l'objet à tout moment.



*Tri des objets récupérés dans le cadre d'un exercice du cours international sur l'Aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise, Washington DC, 2016.
Photo : ICCROM et Smithsonian Institution.*

- 2 Regroupez les objets selon leur état physique, le type de matériau et le type de traitement qu'ils nécessitent.** Par exemple, les objets en papier ou en textile qui sont secs mais qui nécessitent un nettoyage de surface doivent être stockés ensemble. De même, les céramiques et le verre fragiles doivent être mis ensemble lorsqu'ils sont intacts.

- 3 Attribuez un numéro d'identification unique** à chaque objet une fois le tri terminé. Placez une étiquette portant le numéro d'identification unique et le code d'emplacement sur le support utilisé pour manipuler et déplacer l'objet.



Une peinture récupérée portant une étiquette indiquant son numéro d'identification et son emplacement d'origine, Italie, 2017. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



- 4 Documentez.** Remplissez les champs du formulaire **d'enregistrement de sauvetage** (voir page 92) correspondants à l'identification, à l'emplacement originel, aux dimensions et à l'état de l'objet (voir page 93).





Si le matériel du patrimoine culturel doit être déplacé hors site pour être stabilisé et qu'il reste peu de temps pour remplir le formulaire de relevé de sauvetage, assurez-vous que :

- Un **numéro d'identification unique** a été attribué à chaque objet. Voir Boîte à outils page 42.
- Tous les objets, emballages et conteneurs contiennent des étiquettes avec leur numéro assigné respectif.
- Le **numéro d'identification unique** - voir Boîte à outils, page 42 - , l'emplacement d'origine, le type de matériau et le poids des objets sont enregistrés sur le **formulaire d'enregistrement de sauvetage** (voir page 92).

Si les objets récupérés sont intacts, remplir le formulaire d'enregistrement de sauvetage, emballer les objets et les transférer vers le lieu de stockage temporaire prévu à cet effet (voir page 103).



Stabiliser

Après l'étape du triage, les objets endommagés doivent être traités pour stabiliser leur état, ce qui peut se faire sur site ou hors site, dans un endroit propre et préparé pour cette tâche. Les traitements de stabilisation permettent de prévenir d'autres dommages et détériorations des matériaux du patrimoine culturel ainsi récupérés.



Un poste de travail dédié à la stabilisation et au nettoyage à sec de surfaces d'objets à Port-au-Prince, Haïti, 2010. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

La stabilisation comporte deux étapes, détaillées ci-après :



- 1 Nettoyage de la surface.** Après son passage, un aléa peut avoir laissé de la poussière, de la suie, des salissures et des **contaminants** qui, s'ils restent à la surface des objets, peuvent entraîner des dommages et détériorations supplémentaires. Si un objet est mouillé et qu'il a été contaminé, il peut être lavé à l'eau claire pour éliminer les contaminants éventuels.

Le type de nettoyage de surface nécessaire dépend de la nature de l'aléa, de l'ampleur des dommages et du ou des matériaux dont l'objet patrimonial est constitué. Il faut donc essayer de comprendre la composition des matériaux de l'objet et comment un traitement de stabilisation pourrait éventuellement affecter son intégrité structurelle. Menez une réflexion critique et sélectionner la modalité de traitement la plus appropriée pour la stabilisation.

- 2 Documentation.** Conservez le code d'emplacement et le numéro d'identification unique attribués à l'objet pendant toute la durée du traitement de stabilisation. Remplissez les champs correspondants du **formulaire d'enregistrement de sauvetage** (voir page 94) une fois le traitement de stabilisation terminé.

Reportez-vous à la section « Stabilisation du patrimoine mobilier endommagé » de la Boîte à outils, page 57, pour un guide étape par étape des mesures de stabilisation les plus courantes pour le patrimoine culturel mobilier.



Emballer et déplacer

Après les étapes de récupération, triage, stabilisation et documentation (si celle-ci est complétée sur site), les objets doivent être préparés pour la réinstallation et le stockage.

- 1 Enveloppez.** Si des objets endommagés ne peuvent pas être stabilisés sur le site, il faut les emballer de manière sécurisée pour les transporter vers la zone de stabilisation. Pour plus de conseils sur la manipulation et l'emballage des différents types d'objets du patrimoine culturel, consulter la Boîte à outils, page 49.



Si certains objets endommagés ne peuvent être stabilisés sur place, les conditionner de manière sécurisée pour les transporter vers la zone de stabilisation. Prenez des photos des objets et apposer des étiquettes avec le numéro d'identification unique de chaque objet. Cette étape doit se faire avant l'emballage, afin que chaque objet puisse être facilement identifié dans la zone réservée à la stabilisation.

Veillez à ce que les articles mouillés ou humides soient soigneusement emballés afin d'éviter qu'ils contaminent d'autres objets et empêchent un séchage rapide pendant le transport. Dans la mesure du possible, préférez les camions frigorifiques pour le transport des objets humides en vue de leur congélation ou de leur séchage par congélation.

2 Étiquetez et remplissez le formulaire d'enregistrement de sauvetage

- Étiquetez les objets emballés avec leur numéro d'identification unique attribué lors de l'étape précédente. Vérifiez que chaque étiquette est bien visible et bien fixée. Sur les boîtes contenant plus d'un objet, il doit être indiqué le nombre d'objets qu'elles contiennent ainsi que la liste des numéros d'identification uniques de chaque objet inclus.
- Remplissez le **formulaire d'enregistrement de sauvetage** (voir page 92) et le formulaire de suivi des mouvements (voir exemple ci-dessous).

Fiche de suivi des déplacements

Numéro d'enregistrement	Numéro de boîte	Nombre total d'objets dans une boîte	Consignes de manutention / transport	Expédié par	Date d'enlèvement	Transporteur / n° de véhicule	Date de réception	Numéro de boîte	Nombre total d'objets dans une boîte	Réceptionné par
1	12	20	Verre : manipuler délicatement	Abdel Hamid, conservateur	25 Janvier	xxx256	25 Janvier	12	20	xxx, responsable de la réserve
...

- Il faut qu'au moins un des membres de l'équipe de documentation contrôle le placement des objets au fur et à mesure qu'ils sont emballés. Une copie de chaque formulaire sera jointe aux objets sur leur lieu de stockage.
- Lors du rangement des objets dans les boîtes de stockage, placer les objets lourds en dessous et les objets légers ou plus fragiles au-dessus. Ne surchargez pas la boîte de stockage. Une fois tous les objets emballés, ils peuvent être transportés vers le nouveau site de stockage temporaire.



Relocaliser

Similaire au processus d'**évacuation post-événement**, cette étape consiste à transférer les objets vers un endroit plus sûr et temporaire sur ou hors site. Pendant qu'une partie de l'équipe se charge de récupérer les objets, les autres peuvent aider à aménager l'espace de stockage temporaire. L'espace de stockage doit être nettoyé et désinfecté avant de pouvoir y entreposer les objets. Une fois tous les objets transférés vers le nouvel espace de stockage, noter les codes de relocalisation des objets dans le formulaire d'enregistrement de sauvetage.



Mise en place d'espaces de stockage temporaire en Italie centrale pour accueillir les objets évacués et récupérés après les tremblements de terre de 2016 et 2017. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.



Compte rendu

Préparez un rapport de l'ensemble de l'opération à destination des responsables des collections traitées. Celui-ci doit inclure :

- un résumé de l'opération menée ;
- des photographies documentant les principales étapes du processus ;
- les types de traitements de stabilisation réalisés et les matériaux utilisés ;
- le **formulaire d'enregistrement de sauvetage** (voir page 92) ;
- les frais encourus ;
- les besoins pour le relèvement de ce patrimoine ;
- les informations pour contacter l'équipe en charge de l'opération ;
- nom, signature et coordonnées du responsable de l'équipe en charge de l'opération.





Contrôler

Établissez un calendrier pour la vérification et le nettoyage périodiques de l'espace de stockage, en coordination avec les responsables de collections.

Stabilisation d'urgence des bâtiments historiques

La stabilisation d'urgence d'une structure ou d'un bâtiment implique de prendre des mesures qui doivent temporairement aider à limiter les dommages au patrimoine bâti et réduire les risques supplémentaires d'effondrement ou de détérioration dus à une défaillance structurelle. Ces mesures sont particulièrement importantes lorsqu'une structure est suffisamment intacte pour pouvoir être réparée (en partie ou en totalité), ou lorsque la communauté locale souhaite continuer à utiliser l'espace qui l'entoure. La stabilisation d'urgence d'une structure peut également être essentielle lorsque la structure abrite un intérieur ou un patrimoine immobilier précieux, tels que des peintures murales, des tombes ou des sols en mosaïques.

Il est important de préciser que ces mesures ne rétabliront pas les niveaux de sécurité initiaux de la structure. Il sera nécessaire de trouver des solutions à long terme pendant les phases de transition ou de **relèvement rapide**.



La stabilisation d'urgence des structures exige une expertise spéciale. Il est recommandé de ne pas la mettre en œuvre sans consulter un ingénieur structures ayant une connaissance des structures patrimoniales de la région.

Pourquoi est-il important de mettre en œuvre la stabilisation d'urgence ?

Laisser une structure endommagée sans surveillance augmente le risque qu'elle subisse des dommages supplémentaires ou qu'elle s'effondre, ce qui peut mettre des vies en danger.

Après avoir essuyé un phénomène dangereux, une structure peut avoir une défaillance ou son usage devient risqué si :

- la **continuité de ses structures** est affectée et les **charges** (habituelles ou exceptionnelles) ne peuvent plus être transférées au sol en toute sécurité ;
- l'effondrement partiel de la structure implique des **surcharges** localisées ;
- les éléments structurels internes de l'édifice ne se trouvent plus protégés de l'environnement extérieur, par exemple, la partie interne d'un mur peut être mise à nu parce que sa surface est endommagée.

Une intervention immédiate est essentielle après un phénomène dangereux susceptible de se reproduire dans un court laps de temps. Par exemple, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de stabilisation après un séisme, car les répliques peuvent entraîner des dommages supplémentaires et, dans certains cas, l'effondrement complet d'une structure. De même, dans une zone sujette aux cyclones ou aux conflits, il est important de sécuriser les bâtiments historiques le plus rapidement possible.



Bagan, Myanmar, 2016. Photo : ICCROM.



Il est important de conserver la continuité structurelle : Birmanie

Le 24 août 2016, un séisme de magnitude 6,8 a frappé Chauk, au Myanmar, endommageant de nombreux monuments sur le site archéologique voisin de Bagan. Le séisme s'est produit au tout début de la saison des pluies. Ci-après sont décrits des exemples de dommages structurels qui ont pu être limités par des mesures de sécurisation et de stabilisation d'urgence.

Effondrement dû à une discontinuité structurelle

Avant le séisme, une voûte s'était partiellement effondrée dans le temple de Suleimanye, et les éléments saillants restants n'avaient pas été stabilisés, entraînant une discontinuité structurelle. Lors du séisme de 2016, la voûte s'est complètement effondrée. Des dommages d'une telle ampleur auraient pu être évités en étayant ou bien en retirant de façon contrôlée les éléments structurels vulnérables.



*Bagan, Myanmar, 2016.
Photo : Eugénie Créété.*

Surcharge due aux débris

Les amas de gravats ont créé une surcharge extraordinaire pesant sur des structures déjà fragilisées par le séisme. Il était important de retirer les gravats le plus tôt possible, surtout parce qu'il y avait un risque élevé de fortes précipitations. Les débris piègent l'eau, ce qui crée une surcharge supplémentaire. Une solution temporaire dans une telle situation consiste à protéger les gravats avec une bâche, tout en préparant leur enlèvement. Pour être efficace, la bâche doit être solidement fixée.



*Temple Suleimanye à Bagan, Myanmar, 2016.
Photo : Eugénie Créété.*





Mise à nu d'éléments structuraux intérieurs et de surfaces décoratives

Des trous et des fissures ont été trouvés dans les toits et les systèmes d'étanchéité des toits, permettant à l'eau de s'infiltrer dans le bâtiment, causant de graves dommages. On a constaté que les gouttières étaient brisées ou obstruées par des débris et qu'elles ne pouvaient donc pas drainer l'eau du toit. Les murs endommagés, tels qu'on les a trouvés après le tremblement de terre, sont très sensibles à la pluie, surtout lorsque le mortier en boue est mis à nu. En effet, en raison de fortes pluies, d'autres effondrements se sont produits dans les semaines qui ont suivi le tremblement de terre.

Source : Eugénie Crété, *Architecture Environnement et Cultures Constructives – CRATerre, Grenoble.*



*Bagan, Myanmar, 2016.
Photo : Eugénie Crété.*



Fissures dans le toit d'un temple à Bagan, Myanmar, 2016. Photo : Eugénie Crété.



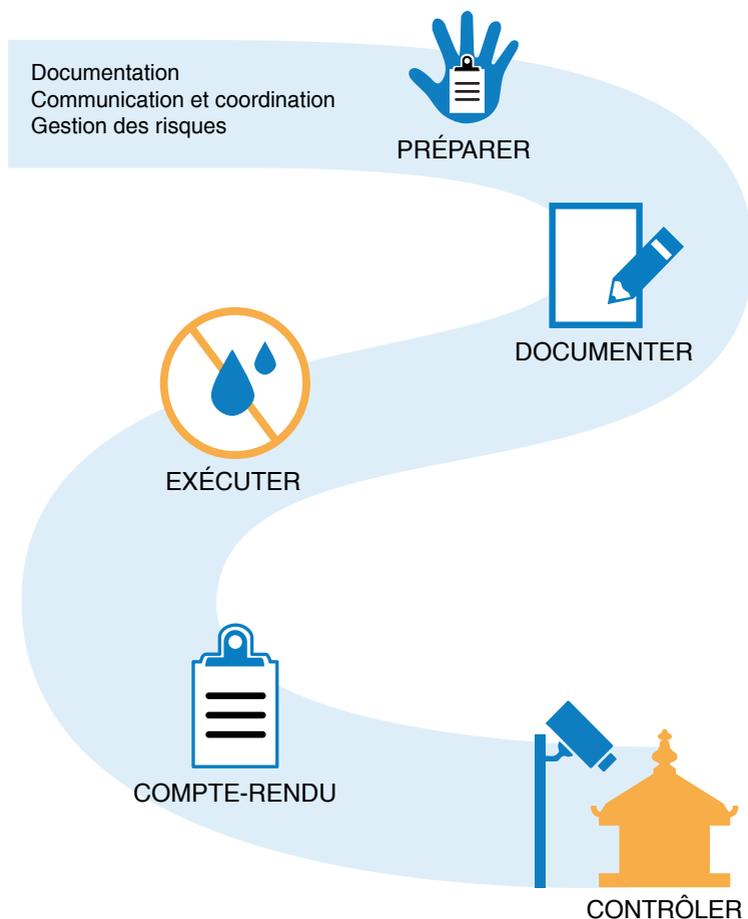
Trous dans le système d'étanchéité du toit d'une pagode à Bagan, Myanmar, 2016. Photo : Eugénie Crété.



Comment pouvez-vous mettre en œuvre des actions de stabilisation structurelle d'urgence ?

La section suivante décrit quelques-unes des mesures de stabilisation d'urgence les plus élémentaires pour les structures historiques. Avant de mettre en œuvre toute mesure de stabilisation, **assurez la sécurité des personnes** et **sécuriser le site**.

On trouvera schématisé ci-dessous le processus général de la mise en œuvre de divers types de mesures de stabilisation d'urgence, pour des bâtiments et des structures historiques, qui comprennent également des vestiges à découvert sur des sites archéologiques.





Préparer



- 1 Obtenez l'autorisation écrite des responsables du bâtiment et, le cas échéant, du coordonnateur des interventions d'urgence pour mettre en œuvre la stabilisation d'urgence d'un bâtiment ou d'une structure.
- 2 Réunissez une équipe qui comprend un ingénieur structures, un architecte et des collaborateurs et bénévoles formés. Assurez-vous que l'architecte et l'ingénieur structures connaissent la valeur patrimoniale des structures et des bâtiments concernés. L'équipe peut inclure également un historien local ou un membre de la communauté, qui a une connaissance propre des spécificités du style de construction et des matériaux utilisés.

Les militaires et les pompiers, qui reçoivent généralement une formation sur la stabilisation structurelle d'urgence, peuvent y participer. Ils doivent cependant recevoir des informations concernant la valeur de l'édifice et les éléments patrimoniaux qui doivent être protégés.

- 3 Utilisez le **rapport d'évaluation des dommages et des risques** (voir page 63), ainsi que les croquis et les plans d'étages pertinents, pour localiser les dommages structuraux et non structuraux critiques. Procédez à une évaluation technique approfondie du type de dommage et de ses causes. Cette évaluation peut inclure un examen de l'état et du type de fondations, ainsi que des différents types de charges.
- 4 Identifiez des espaces sûrs pour travailler, entreposez les matériel et assurez les repas. Délimitez ces zones sur le plan du site et installez une signalisation appropiée.
- 5 Si l'accès au bâtiment est sûr, identifiez in situ les éléments décoratifs tels que les sols carrelés ou en bois, les fresques et les mosaïques, qu'il peut être nécessaire de recouvrir et de protéger avant de pouvoir procéder à une stabilisation d'urgence. De même, identifiez les objets de valeur comme les tapis, les tapisseries et les peintures, qu'il peut être nécessaire **d'évacuer** avant de stabiliser le bâtiment.
- 6 Consultez un ingénieur structures pour concevoir les mesures de stabilisation d'urgence requises et préparer les croquis correspondants. En vous basant sur la conception, préparez les spécifications des matériaux et de l'équipement nécessaires à l'exécution de vos plans.
- 7 Consultez les responsables du bâtiment ou de la structure et expliquez leur le type de mesure de stabilisation d'urgence choisie, sa durée de vie prévue et le type de ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre. Si nécessaire, demandez l'aide des responsables et de la communauté locale pour **évacuer** (voir page 79) les objets de valeur, et pour protéger les éléments décoratifs in situ.



- 8 Rassemblez les fournitures et l'équipement, par exemple planches de bois, cordes, marteaux, scies, etc. Pour plus d'informations sur le type de fournitures et d'équipements nécessaires pour des mesures spécifiques de stabilisation structurelle, voir la Boîte à outils, page 93.



Documenter

- 1 Notez l'emplacement exact, le type et les mesures des dommages causés, par exemple les fissures, les déformations planaires et les renflements dans le plâtre. Utilisez des dessins d'élévation et des plans d'étage pour noter les dommages.
- 2 Prenez des photos des zones endommagées, y compris des gros plans et des plans larges. Lors de la prise de photos, ajoutez un mât d'un mètre de portée ou une mesure de 10 cm pour établir l'échelle, ainsi qu'un panneau indiquant la date. Notez le numéro de référence de la ou des photo(s) correspondant au type de dommage spécifique sur le plan d'étage.
- 3 Si nécessaire, documentez d'autres détails importants tels que les différents types de charges, l'état du sol, etc. Ajoutez le dessin pertinent de la mesure de stabilisation à la documentation relative aux dommages, car l'ensemble de ces documents aide à déterminer les besoins pour le relèvement.



Mettre en œuvre

Les mesures de base de stabilisation d'urgence pour les bâtiments et les structures sont décrites ci-dessous. Les détails techniques de la mise en œuvre de ces mesures ont été décrits dans la Boîte à outils, page 79.



1 Couverture temporaire

Afin de protéger les éléments sensibles de l'eau, du vent, de l'effondrement des éléments environnants et de l'intrusion animale, utilisez des bâches renforcées (doublées de grillage métallique pour améliorer la résistance aux chutes d'objets), ou des tôles ondulées en fer galvanisé (CGI) ou en acier (CGS) fixées sur un cadre existant ou temporaire. Identifiez la solution la plus appropriée, en tenant compte des ressources, des matériaux et des compétences disponibles localement. Pour une exécution pas à pas, consulter la Boîte à outils, page 73.



Bagan, Myanmar, 2016. Photo : Aparna Tandon.

2 Étayage de base

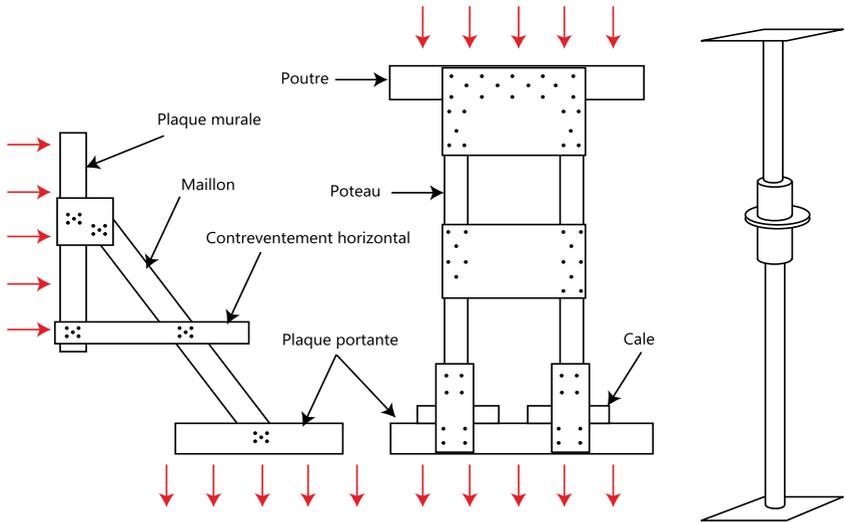
L'**étayage** est la technique qui consiste à soutenir des éléments construits pendant les réparations ou lorsqu'une structure risque de s'effondrer. Il se comporte comme une béquille et transfère la **charge** au sol.

Les étais peuvent servir de support :

- des poutres porteuses reposant sur un mur ou une colonne endommagée ;
- d'un mur porteur, incliné ou bombé, en brique, en pierre ou en terre, structurellement instable ;
- d'un linteau cassé d'une porte ou d'une fenêtre.

L'échafaudage de base comprend quatre composants principaux :

1. les éléments qui collectent la charge (poutres porteuses ou sablières) ;
2. les éléments qui transfèrent la charge (poinçon ou contrefiches) ;
3. l'entretoisement latéral qui stabilise le système ;
4. les plaques de support, qui répartissent la charge dans le sol.



Dans la mesure du possible, pré-construire l'échafaudage dans un endroit sûr, avec un espace de travail dégagé et une surface plane.

Avant d'échafauder, retirez les débris de la zone où la plaque de support doit être placée, car une surface plane est nécessaire pour répartir la charge dans le sol.



Pour l'utilisation d'échafaudages métalliques, toujours prendre des planches de bois entre l'échafaudage et la structure endommagée.

Le bois est normalement utilisé en haut et/ou en bas d'un système d'échafaudage d'urgence pour collecter et distribuer la charge. De plus, certains considèrent que le bois agit comme un avertissement sonore ou visuel de l'augmentation de la charge à mesure qu'il se déforme.

Pour des instructions étape par étape sur la construction d'un étagage en bois, consulter la Boîte à outils, page 79.



- N'essayez pas d'étayer des structures de plus de 3 m de haut sans l'expertise d'un ingénieur structures.
- Faire attention si l'étayage sur un mur de maçonnerie est fait avec un mortier faible ou endommagé. Demandez l'aide d'un ingénieur en structure pour concevoir une sablière suffisamment grande ou pour construire suffisamment d'étais pour soutenir toute la zone.



3 Structures de cerclage

Le cerclage d'une structure améliore sa capacité de charge verticale en assurant un confinement latéral et en empêchant d'autres déformations latérales.

A l'échelle d'un bâtiment entier, le cerclage permet de reconnecter les murs orthogonaux, offrant une meilleure résistance aux mouvements latéraux. Le cerclage peut être effectué à l'aide de courroies en polyester, de câbles en acier soudés ou boulonnés ensemble.

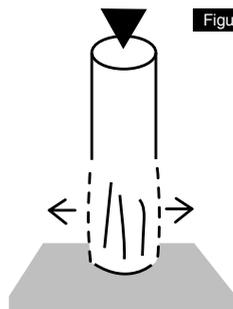


Figure 1.

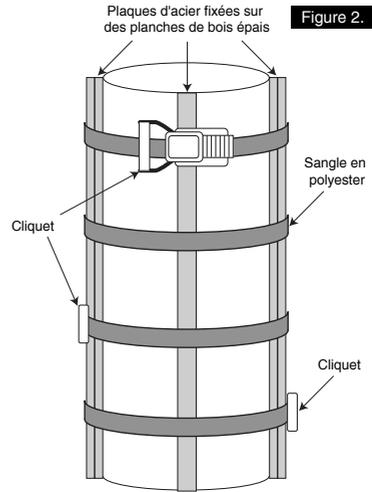
*Dessin adapté de :
Grimaz, S. et al. 2010. Vademecum, STOP,
Modèles d'étayage et Procédures opérationnelles pour le soutien des bâtiments endommagés par les tremblements de terre.
Rome, Ministère de l'Intérieur - Service des sapeurs-pompiers italien.*



N'utilisez jamais cette technique pour des colonnes en béton.

- a. Avant de mettre en œuvre le confinement structurel, consulter un ingénieur structures pour connaître quels sont les critères et la conception.
- b. Enlevez les débris avant de cercler un élément structural.
- c. En cerclant une structure avec des courroies de confinement en polyester et/ou des sangles à cliquet, afin d'assurer un bon ajustement, placez des planches de bois et des plaques d'acier sur la structure pour répartir les contraintes sur la hauteur. Les planches de bois doivent avoir une épaisseur d'environ 3 cm/1 pouce. Elles doivent être placées entre le mur/colonne et les plaques d'acier.

d. Installez d'abord les courroies en commençant par la plus haute (voir Figure 2) ; les espacer à intervalles réguliers. La distance entre les sangles doit être comprise entre 10 et 45 cm, en fonction de l'importance des dommages et des charges à supporter. Répartissez les cliquets uniformément. Pour une liste des matériaux et de l'équipement nécessaires pour cercler une structure à l'aide de courroies, voir la Boîte à outils, page 95.



Dessin adapté de :
 Grimaz, S. et al. 2010. *Vademecum, STOP, Modèles d'étayage et Procédures opérationnelles pour le soutien des bâtiments endommagés par les tremblements de terre*. Rome, Ministère de l'Intérieur - Service des sapeurs-pompiers italien.

4 Protection in situ des éléments décoratifs

La stabilisation in situ comprend une série d'actions sur site qui peuvent être entreprises pour stabiliser les éléments décoratifs et les œuvres d'art inamovibles, tels que les grandes sculptures, les mosaïques murales ou du sol et les fresques.

Les mesures de stabilisation d'urgence pour les bâtiments, comme l'étaieage et le confinement, peuvent potentiellement endommager les éléments in situ, si vous ne prenez pas les mesures appropriées pour les protéger. Demandez toujours conseil à un conservateur-restaurateur avant de mettre en œuvre des mesures de stabilisation impliquant des éléments décoratifs ou à proximité immédiate de ceux-ci.



Couche protectrice et isolante entre la peinture murale et l'étaieage de l'église de Freixo de Espada à Cinta, Portugal, 2007. Photo : Esmeralda Paupério.

Avant la mise en œuvre d'une stabilisation d'urgence, assurez-vous que les sculptures, les tuiles ou les surfaces sont bien fixées dans leur emplacement d'origine. Afin d'éviter le contact direct d'un étaillage ou d'une ceinture de cerclage avec une surface décorée, vous pouvez utiliser de la mousseline blanche non amidonnée ou un autre textile doux non teint. De même, l'utilisation de mousse prévient le contact direct. Veillez à ce que le matériau de rembourrage soit solidement fixé, de manière à réduire le risque de chute accidentelle et d'abrasion de la surface d'un élément décoratif.

Vous pouvez aussi utiliser des sacs de sable pour empêcher le contact entre une poutre ou une sablière et un élément décoratif, mais faites attention, les sacs de sable dans les climats humides ont tendance à retenir l'humidité, ce qui peut causer des dommages supplémentaires. Pour une liste générale des matériaux nécessaires, voir la Boîte à outils, page 93.



Sécurisation in situ et stabilisation des mosaïques au musée Ma'arra : Syrie

Dans les situations de conflit violent, les mesures de sécurisation et de stabilisation peuvent inclure des opérations extrêmes et complexes, telles que le remblayage des vestiges archéologiques mis à nu ou la fixation d'un revêtement protecteur sur une peinture murale ou une mosaïque.

Le Musée Ma'arra de la Mosaïque, qui abrite l'une des plus importantes collections de mosaïques romaines et byzantines du troisième au sixième siècle au Moyen-Orient, a été fortement endommagé par le conflit en cours en Syrie. Avant les mesures d'urgence de sécurisation et de stabilisation adoptées par les professionnels et les bénévoles syriens du patrimoine culturel, le bâtiment menaçait de s'effondrer.

Dans le but de protéger les mosaïques contre d'autres dommages pendant le conflit, l'équipe syrienne a consulté des spécialistes de la conservation du patrimoine afin d'élaborer un plan pour stabiliser et sécuriser les mosaïques in situ. Les trous dans le toit ont été réparés, pour éviter une détérioration et un effondrement supplémentaires. Ensuite, en consultation avec les conservateurs-restaurateurs de mosaïques, l'équipe a appliqué une couche de colle et de tissu conçue pour maintenir les carreaux de mosaïque ensemble. Une fois stabilisés, plusieurs camions de sacs de sable ont été déposés sur les mosaïques pour les protéger contre d'autres dommages. Au total, environ 148 m² de mosaïques ont été protégés.

Source : *Smithsonian Institution. 2015. Opérations de préservation en urgence réalisées au musée syrien de la mosaïque de Ma'arra. Washington, DC, Smithsonian Institution.*



Compte rendu

- 1 Préparez un bref rapport décrivant les actions de stabilisation d'urgence que vous avez mises en œuvre pour les bâtiments/structures du patrimoine. Incluez des photographies, des croquis et un plan d'étage indiquant leur emplacement.
- 2 Mentionnez des détails importants tels que l'évacuation du patrimoine culturel mobilier ou le sauvetage de fragments de bâtiments historiques lors de la préparation à la stabilisation d'urgence.
- 3 Fournissez un décompte des coûts encourus et une liste des noms et coordonnées des membres de l'équipe qui ont effectué la stabilisation d'urgence de l'ouvrage.
- 4 Le rapport devrait contenir un dispositif de suivi et les mesures recommandées pour le relèvement complet et la réadaptation.



Contrôler

Les mesures de stabilisation d'urgence pour les structures et les bâtiments ont un caractère temporaire. Il est donc important de surveiller leur efficacité jusqu'à ce que leur conservation complète puisse commencer. Par exemple, les étais peuvent devenir dangereux en cas d'effondrement et doivent donc être vérifiés régulièrement (au moins une fois toutes les 12 heures au cours des premiers jours) pour détecter tout signe de déformation ou de surcharge.

Veillez à ce que les poinçons restent dans leur position d'origine. De plus, les connexions et les cales doivent rester serrées et ne pas se déformer. Surveillez tout mouvement dans la position de la plaque d'appui d'un étau ou tout signe de défaillance au sol. De même, veillez à ce que les extrémités des poinçons ne se soient pas écrasées ou que les extrémités des poutres ne se soient pas fendues, car cela indiquerait que l'étau est en surcharge. Si des fissures apparaissent sur une sablière, cela signifie que la sablière n'est pas assez grande ou que le mur ne résiste pas aux contraintes induites par l'étau.

Lorsque des **courroies de cerclage** ou des câbles d'acier ont été utilisés pour attacher une structure, assurez-vous qu'ils sont bien fixés. Vérifiez que les éléments en bois ne bougent pas et qu'ils ne sont pas écrasés sous la contrainte induite par les courroies ou les câbles. Surveillez périodiquement le bois utilisé afin de déceler les signes de détérioration ou de dommage physique, par exemple une infestation par un ravageur.



Dans un bâtiment qui a été inondé, veillez à noter régulièrement les informations suivantes :

- a. L'humidité du plâtre et/ou des murs, pour laquelle vous pouvez utiliser un humidimètre ou un multimètre, ou extraire des échantillons, qu'il faut peser avant et après leur séchage dans un four.
- b. Le taux d'humidité dans les constructions en terre. Vous devez vérifier l'humidité à la base des murs et à l'intérieur du mur lui-même (l'humidité dans l'enduit mural n'est pas la même que l'humidité dans sa partie structurelle)
- c. L'ampleur de la migration du sel ou de la formation de moisissures.
- d. Toute déformation des éléments en bois.
- e. Des fissures ou boursouffures dans le plâtre.

Comment sécuriser et stabiliser le patrimoine culturel immatériel ?

La sécurisation et la stabilisation sont des termes qui ne correspondent pas logiquement au patrimoine immatériel. Comme expliqué **dans l'évaluation des dommages et des risques sur site pour le patrimoine immatériel**, l'évaluation des risques et des dommages au patrimoine immatériel devrait inclure :

- a. L'accessibilité
- b. La pratique
- c. La transmission du patrimoine immatériel affecté.

Les mesures qui correspondent à la sécurisation et à la stabilisation sont principalement entreprises par rapport aux deux premiers niveaux, qui se réfèrent aux éléments matériels associés au patrimoine immatériel et à la population en tant que détentrice de la tradition. En outre, toute mesure prise pour sauvegarder ou stabiliser le patrimoine culturel immatériel devrait être fondée sur une demande claire de la communauté concernée et sur ses besoins spécifiques.

Dans le cas du patrimoine immatériel, la valeur du patrimoine réside dans les traditions et les systèmes de connaissances d'une communauté, ainsi que dans ceux qui les pratiquent et dans sa transmission. En tant que telles, ces mesures ont un objectif différent de celui des mesures relatives au patrimoine matériel. La stabilisation du patrimoine immatériel implique donc quelque chose de très différent de la stabilisation du patrimoine immobilier ou mobilier.



Pratique traditionnelle de lecture des manuscrits religieux dans le cadre des rituels quotidiens au Népal, 2015.

Photo : ICCROM.

Il s'agit en particulier de :

- Veiller à ce qu'une communauté puisse poursuivre une pratique, un rituel, etc. particuliers après avoir subi un aléa dangereux.
- Veiller à ce que la transmission des connaissances et des compétences puisse se poursuivre jusqu'à ce que des solutions à plus long terme puissent être identifiées.

Les mesures de sécurisation et de stabilisation pour les éléments tangibles et les personnes sont énumérées ci-dessous :

- 1 Il s'agit notamment **des éléments matériels** comme: des bâtiments, des sites, des objets, des outils, des costumes et de toute culture matérielle associée à une pratique immatérielle. Si **l'analyse de situation et l'évaluation des dommages et des risques sur site** (page 43) ont identifié des besoins urgents, les mêmes étapes peuvent être suivies comme indiqué ci-dessus pour le patrimoine bâti et mobilier.

Habituellement, les éléments matériels liés au patrimoine immatériel sont importants sur le plan culturel, parce qu'ils fournissent un lieu ou un contexte pour que les traditions immatérielles vivent. La stabilisation des éléments matériels devrait donc viser à permettre le maintien des traditions immatérielles. Cela peut également signifier que les communautés ont certaines préférences en matière de stabilisation. Par exemple, si un lieu de culte est endommagé, la communauté peut préférer un abri temporaire plutôt qu'une structure surélevée dans laquelle elle ne se sentirait pas suffisamment en sécurité pour pratiquer le culte.

- Personnes** : dans la plupart des cas, les mesures de sécurisation ou de stabilisation se limitent à identifier où se trouvent les communautés et comment la transmission peut être assurée. Cette étape peut également comporter des mesures telles que la documentation, l'enregistrement ou l'inventaire afin de s'assurer qu'il y a un document visuel et oral prêt pour être utilisé lorsque la situation sera normalisée. Toutefois, en particulier dans les cas de déplacements de grande ampleur, ou lorsque la communauté a perdu les détenteurs de traditions essentielles, des mesures urgentes, telles que la documentation par le biais de vidéos ou la formation par le transfert de compétences, peuvent être nécessaires pour assurer la transmission des connaissances.



Conseils pour travailler avec le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel peut également être un aspect important des mesures d'urgence relatives au patrimoine mobilier ou bâti. Toujours tenir compte de l'importance religieuse ou spirituelle des bâtiments et des sites avant de mettre en œuvre des mesures de sécurité ou de stabilisation. Impliquez la communauté locale. Assurez-vous que vos actions ne se limitent pas aux aspects physiques du bâtiment. Cela s'applique également aux objets culturels, dont beaucoup peuvent avoir une valeur immatérielle importante pour la communauté locale. Il faut en tenir compte lors de l'évacuation et de le sauvetage d'objets.

Il n'y a qu'une seule façon de savoir comment traiter ces sites, bâtiments et objets : impliquer les communautés concernées, les membres de la communauté et les dirigeants locaux, et obtenir leurs conseils, leur coopération et leur approbation **avant** d'entreprendre toute action concrète.



Maintien des traditions après le cyclone Nargis : Birmanie

Le 2 mai 2008, le cyclone Nargis a touché terre au Myanmar, provoquant des destructions catastrophiques et des pertes humaines. Selon les estimations des Nations Unies, jusqu'à 2,4 millions de personnes ont été touchées par ce cyclone.

Le cyclone a gravement abimé les centres de production primaire d'artisanat traditionnel et d'arts du spectacle. L'un de ces centres fabriquait des marionnettes traditionnelles du Myanmar et organisait des spectacles de marionnettes et d'orchestres traditionnels. Les compétences et les connaissances associées à cette forme d'art pratiquée depuis le XVe siècle période Innwa (AVA) étaient déjà vulnérables, avec peu de spécialistes encore pratiquants. Les séquelles du cyclone et le blocus militaire qui s'en est suivi les ont menacé de disparition totale.



*Formation à la manipulation des marionnettes, Mandalay, Myanmar, 2016.
Photo : Giuseppe Salerno.*

'Myanmar Upper Land | Culture & Travel' a été créé pour promouvoir les arts du spectacle traditionnels, en particulier le spectacle de marionnettes traditionnelles du Myanmar. Cette organisation crée une capacité d'exécution par la sensibilisation sociale au Myanmar et s'efforce de sauvegarder tous





les aspects de ce patrimoine, y compris la méthode de fabrication et de manipulation des marionnettes, la danse, la musique, la sculpture, la broderie à sequin et la peinture. En collaboration avec l'Organisation des Marionnettes du Myanmar, un DVD éducatif, des ateliers de performance et le premier Festival international de marionnettes du Myanmar (2016) ont été créés pour transmettre les compétences et les connaissances aux communautés locales, dans un effort visant à réduire la vulnérabilité, à accroître la capacité de performance et la durabilité, ce qui se poursuit à ce jour.



Entraînement au jeu de marionnettes, Mandalay, Myanmar, 2016. Photo : Giuseppe Salerno.

Voir les références page 164.





Améliorez votre propre préparation aux situations d'urgence !

Si une situation d'urgence devait survenir dans votre ville et un certain nombre de collections, de bâtiments et de biens du patrimoine culturel étaient touchés :

- Les institutions concernées bénéficieraient-elles d'une assistance en temps utile pour sécuriser et stabiliser le patrimoine menacé ?
- Existe-t-il des mécanismes de coordination et de coopération entre les institutions du patrimoine culturel et les agences de gestion des situations d'urgence pour faciliter l'accès au patrimoine endommagé lors de situations d'urgence **majeures** ?
- Existe-t-il une équipe formée de secouristes culturels et de bénévoles ?
- Auraient-ils accès à des équipements et du matériel disponible pour entreprendre des opérations de sauvetage, d'évacuation et de stabilisation structurelle sur plusieurs sites ?
- Les institutions concernées auraient-elles facilement accès à des espaces sûrs pour y installer des entrepôts temporaires ou des zones de tri et de stabilisation pour un grand nombre d'objets et d'éléments de construction ?

Que se passe-t-il après l'aide d'urgence ?

À LA SUITE D'UNE SITUATION D'URGENCE, vous et votre équipe avez réussi à apporter les premiers secours au patrimoine culturel touché : vous avez effectué une **analyse de situation** et utilisé ses résultats pour établir une **évaluation des dommages et des risques sur site** ; sur la base de cette évaluation, vous avez **sécurisé et stabilisé** le patrimoine matériel et immatériel.

Que devriez-vous faire maintenant ?

Continuez votre lecture pour en savoir plus.

RELÈVEMENT RAPIDE



Relèvement rapide

L'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel n'est vraiment efficace que si elle est suivie d'efforts de conservation visant à restaurer la fonction et l'accès. Ainsi, une fois que vous avez mis en place l'aide d'urgence pour le patrimoine culturel endommagé, documenté l'ensemble du processus et mis en place un suivi, l'étape suivante consiste à préparer un plan d'action consensuel pour le relèvement et la **réhabilitation**, ce qui implique : des évaluations détaillées de l'état et des traitements de conservation nécessaires (y compris réparation et **restauration**) pour le patrimoine matériel ; l'atténuation des risques ; la restauration des moyens de subsistance et des services ; l'adaptation des usages du patrimoine culturel selon les principes du développement durable et du « **reconstruire en mieux** ». En termes simples, le relèvement et la réhabilitation du patrimoine culturel impliquent la réparation des dommages, la compensation des pertes, la réduction des risques et la restauration du patrimoine culturel dans un meilleur état de conservation, afin qu'il puisse être réutilisé, de manière durable, et continuer à vivre.

La période transitoire nécessaire à l'élaboration d'un plan d'action pour le relèvement et la réhabilitation du patrimoine culturel après les premiers secours est connue sous le nom de phase de relèvement rapide dans le secteur humanitaire.



Place Durbar, Katmandou, Népal, 2015. Photo : ICCROM.



Comment le secteur humanitaire définit-il le relèvement rapide ?

Le relèvement rapide est défini comme « un processus multidimensionnel, guidé par des principes de développement. Il vise à mettre en place des processus autonomes, nationaux et résilients pour le relèvement d'après-crise » (IASC, 2006, p. 1). Dans le cadre de cette définition, les individus sont en mesure de tirer parti des avantages de l'action humanitaire pour saisir les possibilités de développement durable et renforcer leur résilience. Cette phase encourage la collaboration entre les organismes des secteurs de l'aide humanitaire et du développement. En résumé, la phase de relèvement rapide est le moment où les interventions à court terme, urgentes et « salvatrices » sont progressivement abandonnées et où les programmes de développement et de relèvement à long terme commencent.

Objectifs du relèvement rapide dans le secteur humanitaire

1. Renforcer les opérations d'aide d'urgence en cours.
2. Encourager et soutenir les initiatives des communautés affectées.
3. Établir les bases d'une reprise à plus long terme, en créant les conditions pour un développement durable.
4. Stabiliser et accroître les capacités locales et nationales, en veillant à ce que les autorités locales et nationales puissent assurer la stabilité, relancer les marchés et les moyens d'existence, et également offrir des services.
5. Prévenir la réapparition de la crise grâce au renforcement des capacités de réponse et à la réduction de la vulnérabilité, et travailler à accroître la résilience des différents acteurs.
6. Fournir des filets de sécurité aux communautés.

[Voir les références page 167.](#)



Dans les situations de conflit, les institutions, les mécanismes de gouvernance et les relations sociales sont radicalement transformés. Ceci implique d'autres processus de sécurisation et de stabilisation, ainsi que de **consolidation de la paix, à la justice transitionnelle**, et de rétablissement de l'Etat et de la nation, processus qui englobent les questions humanitaires et de développement en début de phase de relèvement.

De même, pour le patrimoine culturel, le relèvement rapide dans les situations d'après-conflit devrait contribuer à la résorber les tensions des conflits, par exemple en utilisant la récupération du patrimoine culturel pour restaurer la confiance et combler les divisions communautaires.

Mesures recommandées au cours du relèvement rapide

La section suivante décrit les mesures qui pourraient être prises au cours de la phase initiale de rétablissement pour promouvoir le relèvement et la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé. Pour assurer leur succès, il est important que ces actions soient menées par les institutions concernées du secteur culturel et mises en œuvre en consultation avec les parties prenantes, les acteurs et les communautés locales concernés.

1 Analyse de situation après l'aide d'urgence

Pour élaborer un plan d'action pour le relèvement rapide post-crise et la réhabilitation du patrimoine culturel, il est essentiel d'examiner et de mettre à jour **l'analyse de situation** (voir page 25) réalisée avant la planification et la mise en œuvre de l'aide d'urgence.

Dans le cas d'une situation d'urgence provoquée par un conflit, cette analyse de situation révisée devrait être élargie pour inclure une **analyse du conflit** (voir page 38), afin d'intégrer des stratégies de prévention et de consoulation de la paix au sein du processus de récupération et de réhabilitation du patrimoine culturel.

En particulier, il est important d'examiner :

- la nature et les causes de l'événement à l'origine des dommages causés au patrimoine culturel ;
- les vulnérabilités sociales, politiques et économiques existantes ;
- l'importance et les valeurs associées au patrimoine culturel affecté ;
- **la cartographie des parties prenantes et des acteurs** (voir page 33) et une évaluation de leurs rôles et intérêts respectifs dans le cadre du processus de relèvement et de restauration.





Il est essentiel de considérer que les acteurs impliqués dans les phases d'aide d'urgence et de relèvement seront invariablement différents. De nouveaux acteurs peuvent apparaître (par exemple, les acteurs du développement), tandis que d'autres, tels que les pompiers ou le personnel de la protection civile, se retireront au début du relèvement. En outre, certains acteurs peuvent changer de rôle et avoir des tâches différentes au cours du relèvement, par rapport à celles qui ont été remplies au cours de l'intervention d'urgence. Pour cette raison, il est crucial de réanalyser et de cartographier les parties prenantes et les acteurs.

- L'état général du patrimoine culturel après la mise en œuvre de l'aide d'urgence, et les risques auxquels il est confronté.
- Le type de traitements de conservation et d'atténuation des risques requis pour la restauration complète du patrimoine culturel affecté.
- Les ressources nécessaires à son relèvement.

2 Évaluation de l'état du patrimoine

Utilisez les résultats de **l'analyse de situation après les interventions d'urgence** pour identifier les biens culturels qui nécessitent une évaluation détaillée de leur état pour le relèvement et la réhabilitation. Cette évaluation aide à déterminer les priorités. Elle comprend habituellement une évaluation :

- des dommages causés et des pertes de revenus subies (voir **PDNA**, page 64) ;
- des processus de détérioration affectant le patrimoine culturel, par exemple la migration du sel et les changements de couleur visibles, dus à une surexposition à la lumière ;
- des mesures de sécurisation et de stabilisation mises en œuvre lors des premiers secours ;
- des vulnérabilités et des risques existants, et en particulier des processus actifs de détérioration qui rendent le patrimoine vulnérable aux catastrophes futures.

Les évaluations de l'état du patrimoine post-aléa devraient être documentées dans un rapport contenant : une documentation photographique détaillée des dommages, des détérioration et des risques ; des inventaires à jour ; des plans du site ; des étages. Incluez les détails de l'aide d'urgence fournie, obtenus à partir de la documentation recueillie lors de la **phase de sécurisation et stabilisation** (voir page 68) des biens culturels.

Une telle évaluation peut comprendre des études analytiques, telles que des essais de résistance pour différents mortiers ou l'analyse des adhésifs et des pigments utilisés dans une peinture. Le cas échéant, l'utilisation d'outils technologiques, tels que les **scanners laser en 3D** ou la **photogrammétrie**, peut fournir des mesures précises, qui sont importantes pour une restauration complète. Le niveau de documentation dépendra en grande partie de l'importance du patrimoine affecté, de l'ampleur des dégâts et des ressources disponibles.

Des équipes multidisciplinaires de professionnels, qui peuvent comprendre des conservateurs-restaurateurs, des architectes, des conservateurs, des ingénieurs structures, des chimistes analytiques, des anthropologues et des historiens, devraient participer à l'évaluation de l'état des lieux. La composition de l'équipe dépendra de la nature du patrimoine touché. Les consultations avec les responsables patrimoniaux et les communautés locales sont cruciales pour une évaluation complète.

3 Développez des mécanismes de coordination, de participation et de renforcement des capacités

Au lendemain d'une destruction de grande ampleur, les institutions culturelles locales et les communautés affectées peuvent manquer de compétences spécialisées, d'équipements, de fonds et/ou d'accès à des mécanismes institutionnels pour sauvegarder le patrimoine culturel. La phase de relèvement précoce peut être utilisée pour déterminer les ressources nécessaires relèvement à long terme, recenser les capacités locales et entreprendre des activités de formation afin d'améliorer les compétences, les connaissances et les politiques institutionnelles.

Au cours de la phase de relèvement initial, il est essentiel de coordonner le plan de relèvement et de réhabilitation du patrimoine culturel avec les plans correspondants d'autres secteurs et, en même temps, d'élaborer des mécanismes pour faire participer les populations touchées. Par exemple, de nouvelles normes de construction ou de nouvelles politiques concernant l'utilisation des terres peuvent être élaborées, afin d'améliorer la sauvegarde et l'utilisation futures du patrimoine bâti. De même, les communautés peuvent avoir certaines priorités quant au patrimoine à récupérer en premier.



Des efforts devraient être faits pour utiliser les compétences et les connaissances traditionnelles des communautés locales et pour les faire participer à la planification du relèvement. En fait, la phase de relèvement rapide pourrait être utilisée pour inclure la communauté dans l'élaboration des options de relèvement et dans la réutilisation créative du patrimoine culturel.

Vous pouvez utiliser les résultats de l'analyse de situation après l'aide d'urgence pour identifier les acteurs et les parties prenantes qui devraient être impliqués dans le relèvement du patrimoine culturel.



Le rôle des initiatives bottom-up provenant des communautés, dans le relèvement culturel et social de la ville de L'Aquila, en Italie

Le 6 avril 2009, un séisme d'une magnitude de 6,1 a frappé la région des Abruzzes dans les Apennins centraux, en Italie, causant de graves dégâts dans la capitale, L'Aquila, et dans une cinquantaine de villes environnantes.

Immédiatement après, le Département italien de la protection civile a géré les opérations de sauvetage pendant la phase d'urgence. Des abris d'urgence ont été mis à la disposition des habitants et le centre historique de la ville a été complètement évacué, bouclé et déclaré zone rouge, en raison de l'ampleur des dégâts.

Pour les habitants de L'Aquila, le centre historique de la ville a toujours été un espace social et économique dynamique où les gens se rencontrent, échangent et se divertissent. Les places et les espaces ouverts de la ville étaient au centre de leur vie quotidienne et de leur culture. Après la catastrophe, l'inaccessibilité à long terme à ces espaces a été cruellement ressentie, car les gens manquaient d'endroits pour échanger.

Pour répondre à cette attente, les citoyens de L'Aquila ont lancé diverses initiatives communautaires, participant au relèvement de leur ville et de leurs quartiers. L'une de ces initiatives est « Viviamolaq », formée par des étudiants et des diplômés de l'Université de L'Aquila.

Grâce à la réutilisation des espaces urbains et des zones abandonnées, « Viviamolaq » soutient la résilience sociale, urbaine et culturelle. Ses projets reposent sur des principes de durabilité environnementale et sociale et servent de catalyseurs pour renforcer la cohésion sociale et les actions collectives. La participation et la collaboration sont essentielles à tous ces projets, de l'étape de la planification créative à celle de la construction.





C'est dans cet esprit qu'est né le projet « Restart », qui a vu le jour en 2014 ; « Restart » a réutilisé un espace public abandonné, situé devant le Département des Sciences Humaines de l'Université de L'Aquila, pour créer un espace récréatif ouvert aux étudiants et à la communauté locale. Les matériaux recyclés issus du processus de reconstruction (gravats, ainsi que l'acier et le bois précédemment utilisés pour consolider les bâtiments endommagés) ont été employés pour construire du mobilier urbain. L'intégration de la mémoire de la catastrophe (matériaux recyclés) dans un nouveau projet est au cœur de la force du projet « Restart » : il prouve qu'il est possible de sauver le patrimoine et d'accroître la résilience et la cohésion sociale dans la phase post-catastrophe.

Après avoir observé le succès des interventions des communautés dans le relèvement de L'Aquila, des approches similaires ont été appliquées aux efforts de relèvement et d'intervention post-séisme en Émilie-Romagne en 2012 et, plus récemment, en Italie centrale en 2016 et 2017.

Source : *Valentina Spano (MA), Université de technologie de Brandebourg, Cottbus-Senftenberg, ancien stagiaire, Unité des collections, ICCROM.*

[Voir les références page 167.](#)



« Restart » : recyclage des débris de la catastrophe du centre-ville historique de L'Aquila pour réaménager des espaces publics. Photo : *Valentina Spano.*



Renforcement des capacités des artisans : en route vers le relèvement des petites entreprises en Haïti

Le séisme de 2010 qui a frappé Haïti a laissé un grand nombre d'artisans dans le principal centre d'artisanat du pays, Jacmel, sans maisons, sans lieux de travail, sans outils ni matériaux. Le tremblement de terre s'est produit en janvier, une période chargée pour eux, alors qu'ils se préparent pour le carnaval annuel. Pendant cette période, de nombreux artisans contractent même des prêts afin d'acheter suffisamment de fournitures pour créer des costumes de carnaval élaborés. Cependant, avec l'effondrement de leurs maisons et de leurs ateliers pendant le tremblement de terre, ils ont également perdu leurs stocks et leurs productions, ce qui leur a rendu impossible de rembourser ces prêts.

Au cours de la première phase des secours, on a veillé à fournir à la communauté des abris et des commodités temporaires. Cependant, au début de la phase de relèvement, l'UNESCO a travaillé avec les artisans pour reconstruire leurs entreprises, en leur fournissant un lieu de travail commun (temporaire) et un lieu de vente, ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour reprendre leurs activités.

Le marché - en grande partie outre-mer - n'ayant pas été très touché, l'aide a été conçue de manière à permettre aux artisans de reprendre leurs activités, étant entendu qu'il leur suffisait de surmonter l'endettement et le déficit de trésorerie créés en raison du séisme. Dès que les artisans ont pu reprendre la production, la plupart d'entre eux ont pu reprendre leur activité normale.

Source : Elke Selter, *École d'études orientales et africaines, Université de Londres, Royaume-Uni.*



Masques en papier mâché attendant d'être décorés pour le carnaval de Jacmel, 2012. Photo : Elke Selter



Artisanat à Jacmel, 2010. Photo : Elke Selter

4 Évaluer l'utilisation, la fonction et la signification du patrimoine culturel

Au lendemain d'une catastrophe, les options de relèvement du patrimoine culturel sont influencées par ses utilisations futures potentielles et sa capacité à répondre aux besoins post-crise de l'institution ou de la communauté affectée. Les décisions de modifier son utilisation ou sa fonction peuvent prêter à controverse et devraient être fondées sur un large consensus public, qui peut être établi au cours de la phase de relèvement initial.

De même, dans les situations d'après-conflit, afin de prévenir les reprises, il peut être nécessaire de rendre plus inclusifs les récits sur le patrimoine culturel contesté, afin que les communautés marginalisées soient représentées. De telles tentatives devraient être transparentes et impliquer des consultations avec les communautés touchées et toutes les parties en conflit.

Dans de nombreux cas, une communauté touchée peut souhaiter créer un nouveau patrimoine en transformant des sites de destruction en monuments commémoratifs, en créant de nouveaux monuments à la mémoire de la catastrophe ou en organisant des événements commémoratifs qui, avec le temps, prennent la forme d'un nouveau patrimoine immatériel. Un exemple récent et bien connu est celui de Ground Zero à New York, aux États-Unis. Ces nouveaux récits peuvent aussi concerner des objets et des institutions culturelles. Le Musée de l'Apartheid et le Musée du District Six en Afrique du Sud sont de puissants exemples de la façon dont les institutions ont contribué au relèvement et au dialogue.

Certaines communautés donnent la priorité à l'aspect vivant du patrimoine culturel et choisissent d'éliminer tout signe de destruction. Dans de tels cas, des décisions peuvent également être prises pour remplacer le patrimoine par une structure entièrement nouvelle. C'est le cas pour la restauration du temple de la dent de Bouddha au Sri Lanka, gravement endommagé par une bombe en 1998. Dans d'autres cas, la réhabilitation donne la priorité à l'aspect matériel du patrimoine et se fait de telle manière qu'elle ne laisse aucune trace de la destruction, par exemple dans le centre historique de Varsovie, en Pologne, après la Seconde Guerre mondiale. Beaucoup d'efforts, bien sûr, tentent de concilier les deux approches. Au cours des dernières années, de nombreuses innovations technologiques ont élargi la gamme des options de restauration, ce qui a donné lieu à des projections au laser du patrimoine détruit, par exemple à **Bamiyan**, ou à des impressions 3D grandeur nature, par ex. **pour l'arc de triomphe de Palmyre**. Voir références, page 167.





Stockage à ciel ouvert : réutilisation adaptative au Musée national du Népal pendant la phase de relèvement initial.

Immédiatement après le tremblement de terre de Gorkha en 2015, dix musées, dont le Musée national du Népal, ont dû évacuer leurs collections des bâtiments fortement endommagés, dont l'utilisation avait été déclarée dangereuse. Pour des raisons de sécurité, les collections évacuées ont été temporairement entreposées dans les galeries d'exposition des musées respectifs, ce qui a entraîné leur fermeture partielle. Au début de la phase de relèvement, l'ICCROM, en collaboration avec le Département d'archéologie et avec le soutien du Ministère norvégien du climat et de l'environnement, a dispensé une formation au personnel des musées concernés, afin de concevoir des espaces de stockage ouverts mais sécurisés, servant à la fois à reloger les collections déplacées et à fournir de nouveaux espaces d'exposition pour attirer les visiteurs.

Voir les références page 168.



Utilisation adaptative post-catastrophe : un stockage temporaire visible et sûr au Musée national du Népal, destiné à reloger les collections déplacées et à ramener les visiteurs au musée en 2016. Photo : Aparna Tandon, ICCROM.

5 Réunir des ressources

La période entre l'aide d'urgence et le relèvement du patrimoine culturel devrait être utilisée pour obtenir des ressources auprès de différents organismes, tels que les gouvernements nationaux et locaux, les organismes de subvention nationaux et internationaux et les institutions du patrimoine culturel. Les rapports d'évaluation de situation après l'aide d'urgence sont particulièrement utiles pour définir les besoins pour un relèvement rapide après une crise. Impliquez toutes les parties prenantes possibles dans la fourniture des ressources nécessaires contribue à ce que les processus de relèvement et de réhabilitation du patrimoine culturel soient déterminés par des besoins et désirs définis à l'échelle locale, et non par les priorités des donateurs.



Pour promouvoir la responsabilité ainsi que la transparence, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces de communication avec les donateurs, le gouvernement, les parties prenantes et le grand public.



Conclusion

Le cadre d'action en trois étapes décrit dans ce manuel améliore la préparation à la coordination de l'aide d'urgence pour le patrimoine culturel, ce qui doit conduire à un relèvement rapide. Cependant, l'hypothèse selon laquelle la progression entre chaque étape est linéaire ou suit des délais clairement définis ne correspond pas à la pratique actuelle. En cas d'urgence complexe majeure, l'aide d'urgence culturelle pour différentes sous-régions géographiques peut devoir être apportée à différentes périodes. Sa mise en œuvre dépend d'un accès sûr et ininterrompu au patrimoine culturel touché, ainsi que des capacités nationales et / ou locales existantes.

De plus, si, au début du relèvement, le patrimoine culturel reste vulnérable, vous devrez peut-être fournir à nouveau une aide d'urgence en cas de nouvelle situation d'urgence, par exemple la récurrence d'un séisme ou la reprise d'un conflit.

La gestion continue des risques, la **planification d'urgence**, la coordination entre divers acteurs et parties prenantes et le renforcement des capacités afin de réduire les vulnérabilités sous-jacentes parmi les institutions patrimoniales et les communautés locales sont donc essentiels pour rendre le patrimoine résilient aux catastrophes et aux conflits.



GLOSSAIRE

Acteur

Un organisme, une communauté ou un individu habilité, interagissant directement au sein d'un système. Un acteur est toujours **une partie prenante**, mais toutes les parties prenantes ne sont pas des acteurs, car elles n'interagissent pas nécessairement directement avec le système mais s'intéressent au comportement et aux résultats obtenus par les acteurs. (Cockburn, 2001, p. 53).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/8LKF-RYNJ>

Aléa

Phénomène, substance, activité humaine ou condition dangereux pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et de services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement. (UNISDR, 2009, p. 17). Voir : **Situations d'urgence causées par l'homme et Situations d'urgence causées par les aléas naturels**.

Pour en savoir plus :

IASC, 2011 : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

IFRC, 2017 : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

UNISDR, 2009 : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Bien culturel

Le bien culturel désigne un objet ou un lieu dont la valeur est fondée sur son importance dans le savoir ou la culture d'une communauté ou d'un pays. Son importance dépend de sa valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle. Un bien du patrimoine culturel peut être matériel ou immatériel. (Resource Planning and Development Commission, 2003).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/CNS7-SZNA>

Capacités

Désigne l'ensemble des atouts, des compétences et des ressources disponibles au sein d'une organisation, d'une communauté ou d'une société pour maîtriser et réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience. Les capacités regroupent les infrastructures, les institutions, les connaissances et les compétences humaines ainsi que les attributs collectifs tels que les relations sociales, le leadership et la gestion. (UNISDR, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Catastrophe

Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources. (UNISDR, 2009, p. 9).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Charge

Ensemble de forces auxquelles une structure est soumise en raison d'un poids supporté ou de la pression du vent sur ses surfaces verticales. (Merriam-Webster.com, 2017).

Sur la base de cette définition, il est possible d'identifier différents types de charge :

- **Charges statiques** ; elles augmentent lentement et agissent de façon statique.
- **Charges permanentes ou poids morts** ; il s'agit des éléments massifs d'une structure architecturale avec leur propre charge, par exemple des colonnes, des arcs, des poutres ou des dômes. En règle générale, cette catégorie comprend tous les éléments qui sont fixes.
- **Charges vives** : il s'agit de charges variables liées à la fonction et à la destination de la structure architecturale. Cette catégorie comprend les occupants, les meubles, la neige et autres.
- **Charges dynamiques** ; ce sont celles qui agissent de façon dynamique et apparaissent soudainement, comme le vent ou les tremblements de terre. Elles sont à l'origine de l'effondrement de nombreux bâtiments. (Levy & Salvadori, 1992, p. 269-276).

Chef des opérations

La personne responsable de la gestion et de la coordination de toutes les interventions liées à un incident critique, y compris l'élaboration de stratégies et de méthodes ainsi que la mobilisation et le déblocage des ressources. Le chef des opérations possède l'autorité et la responsabilité globale de diriger les opérations en cas d'incident critique et il est en charge de la gestion de toutes les opérations sur le site de l'incident. (FEMA, p. 5).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/CF9H-D462>

Cluster (ou groupe sectoriel)

Désigne un réseau d'organisations humanitaires, onusiennes et non onusiennes, chargé de coordonner les principaux domaines de l'action humanitaire, tels que l'eau, la santé ou la logistique. Ils sont sélectionnés par le Comité Permanent Interorganisations. (Humanitarian Response, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/TRD5-YFMG>

Communication

Désigne la transmission ou l'échange d'information par la parole, l'écriture ou l'utilisation d'un autre moyen ou encore la transmission ou l'échange d'idées et de sentiments. (Oxford Living Dictionary, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/FB6V-UJZD>

Consolidation de la paix

Interventions des acteurs internationaux ou nationaux pour prévenir les conflits violents et institutionnaliser la paix, définie par une absence de conflit armé et un minimum de politique participative qui puissent être maintenus en l'absence d'une opération de paix internationale. (Call & Couzens, 2007 citation issue de Bailey et al., 2009, p. 8).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/927F-UPE2>

Contaminant

Dans le cadre de collections d'un musée, un contaminant désigne toute substance chimique ou biologique détectée sur un bien et présentant un danger potentiel pour ceux qui en ont l'usage ou sont chargés de sa conservation. Le contaminant peut être inhérent au bien, comme par exemple certains métaux lourds présents dans les pigments. Le bien peut aussi avoir été contaminé ultérieurement par inadvertance, ou au cours de traitements tels que l'application de conservateurs chimiques ou de pesticides. (Département de l'Intérieur des États-Unis, 2006, p. 1).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/DX5W-UJN8>

Coordination

La coordination désigne simplement la collaboration entre deux parties prenantes ou acteurs en vue d'améliorer des résultats ou des prestations, soit dans le cadre d'un effort collectif, soit en réponse à un enjeu, un événement ou un contexte commun. (ICVA, n.d.).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/67A2-74YY>

Coordonnateur des secours d'urgence

Le Coordonnateur des secours d'urgence (Emergency Response Coordinator, ERC) désigne la personne qui coordonne les missions d'assistance et de en situation d'urgence. (Dorge & Jones, 1999, p. 4).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/QZ7N-BRCK>

Descente de charge

Trajet par lequel la charge d'une structure de charpente est transmise aux fondations. (Jamal, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/4KQE-XVQP>

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, 1987).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/U3SD-AKMZ>

Documentation

Une documentation est un texte descriptif ou un support visuel utilisé pour définir ou décrire un objet, un concept, une spécification, des instructions ou une procédure. En tant qu'activité, il s'agit de la collecte et de l'archivage systématiques des relevés, afin de les conserver pour pouvoir s'y référer dans le futur. (UNECE, 2000, p. 12; Letellier, 2007, p. xv).

Pour en savoir plus :

UNECE, 2000 : <https://perma.cc/NG4Z-V7YE>

Letellier, 2007 : <https://perma.cc/QW3W-FA9U>

Dompage

Dégât matériel pouvant affecter la valeur, l'utilité ou le fonctionnement normal d'un bien. (Oxford Living Dictionary, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/5XGA-8SYQ>

Échafaudages

Structure temporaire utilisée pour élever et soutenir les ouvriers et les matériaux pendant la construction ou la réparation des bâtiments. (el-Habashi, 2016).

Établissement de l'État

Processus interne visant à renforcer les capacités, les institutions et la légitimité de l'État, sous l'impulsion des relations entre l'État et la société. (Bailey et al., 2009, p.8).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/927F-UPE2>

Etai

Pièce de soutènement pour éviter la chute ou l'effondrement. (Merriam-Webster.com, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/QK5P-TLYX>

Étayage

Procédé consistant à soutenir un bâtiment ou des parties d'un bâtiment par des étais, qui permettent de dévier les charges du bâtiment qui sont en état de déséquilibre, en les transférant de manière sûre au sol, sans que cela n'affecte l'assemblage existant des éléments et des systèmes du bâtiment. L'étoyage peut être vertical, en biais ou horizontal. (el-Habashi, 2017).

Définition alternative :

Il s'agit d'un support temporaire pour des structures instables, qui peuvent être endommagées, ou qui se sont écroulées ou partiellement effondrées, et dont il permet d'assurer la stabilité nécessaire afin de protéger le bien, les travailleurs et le public. « Un système d'étoyage est comparable à un double entonnoir. Il doit récupérer la charge à travers les linteaux et les revêtements, la transférer dans les

montants et les étais, puis la répartir de façon sûre dans la structure de support en dessous. (FEMA, 2009).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/WF28-Q5QU>

Évaluation des dommages

L'évaluation des dommages consiste à faire une évaluation préliminaire sur site et à documenter les dommages ou pertes causés par un accident ou une catastrophe naturelle. Une évaluation des dommages documente l'ampleur des dégâts causés et répertorie ce qui peut être remplacé, restauré ou récupéré. Elle peut également servir de base pour estimer le temps nécessaire aux réparations, remplacements et récupérations. Elle est vitale pour assurer une aide d'urgence efficace et efficiente. (Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence, 2013).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/6PUJ-5Z24>

Évaluation des risques

Jugement fondé sur une méthodologie permettant de déterminer la nature et l'étendue des risques pour le patrimoine culturel, à travers une analyse des agents de détérioration potentiels et une évaluation des conditions existantes de vulnérabilité qui, ensemble, pourraient potentiellement nuire à tout ce qui est exposé à ces agents :les personnes, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement dont ils dépendent, ainsi que les valeurs patrimoniales qui leur sont associées. (Abarquez & Murshed, 2004; UNISDR, 2015).

Pour en savoir plus :

Abarquez & Murshed, 2004 : <https://perma.cc/2PU2-V57Q>

UNISDR, 2015 : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Gestion des risques

Approche et pratique systématique de gestion de l'incertitude afin de minimiser les dommages potentiels. (UNISDR, p. 26–27).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Importance

Le sens et les valeurs associés à un objet, une collection ou une tradition et tout ce qui en fait son importance. L'importance représente la valeur historique, esthétique, scientifique et sociale attribuée à un bien culturel, par les générations passées, présentes et futures. (Russell & Winkworth, 2009).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/GJ8G-ERAN>

Inventaire

Liste détaillée des biens et des ressources qui répertorie les biens détenus par un particulier, une [organisation] ou dans le cadre d'une succession. (Merriam-Webster, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/V2C8-YBA9>

Justice transitionnelle

La justice transitionnelle comprend à la fois des processus et des mécanismes judiciaires et non judiciaires, y compris des initiatives en matière de poursuites, des initiatives pour faciliter le droit à la vérité, l'octroi de réparations, la réforme des institutions et les processus de consultation nationale. (Secrétaire général des Nations unies, 2010, p. 2).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/A8H5-DPTK>

Partie prenante

Les parties prenantes désignent les personnes qui ont un intérêt direct ou indirect, ou qui influencent, ou sont influencées par, la mise en œuvre et les résultats des interventions menées. Il s'agit généralement de personnes et de représentants de communautés, d'institutions, d'organisations et d'organismes impliqués dans la région du projet. Les parties prenantes sont généralement divisées en trois grandes catégories : catégorie primaire, catégorie secondaire et catégorie principale. (IUCN, n.d.; IFRC, 2010, p. 16-17).

- **Parties prenantes primaires** : ce sont celles qui dépendent le plus du patrimoine culturel affecté ou qui sont le plus directement liées à ce patrimoine et sont donc susceptibles d'être touchées positivement ou négativement par toute intervention dans la région du projet concerné. Il s'agit par exemple de communautés religieuses associées à un site particulier, de groupes autochtones ayant des droits de propriété et des communautés qui dépendent des ressources du patrimoine culturel pour assurer leur subsistance.
- **Parties prenantes secondaires** : elles ne dépendent pas directement du patrimoine culturel concerné ou n'y sont pas directement liées, mais ont un intérêt significatif dans la manière dont il est géré ou utilisé. Elles ont un intérêt dans le projet mais ont une influence et un pouvoir limités sur la gestion des ressources. Les ONG, les établissements d'enseignement et le secteur privé constituent des exemples de parties prenantes secondaires.
- **Parties prenantes principales** : elles peuvent avoir une influence significative, voire vitale, sur le succès de toute intervention décidée pour faciliter le de la communauté. Les parties prenantes principales incluent les ministères et les départements spécialisés des gouvernements, les principaux fournisseurs de ressources et les donateurs.

Pour en savoir plus :

IFRC, 2010 : <https://perma.cc/3Q8E-EU7M>

IUCN, n.d. : <https://perma.cc/EG6K-E3TQ>

Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel peut être défini comme l'expression des modes de vie développés par une communauté et transmis de génération en génération, y compris les coutumes, les usages, les sites, les objets et les expressions artistiques ayant une valeur culturelle. On distingue couramment le patrimoine culturel matériel du patrimoine culturel immatériel. (ICOMOS, 2002).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/ZP3B-V4GJ>

Patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel englobe les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, les artefacts et les espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Ce patrimoine se manifeste notamment à travers les traditions et expressions orales, y compris la langue; les arts du spectacle, les rituels et événements festifs ; les sports populaires, la nourriture et les arts culinaires, la médecine traditionnelle et la pharmacopée, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, ainsi que les connaissances et les pratiques relatives à la nature et l'univers. (ICOMOS, 2002; UNESCO, 2003).

Pour en savoir plus : UNESCO : <http://perma.cc/5ZXN-XCPV>

Patrimoine culturel matériel

Le patrimoine culturel matériel se compose de biens tangibles produits par la culture, et qui sont entretenus et transmis au sein d'une société. Doté d'une signification culturelle, le patrimoine culturel matériel comprend :

1. **Patrimoine culturel immobilier**: les lieux d'habitation humaine, y compris les édifices, les villages, les villes et autres monuments.
2. **Patrimoine culturel mobilier**: documents et archives ; œuvres d'art ; artisanat ; instruments de musique ; meubles ; vêtements, objets religieux, rituels et funéraires ; outils et équipements mécaniques et systèmes industriels.

Pour en savoir plus :

UNESCO, 2003 : <http://perma.cc/5ZXN-XCPV>

UNESCO, 2009 : <https://perma.cc/7PRG-8SMV>

Photogrammétrie

La photogrammétrie est une méthode de prise de mesures précises d'un objet, d'un monument ou d'un paysage, à l'aide de technologies photographiques numériques. Des marqueurs de référence sur chaque objet sont utilisés comme points d'ancrage pour aligner les différentes images. Lorsqu'elle est utilisée avec le scanner laser 3D, la photogrammétrie permet d'obtenir des données de numérisation extrêmement précises. (Cultural Heritage Imaging, 2018).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/Z4YF-WWSW>

Planification de contingence

La planification de contingence est un outil de gestion qui permet d'analyser les risques de catastrophe et de prévoir la mise en œuvre de dispositifs qui facilitent une intervention adaptée et efficace face à une situation d'urgence et à son impact humain potentiel. La planification de contingence établit des modes d'action à l'avance pour permettre en temps opportun, des réponses appropriées et efficaces aux besoins des populations touchées. Basé sur des scénarios possibles de situations d'urgence ou d'évènements catastrophiques, la planification de contingence permet aux acteurs clés d'envisager, d'anticiper et de résoudre les problèmes qui peuvent survenir pendant les crises. (Adapté de la version anglaise du Comité permanent interorganisations, 2007). https://www.unisdr.org/files/2909_ochadisasterpreparednesseffectivere.pdf Il permet aux acteurs d'envisager, d'anticiper et de résoudre les problèmes qui peuvent survenir lors de catastrophes. (IFRC, 2017; UNISDR, 2017).

Pour en savoir plus :

IFRC, 2017 : <https://perma.cc/W2BZ-U92R>

UNISDR, 2017 : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Premier répondant

Personne [...] mandatée pour intervenir immédiatement lors d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence afin de fournir une première assistance. (Merriam-Webster.com, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/6CW4-VCTE>

Prioriser

Établir l'ordre de traitement (d'une série d'éléments ou de tâches) en fonction de leur importance relative. (Oxford Living Dictionary, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/2Z4V-2UKN>

Reconstruction

Action ou processus consistant à restituer, au moyen d'une nouvelle création, la forme, les caractéristiques et les détails d'un bien du patrimoine culturel disparu, qu'il s'agisse d'un site, d'un paysage, d'un bâtiment, d'une structure ou d'un objet, et avec pour objectif de lui restituer son apparence à une époque donnée tout en respectant son emplacement historique. (Tolles et al., 2002, p. 120).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/6TCW-WUPX>

Reconstruire en mieux

Il s'agit d'intégrer des mesures de réduction des risques lors de la reconstruction des infrastructures matérielles et des systèmes sociétaux, et de la revitalisation des moyens de subsistance, des économies locales et de l'environnement. (UNISDR, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/3D78-H6DJ>

Registre d'inventaire

Le registre d'inventaire est un registre permanent de tous les objets qui appartiennent aux collections permanentes d'un musée. Il s'agit du document le plus important du système de gestion documentaire du musée. Il contient les informations relatives aux biens du musée et constitue le registre officiel des collections dont le musée est responsable. (Collections Trust, 2018).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/J4GF-WHWN>

Réhabilitation

La restauration des services et des infrastructures de base pour le fonctionnement d'une communauté ou d'une société touchée par une catastrophe. (UNISDR, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Relèvement (aussi appelé)

Le rétablissement et l'amélioration des moyens de subsistance et des systèmes de santé, ainsi que des biens matériels, sociaux, culturels et environnementaux, mais aussi des systèmes et des activités économiques, propres à une communauté ou une société touchée par une catastrophe, dans le respect des principes du développement durable et de la reconstruction améliorée et afin de réduire les risques futurs de catastrophe. (UNISDR, 2017).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Réponse

La fourniture de services d'urgence et d'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe, afin de sauver des vies, de réduire les conséquences sanitaires, d'assurer la sécurité publique et de répondre aux besoins essentiels de subsistance des personnes touchées. (UNISDR, 2009, p. 24-25).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Restauration

Action ou processus visant à restituer avec exactitude la forme, les caractéristiques et le caractère d'un bien culturel tels qu'ils étaient à une période donnée, en lui retirant les éléments appartenant à d'autres périodes de son histoire et en lui restituant les éléments manquants de la période concernée. L'amélioration limitée et soignée des systèmes mécaniques et électriques, de la plomberie ainsi que tous les travaux d'adaptation aux normes pour rendre le bien fonctionnel, doivent être inclus dans un projet de restauration. (Tolles et al., 2002, p. 120).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/6TCW-WUPX>

Risque

Les risques inhérents aux situations d'urgence comprennent essentiellement les conséquences négatives potentielles sur la vie des personnes, sur les biens du patrimoine culturel et les valeurs qui leur sont attachées. Les risques sont identifiés en déterminant les aléas potentiels et les vulnérabilités inhérentes au site ou au musée et à ses éléments construits, qu'ils soient mobiles ou fixes.

Le risque est aussi défini par la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives (UNIDSR, 2009, p. 25).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe regroupe les pertes en vies humaines, les blessures, les destructions et les dommages matériels potentiels qui pourraient affecter une société ou une communauté à un moment donné ; il est calculé sous la forme d'une probabilité en fonction de l'aléa, du degré d'exposition, de la vulnérabilité et des capacités de réponse. (Assemblée générale des Nations Unies, 2016, p. 14).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/TR42-CA9D>

Scanner laser 3D

Il s'agit d'un dispositif sans contact et non-destructif qui utilise la lumière laser pour numériser la forme physique d'un objet. La lumière réfléchiée par la surface de l'objet est associée à une lentille optique pour créer un ensemble de données numériques ou « nuage de points » reproduisant la surface de l'objet. Le scanner laser 3D permet ainsi de reproduire la taille et la forme exactes d'un objet physique en créant une image numérique en trois dimensions. Il est particulièrement adapté pour mesurer et examiner des surfaces sculptées ou des objets complexes, qui exigent de recueillir de grandes quantités de données pour parvenir à une description précise, ce qui serait difficile à atteindre en utilisant des méthodes de mesure traditionnelles. (Historic England, 2018).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/YLM5-LQL2>

Situations d'urgence induites par des aléas naturels

Les situations d'urgence induites par des aléas naturels sont des événements causés par des phénomènes naturels qui affectent gravement la société, l'économie et/ou l'infrastructure d'une région. En fonction de la vulnérabilité de la population et des capacités d'intervention locales, les catastrophes naturelles seront sources de défis et de problèmes à caractère humanitaire. Ce type de situations comprend tremblements de terre, tsunamis, ouragans, inondations, feux de brousse, éruptions volcaniques, glissements de terrain et épidémies. (IFRC, 2017; IASC, 2011).

Pour en savoir plus :

IFRC, 2017 : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

IASC, 2011 : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

Situations d'urgence provoquées par des aléas d'origine humaine

Les situations d'urgence provoquées par un aléa anthropique sont des événements causés par des activités humaines qui ont un impact significatif sur la population et l'environnement. A titre d'exemple, on citera les accidents nucléaires et radiologiques, les rejets chimiques, la désertification, les pollutions environnementales, les conflits, les épidémies et incendies. (ICDO, 2017; UNISDR 2018).

Pour en savoir plus :

ICDO, 2017 : <http://www.icdo.org/en/disasters/>

UNISDR, 2018 : <https://perma.cc/6PKN-W9ND>

Stabilisation (patrimoine culturel)

Intervention ou mesure visant à maintenir l'intégrité et à minimiser la détérioration postérieure du patrimoine culturel en situation de risque, endommagé ou détérioré. Elle peut être utilisée soit comme mesure provisoire, soit comme mesure de conservation à long terme. (US National Park Service, 2015).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/4EVW-LK9W>

Surcharge

Lorsque la charge est supérieure à la charge qu'une certaine structure peut supporter, on parle de surcharge. Celle-ci peut provoquer une défaillance de la structure.

Pour en savoir plus :

Merriam-Webster, 2017 : <https://perma.cc/3BWH-FSC4>

Levy & Salvadori, 1992 : <https://perma.cc/B3XW-HJ4F>

Système de gestion des situations d'urgence

Il s'agit d'un système permettant l'organisation et la gestion des ressources et des responsabilités, afin de gérer les différentes phases des situations d'urgence, en particulier les phases de préparation, d'intervention et de réhabilitation. (UNISDR, 2009, p. 13).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Système d'information géographique (SIG)

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont des outils informatiques utilisés pour visualiser, questionner, analyser et interpréter tous les types d'information géolocalisée afin de d'en dégager les relations, les modèles et les tendances sous forme de cartes, de globes terrestres, de rapports ou encore de graphiques. (ESRI, 2018; National Geographic Society, 2017).

Pour en savoir plus :

ESRI, 2018 : <https://perma.cc/W3R9-TGSU>

National Geographic Society, 2017 : <https://perma.cc/XU43-PRHP>

Systèmes de confinement

Disposition de ceintures ou de courroies sur le pourtour d'un édifice afin d'éviter que les murs endommagés ne s'effondrent vers l'extérieur. (adapté de http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/II.%20Rehabilitacio_Ledifici/FR/2e%20partie.%20Util8.pdf (Kelley, 2010, p. 10).

Pour en savoir plus : <https://perma.cc/PNF6-CEL9>

Urgence

Un événement soudain et généralement imprévu qui exige des mesures immédiates pour en minimiser les conséquences négatives (UNDHA 1992). Une situation d'urgence sera considérée comme **majeure** si elle concerne une grande partie de la population et peut causer des pertes importantes. Dans ce type de circonstances, l'administration locale peut avoir besoin d'une assistance extérieure impliquant différents organismes. Une situation d'urgence majeure peut comprendre des dommages de grande ampleur au patrimoine culturel matériel et immatériel, comme ce fut le cas, par exemple, pour le tremblement de terre de 2015 au Népal.

Une **situation d'urgence complexe** désigne une crise humanitaire qui s'accompagne de risques en termes de sécurité, de troubles politiques ou civils qui peuvent constituer des entraves à l'aide humanitaire. Les situations d'urgence complexes ont des causes multiples et nécessitent des interventions internationales coordonnées, qui dépassent le mandat ou les capacités d'un seul organisme. Il arrive souvent que les situations d'urgence complexes aient un cycle beaucoup plus long que les situations d'urgence subites.

Les situations d'urgence complexes peuvent impliquer la destruction délibérée d'un patrimoine culturel comme ce fut le cas lors des récents conflits en Irak, en Syrie, en Somalie et au Mali. Dans la classification des Nations Unies, une urgence **majeure ou complexe** est généralement classée en **niveau 3** La classification en situation d'urgence déclenche l'application de l'ensemble des procédures des Nations Unies.

L'urgence de **niveau 2 ou N2** est une urgence moins grave, qui peut néanmoins nécessiter l'assistance de l'ONU, tandis que l'urgence de **niveau 1** reste une urgence locale, qui peut être gérée par un pays sans assistance extérieure.

Pour en savoir plus :

IASC, 1994 : <https://perma.cc/973S-7TEU>

IASC, 2012: <https://perma.cc/CQU7-FLK2>

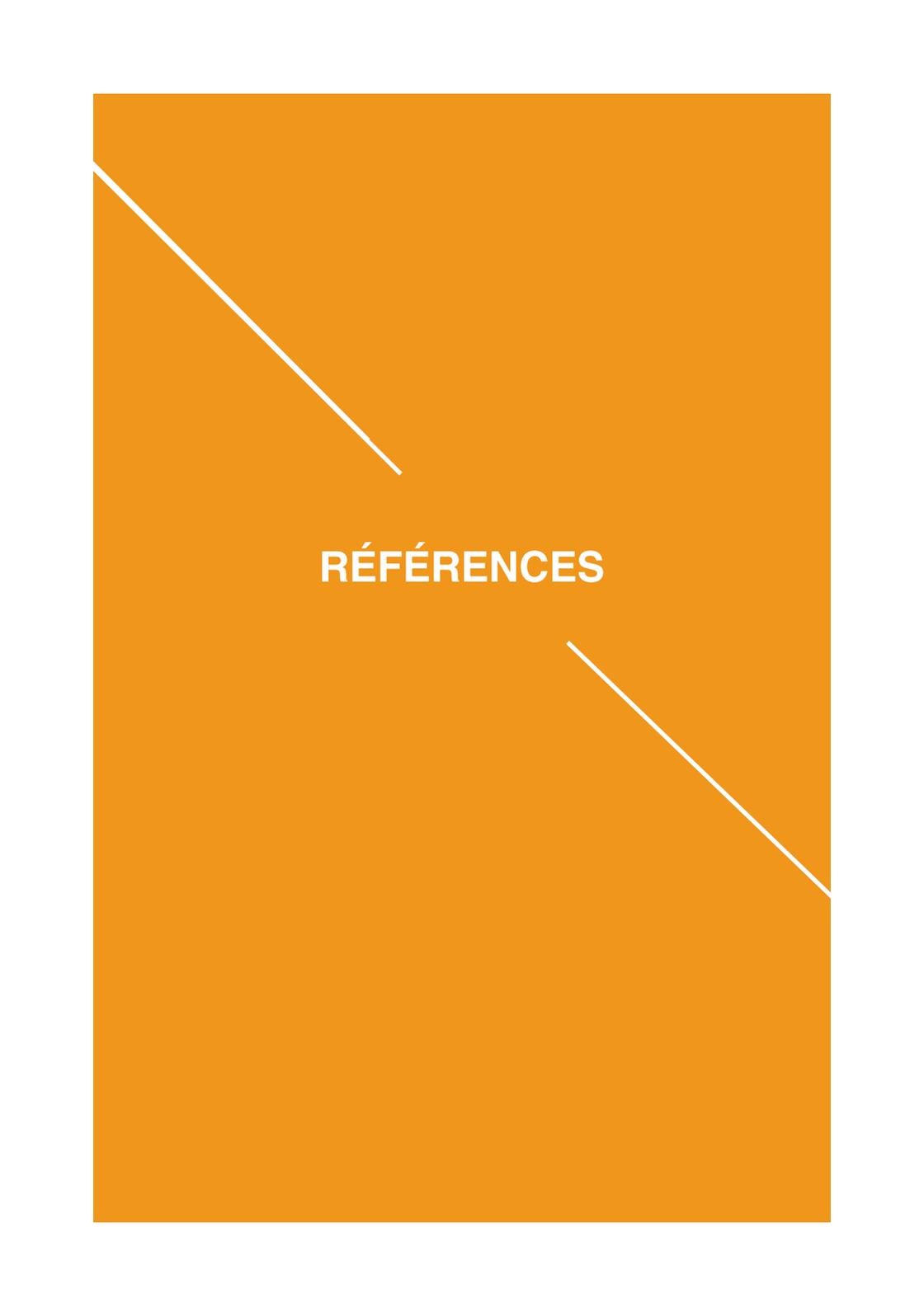
IFRC, 2017 : <https://perma.cc/X8XD-HBC6>

UNDHA, 1992 : <https://perma.cc/F5AP-ACVD>

Vulnérabilité

Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté, d'un système ou d'un bien qui le rendent susceptible de subir les effets d'un aléa. La vulnérabilité dépend de plusieurs facteurs : physiques, économiques, sociaux et environnementaux. La vulnérabilité peut subir des variations sensibles au sein d'une communauté et dans le temps (UNIDSR, 2009, p. 30).

UNIDSR : <https://perma.cc/85M4-6TB9>



RÉFÉRENCES

Présentation de l'aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel

Abarquez, I. & Murshed, Z. 2004. *Manuel des praticiens sur le terrain, Gestion communautaire des risques de catastrophe.* Thaïlande, Centre asiatique de préparation aux catastrophes Disponible à l'adresse : <https://www.adpc.net/igo/category/ID428/doc/2014-xCSf71-ADPC-12handbk.pdf> [Consulté le 29 Avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/2PU2-V57Q>

Département de la Sécurité intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence, États-Unis. 2017. *Glossaire ICS* Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Disponible à l'adresse : <https://training.fema.gov/emiweb/is/icresource/assets/icsglossary.pdf> [Consulté le 2 Juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/CF9H-D462>

Dorge, V. & Jones, S.L. 1999. *Établir un Plan d'urgence : Un Guide pour les musées et autres institutions culturelles.* Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/emergency_plan.pdf [Consulté le 14 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QZ7N-BRCK>

Hammer, J. 2017. Le Sauvotage de Mossoul *Smithsonian Magazine*. Washington, DC, Smithsonian Institution. Disponible à l'adresse : <https://www.smithsonianmag.com/history/salvation-mosul-180964772/> [Consulté le 24 Décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/B7YF-NA2S>

La Réponse Humanitaire. 2017. *Qu'est ce que l'approche par Cluster ?* New York, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Disponible à l'adresse : <https://www.humanitarianresponse.info/en/about-clusters/what-is-the-cluster-approach> [Consulté le 24 Décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/TRD5-YFMG>

Comité permanent inter-organisations. 1994. Définition des situations d'urgence complexes. Groupe de travail du Comité permanent inter-organisations, XVI^e réunion, 30 novembre 1994, Genève, Comité permanent Inter-organisations. Disponible à l'adresse : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/WG16_4.pdf [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/973S-7TEU>

Comité permanent inter-organisations. 2011. *Directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations sur la protection des personnes en cas de catastrophe naturelle.* Washington, DC, Projet Brookings – Bern sur les déplacements internes. Disponible à l'adresse : <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Operational%20Guidelines.pdf> [Consulté le 27 Avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

Comité permanent inter-organisations. 2012. *Activation d'urgence de l'ensemble du système humanitaire : Définition et procédures*. Genève, Comité permanent inter-organisations. Disponible à l'adresse : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/2.%20System-Wide%20%28Level%203%29%20Activation%20%2820Apr12%29.pdf [Consulté le 2 Juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/CQU7-FLK2>

Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), 2018. *Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise (FAC)*. Rome, ICCROM. Disponible à l'adresse : <https://www.iccrom.org/section/disaster-resilient-heritage/first-aid-cultural-heritage-times-crisis-fac> [Consulté le 17 Janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/EEK9-MEZX>

Organisation internationale de protection civile. 2017. *Catastrophes*. Genève, Organisation internationale de protection civile. Disponible à l'adresse : <http://www.icdo.org/en/disasters/> [Consulté le 2 juin 2017].

ICOMOS – Conseil International des Monuments et des Sites 2002. *Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS - Principes et Directives pour la gestion du tourisme dans les lieux d'importance culturelle et patrimoniale*. Charenton-le-Pont, Comité international du tourisme culturel de l'ICOMOS.

Conseil international des agences de bénévoles. *Définition de la Coordination humanitaire*. Genève, Conseil international des agences de bénévoles. Disponible à l'adresse : <https://ngocoordination.org/content/definition-humanitarian-coordination> [Consulté le 26 Avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/67A2-74YY>

Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Aléas complexes/anthropiques : Situations d'urgence complexe*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/about-disasters/definition-of-hazard/complex-emergencies/> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/X8XD-HBC6>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Gestion des risques et des catastrophes*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

Département Italien de la Protection Civile. 2016. *Terremoto Centro Italia: procedura per la messa in sicurezza dei beni culturali (Séisme en Italie centrale : Procédures de sauvegarde des biens culturels)*. Rome, Département italien de la Protection civile - Présidence du Conseil des ministres. Disponible (en italien) sur : http://www.protezionecivile.gov.it/jcms/en/view_new.wp?contentId=NEW59794 [Mis en ligne le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/4H2Q-SFUY>

Letellier, R. 2007. *Enregistrement, documentation et gestion de l'information pour la conservation des lieux patrimoniaux, Principes directeurs*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/guiding_principles.pdf [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QW3W-FA9U>

L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National. n.d. *Les bulletins de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National*. Haïti, *l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National*. Disponible (en Français) sur: <http://www.mappinghaitianhistory.com/new-page/> [Mis en ligne le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/NFP5-VPZH>

Ministère italien du Patrimoine culturel et du Tourisme. 2017. *Emergenza Terremoto e Beni Culturali*. Rome, Ministère du Patrimoine culturel et du Tourisme. Disponible (en italien) à l'adresse : http://www.beniculturali.it/mibac/export/MiBAC/sito-MiBAC/Contenuti/MibacUnif/Comunicati/visualizza_asset.html_1142856925.html [Mis en ligne le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/Z7NE-UTHV>

Autorité nationale de gestion des catastrophes. 2005. *Loi nationale sur la gestion des catastrophes, 2005*. New Delhi, gouvernement de l'Inde. Disponible à l'adresse : http://www.ndma.gov.in/images/ndma-pdf/DM_act2005.pdf (Consulté le 2 juin 2017).

Lien permanent : <https://perma.cc/L86C-E3KS>

Service des parcs nationaux. 2017. *Définitions – Préservation Maintenance*. Washington, DC, Département de l'Intérieur des États-Unis. Disponible à l'adresse : https://www.nps.gov/dscw/definitionsdc_p.htm#preservmain [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/4EVW-LK9W>

Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence. 2013. *Évaluation des dommages*. Port of Spain, Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago. Disponible à l'adresse : <http://www.odpm.gov.tt/node/70> [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/6PUJ-5Z24>

Oxford University Press. 2018. *Oxford Living Dictionary*. Oxford, Oxford University Press. Disponible à l'adresse : <https://en.oxforddictionaries.com/> [Consulté le 20 janvier 2018].

Thapa, M. 2016. Sortir des casernes : Les relations entre civils et militaires dans la gestion des catastrophes - Étude de cas de la réponse humanitaire fournie par l'armée népalaise lors du séisme de 2015 au Népal. San José, Université pour la paix. Disponible à l'adresse : <https://www.upeace.org/uploads/file/Ideas01.pdf> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/ZZ2D-WLPG>

Nations Unies Département des affaires humanitaires. 1992. *Glossaire international des termes relatifs à la gestion des catastrophes*. Genève, Département des affaires humanitaires des Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/004DFD3E15B69A67C1256C4C006225C2-dha-glossary-1992.pdf> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/F5AP-ACVD>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse : <https://ich.unesco.org/en/convention> [Consulté le 26 avril 2017].

Lien permanent : <http://perma.cc/5ZXN-XCPV>

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. 2009. *Terminologie UNISDR sur la prévention des risques de catastrophe*. Genève, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyEnglish.pdf [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2017. *Terminologie – Capacités*. Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : <https://www.unisdr.org/we/inform/terminology#letter-c> [Consulté le 5 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2017. *Terminologie – Planification de Contingence*. Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : <https://www.unisdr.org/we/inform/terminology#letter-c> [Consulté le 5 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2018. Termes issus des Directives opérationnelles Aléas d'origine humaine et technologique. Considérations pratiques pour la prise en compte des aléas d'origine humaine et technologique dans la réduction des risques de catastrophe. Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : https://www.unisdr.org/files/54012_manmadetechhazards.pdf [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/6PKN-W9ND>

Commission de statistique et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. 2000. Terminologie des métadonnées statistiques. Commission de statistique et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe Conférence des statisticiens européens - Normes et études statistiques n° 53, Genève, Nations Unies. Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/UNECE_TERMINOLOGY_STAT_METADATA_2000_EN.pdf [Consulté le 27 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/NG4Z-V7YE>

Étape 1 : Analyse de situation

Conseil international des monuments et des sites d'Australie (ICOMOS) 2013. *La Charte de Burra : La Charte de l'ICOMOS Australie pour les sites d'importance culturelle, 2013*. Burwood, ICOMOS. Disponible à l'adresse : <http://australia.icomos.org/wp-content/uploads/The-Burra-Charter-2013-Adopted-31.10.2013.pdf> [Consulté le 21 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/ULL9-UY9U>

Avrami, E., Mason R. & de la Torre, M. 2000. *Valeurs et Conservation du patrimoine : Rapport de recherche*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/valuesrpt.pdf [Consulté le 18 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/T4PS-KNPC>

Cockburn, A. 2001. *Rédaction de cas d'utilisation efficaces*. New Jersey, Addison-Wesley. Disponible à l'adresse : <http://alistair.cockburn.us/get/2465> [Consulté le 29 Avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/8LKF-RYNJ>

Comité permanent inter-organisations. 2011. *Directives opérationnelles du Comité permanent Inter-organisations sur la protection des personnes en cas de catastrophe naturelle*. Washington, DC, Projet Brookings – Bern sur les déplacements internes. Disponible à l'adresse : <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Operational%20Guidelines.pdf> [Consulté le 27 Avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2010. *Manuel de planification de projet / programme*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/Global/Publications/monitoring/PPP-Guidance-Manual-English.pdf> [Consulté le 8 Mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/3Q8E-EU7M>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2012. *Application pratique du cycle de programme pour une approche fondée sur le relèvement. Orientations 2012 de la FICR pour la programmation du relèvement*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/PageFiles/41104/IFRC%20Recovery%20programming%20guidance%202012%20-%20201232900.pdf> [Consulté le 8 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/L88B-XKZM>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Planification de Contingence*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/preparing-for-disaster/disaster-preparedness-tools/contingency-planning-and-disaster-response-planning/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/W2BZ-U92R>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Gestion des risques et des catastrophes*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). *Analyse de Situation – Une approche et méthode d'analyse du contexte des projets et programmes*. Gland, Union internationale pour la conservation de la nature Disponible à l'adresse : http://cmsdata.iucn.org/downloads/approach_and_method.pdf [Consulté le 9 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/EG6K-E3TQ>

Kelley, S.J. 2013. *Évaluation des dommages causés par les typhons et les séismes sur le patrimoine culturel : Évaluation des dommages causés par les catastrophes naturelles sur les îles de Cebu, Bohol, Samar et Leyte*. Chicago, Stephen J. Kelly Ingénieur/Architecte Préservation. Disponible à l'adresse : <http://www.kelleyaia-se.com/philippines-typhoon-and-earthquake-damage-assessment.html> [Consulté le 20 janvier 2018]

Lien permanent : <https://perma.cc/6LJB-2953>

Kelley, S.J., Suminguit, V.J. & Tandon, A. 2013. *Mission d'experts aux Philippines à la suite du séisme de Bohol et du typhon Haiyun, Rapport d'évaluation des dommages*. Paris, UNESCO.

Merriam-Webster. 2017. *Définition de l'inventaire*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/inventory> [Consulté le 30 juin 2017].

Organisation panaméricaine de la Santé (OPS). 2009. *Gestion de l'information et la communication dans les situations d'urgence et de catastrophe*. Washington, DC, Organisation panaméricaine de la Santé. Disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/753BA3EC98D0AE21852576A40078B90C-PAHO_CommGuide_ResponseTeams_dec09.pdf [Consulté le 20 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/4BZQ-46TA>

Commission de planification et de développement des ressources. 2003. *Comprendre ce que sont les Biens du patrimoine État de l'environnement Tasmanie, 2003*. Hobart. Ministère de la Justice, Gouvernement de Tasmanie. Disponible à l'adresse : <http://soer.justice.tas.gov.au/2003/copy/73/index.php> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/CNS7-SZNA>

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. 2009. *Terminologie UNISDR sur la prévention des risques de catastrophe*. Genève, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyEnglish.pdf [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Agence des Nations Unies pour les réfugiés. 2008. *Une approche basée sur la communauté dans les opérations du UNHCR*. Genève, Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Disponible à l'adresse : <http://www.unhcr.org/47f0a0232.pdf> [Consulté le 8 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/DVF2-K66V>

Van Balen, K. 2008. La grille de Nara : Un schéma d'évaluation fondé sur le document de Nara concernant l'authenticité. *Bulletin APT*, 39(2/3) : 39-45. Disponible à l'adresse : <http://orcp.hustoj.com/wp-content/uploads/2016/01/2008-The-Nara-Grid-An-Evaluation-Scheme-Based-on-the-Nara-Documents-on-Authenticity.pdf> [Consulté le 17 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/DL8A-E32V>

Étape 2 : Évaluation post-aléa des dommages sur site et des risques

Abarquez, I. & Murshed, Z. 2004. *Manuel des praticiens sur le terrain, Gestion communautaire des risques de catastrophe*. Thaïlande, Centre asiatique de préparation aux catastrophes Disponible à l'adresse : <https://www.adpc.net/igo/category/ID428/doc/2014-xCSf71-ADPC-12handbk.pdf> [Consulté le 29 Avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/2PU2-V57Q>

BC Housing. 2018. *Évaluation rapide des dommages*. Burnaby, BC Housing. Disponible à l'adresse : <https://www.bchousing.org/about/rapid-damage-assessment> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/686P-5JFE>

Centre de transfert de technologie du Connecticut. 2010. *Équipement de protection pour les travailleurs victimes de l'ouragan après une inondation*. Connecticut, École d'ingénierie, Université du Connecticut. Disponible à l'adresse : <https://www.t2center.uconn.edu/pdfs/SAFETY%20BRIEF%202010-7.pdf> [Consulté le 9 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/LG2T-FTDZ>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (FEMA). 2016. *Manuel d'exploitation pour l'évaluation des dommages : Guide d'évaluation des dommages et des impacts*. Washington, DC, FEMA. Disponible à l'adresse : <https://www.fema.gov/media-library-data/1459972926996-a31eb90a2741e86699ef34ce2069663a/PDAManualFinal6.pdf> [Consulté le 31 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/B3HC-8W2P>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence Fédérale de gestion des situations d'urgence (FEMA). 2017. *Glossaire ICS* Washington, DC, FEMA. Disponible à l'adresse : <https://training.fema.gov/emiweb/is/icsresource/assets/icsglossary.pdf> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/CF9H-D462>

Dorge, V. & Jones, S.L. 1999. *Établir un Plan d'urgence : Un Guide pour les musées et autres institutions culturelles*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/emergency_plan.pdf [Consulté le 14 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QZ7N-BRCK>

Esri. 2018. *Qu'est-ce qu'un SIG ?* California, Esri. Disponible à l'adresse : <http://www.esri.com/what-is-gis> [Consulté le 7 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/W3R9-TGSU>

Conseil des collections du patrimoine. 1998e. *reCollections : Gestion des collections en Australie - Gestion des hommes*. Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aicm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/5_managing_people.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/RR45-BJDW>

Comité permanent inter-organisations. 2011. *Directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations sur la protection des personnes en cas de catastrophe naturelle*. Washington DC, Projet Brookings – Bern sur les déplacements internes. Disponible à l'adresse : <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Operational%20Guidelines.pdf> [Consulté le 27 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) 2010. *Méthodologie pour l'évaluation et l'atténuation après le séisme en Haïti le 12 janvier 2010*. Paris, ICOMOS. Disponible à l'adresse : http://www.r-dmuch.jp/en/project/itc/training_guide/sections/section_3/files/ICOMOS_Haiti_Methodology.pdf [Consulté le 6 mars 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/QYZ7-F93W>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (FICR). 2017. *Gestion des risques et des catastrophes*. Genève, FICR Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

Comité national japonais de l'ICOMOS. 2011. *Le grand séisme du Japon oriental, Rapport sur les dommages causés au patrimoine culturel*. Tokyo, Comité national Japonais de l'ICOMOS. Disponible à l'adresse : http://www.japan-icomos.org/pdf/earthquake_report_20111120.pdf [Consulté le 17 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/5QBL-ZNL7>

Kazama, M. & Noda, T. 2012. Statistiques des dommages (Synthèse des dommages causés par le séisme de Tohoku au large de la côte Pacifique en 2011). *Sols et fondations*, 52(5) : 780–792. Disponible à l'adresse : https://ac.els-cdn.com/S0038080612000947/1-s2.0-S0038080612000947-main.pdf?_tid=5336a9ea-099d-4a11-90e0-7a279e5e7c0f&cdnat=1523211272_73407c2fab7877a8c3a6273e2f1adbb6 [Consulté le 16 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Y4M9-XE7R>

Kunwar, R.R. & Chand, U. 2016. Catastrophes naturelles et tourisme lié au patrimoine Une étude sur les impacts du séisme à Bhaktapur, au Népal. *Revue du tourisme et de l'hôtellerie*, 6. Disponible à l'adresse : <https://www.nepjol.info/index.php/JTHE/article/viewFile/14766/11970> [Consulté le 27 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3H2R-68BK>

Oxford University Press (OUP). 2018. *Oxford Living Dictionary*. Oxford, OUP. Disponible à l'adresse : <https://en.oxforddictionaries.com/> [Consulté le 20 janvier 2018].

Russell, R. & Winkworth, K. 2009. *Importance 2.0 : Guide d'évaluation de l'importance des collections*. Adelaide, Collections Council of Australia Ltd. Disponible à l'adresse : <https://www.arts.gov.au/sites/g/files/net1761f/significance-2.0.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/GJ8G-ERAN>

Sheehan, M. 2013. Améliorer l'évaluation des catastrophes : L'application mobile déconnectée utilise ArcGIS Online. Salt Lake City, WebMap Solutions. Disponible à l'adresse : <http://www.esri.com/~media/Files/Pdfs/news/arcuser/0613/disasterassess.pdf> [Consulté le 31 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3Z5C-6BBR>

Tateishi, T. 2014. Vue d'ensemble des biens touchés par la catastrophe lors du grand séisme survenu dans l'est du Japon en mars 2011. *La bio-détérioration microbienne des biens culturels, Actes du Colloque international sur la conservation et la restauration des biens culturels, 2012*. Tokyo, Institut national de recherche pour les biens culturels. Disponible à l'adresse : http://www.tobunken.go.jp/~ccr/pub/symp2012/symp2012_03.pdf [Consulté le 16 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/P4EG-M7KS>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2014. *Évaluations des besoins post-catastrophe*. Genève, PNUD. Disponible à l'adresse : www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/crisis-prevention-and-recovery/pdna.html [Consulté le 29 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/8APF-KE8K>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540e.pdf> [consulté le 1^{er} février 2018].

Lien permanent : <http://perma.cc/5ZXN-XCPV>

Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitéesur les indicateurs et la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe*. Genève, Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://www.preventionweb.net/publications/view/51748> [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/TR42-CA9D>

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU-SIPC) 2009. *Terminologie UNISDR sur la prévention des risques de catastrophe*. Genève, ONU-SIPC Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyEnglish.pdf [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU-SIPC) 2017. *Terminologie – C*. Genève, ONU-SIPC Disponible à l'adresse : <https://www.unisdr.org/we/inform/terminology#letter-c> [Consulté le 5 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Étape 3 : Sécurité et stabilisation

Institut Australien pour la conservation du patrimoine culturel. 2017. *Glossaire visuel*. Canberra, Institut Australien pour la conservation du patrimoine culturel. Disponible à l'adresse : <https://aiccm.org.au/conservation/visual-glossary> [Consulté le 22 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/4P8N-5GBP>

Conseil international des monuments et des sites d'Australie (ICOMOS) 2013. *La Charte de Burra : La Charte de l'ICOMOS Australie pour les sites d'importance culturelle, 2013*. Burwood, ICOMOS. Disponible à l'adresse : <http://australia.icomos.org/wp-content/uploads/The-Burra-Charter-2013-Adopted-31.10.2013.pdf> [Consulté le 21 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/ULL9-UY9U>

Mémorial australien de la guerre. s.d. *Conseils de conservation : Nettoyage des objets abimés par la suie*. Canberra, Mémorial australien de la guerre. Disponible à l'adresse : <https://www.awm.gov.au/about/our-work/projects/soot> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Q38H-G6KT>

Institut Canadien de Conservation. 2007. Séchage par congélation sous vide d'artefacts archéologiques. *Institut canadien de conservation. (ICC) Notes 4/2*. Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Canada. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/conservation-institute/services/conservation-preservation-publications/canadian-conservation-institute-notes/vacuum-freeze-drying-archaeological-artifacts.html> [Consulté le 12 octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QRP8-LYKA>

Institut Canadien de Conservation. 2017. *Agents de détérioration*. Ottawa, Ministère des Travaux publics et du Gouvernement du Canada. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/conservation-institute/services/agents-deterioration.html> Consulté le 22 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/S65F-KNA5>

Institut Canadien de Conservation. 2017. *Soin des objets et collections*. Ottawa, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Canada. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/en/conservation-institute/services/agents-deterioration.html> Consulté le 22 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/ZDG8-Y4UU>

Corpo Nazionale dei Vigili del Fuoco – Università degli Studi di Udine. 2011. *Manuale Opere Provvisoriale, l'intervento tecnico urgente in emergenza sismica*. Rome, Ministero dell'Interno. Disponible (en italien) à l'adresse : <http://www.vigilfuoco.it/allegati/STOP/ManualeSTOP.pdf> [Consulté le 24 Octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/AP8A-22L2>

Daniels, B.I. & Wegener, C. 2016. Patrimoine en péril : Protéger les musées en période de conflit. Musée, Alliance américaine des musées.

Lien permanent : <https://perma.cc/R9HQ-6Z8L>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (FEMA). 2008. *Glossaire – Formation sur le système de commandement des incidents, mai 2008*. Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure. Disponible à l'adresse : <https://training.fema.gov/emiweb/is/icsresource/assets/icsglossary.pdf> [Consulté le 14 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/RHW4-EAFV>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (FEMA). 2009. Module 2a « Bases de l'étayage » du technicien en effondrement structurel du programme national de recherche et de sauvetage en milieu urbain (FEMA, É.-U.). Washington, DC, FEMA. Disponible à l'adresse : <https://www.fema.gov/pdf/emergency/usr/module2a.pdf> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/WF28-Q5QU>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence.(FEMA) 2015. *Élimination des débris et élimination des déchets dangereux*. Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure. Disponible à l'adresse : <https://www.fema.gov/disposing-debris-removing-hazardous-waste> [Consulté le 11 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3CNY-ZNQF>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence.(FEMA) 2018. *Récupérer de précieux héritages après des inondations*. Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure. Disponible à l'adresse : <https://www.fema.gov/news-release/2003/09/23/reclaiming-precious-heirlooms-flood-waters> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/XY64-GPM6>

Département de la sécurité intérieure, Direction de la science et de la technologie, Division de la protection des infrastructures et de la gestion des catastrophes. 2011. *Guide pratique des techniques de stabilisation et d'étalement des bâtiments*. Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure. Disponible à l'adresse : <https://www.dhs.gov/xlibrary/assets/st/st-120108-final-shoring-guidebook.pdf> [Consulté le 24 octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/ZN3R-NRWU>

Département de l'Intérieur. 2006. *Foire aux questions sur les collections de musées contaminées*. Washington, DC, Département de l'Intérieur des États-Unis. Disponible à l'adresse : https://www.doi.gov/sites/doi.gov/files/migrated/museum/upload/Contaminated_Collections_FAQs.pdf [Consulté le 20 décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/DX5W-UJN8>

Dorge, V. & Jones, S.L. 1999. *Établir un Plan de réponse aux situations d'urgence : Un Guide pour les musées et autres institutions culturelles*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications/pdf_publications/pdf/emergency_plan.pdf [Consulté le 14 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QZ7N-BRCK>

El-Habashi, A. 2016. Glossaire du cours. Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise Document de cours non publié, 2-29 juin 2016, Washington, DC, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), et Smithsonian Institution.

Grimaz, S., Cavriai, M., Mannino, E., Munaro, L., Bellizzi, M., Bolognese, C., Caciolai, M., D'Odorico, A., Maiolo, A., Ponticelli, L., Barazza, F., Malisan, P. & Moretti, A. 2010. *Vademecum, STOP, Modèles d'étalement et Procédures opérationnelles pour le soutien des bâtiments endommagés par les séismes. Rome, Ministère de l'Intérieur - Service italien des sapeurs-pompiers* Disponible à l'adresse : http://sprint.uniud.it/sites/default/files/Vademecum_STOP_eng_0.pdf [Consulté le 24 octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/62JX-UGLP>

Healthy Buildings International. 2017. Procédures de nettoyage des eaux de crue, Qualité de l'environnement intérieur. Healthy Buildings International. Disponible à l'adresse : <http://healthybuildings.com/services/indoor-air-quality/flood-cleanup-procedure/> [Consulté le 11 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/H332-2QLS>

Conseil des collections du patrimoine. 1998a. *reCollections : Conservation des collections en Australie - Conservation du patrimoine culturel 1*. Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/1_caring_for_cultural_material_1.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/9DS2-DRPA>

Conseil des collections du patrimoine. 1998b. *reCollections : Conservation des collections en Australie - Conservation du patrimoine culturel 2*. Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/2_caring_for_cultural_material_2.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/49CQ-QVUV>

Conseil des collections du patrimoine. 1998d. *reCollections : Conservation des collections en Australie - Gestion des collections*. Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/4_managing_collections.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/5NAY-J562>

Conseil des collections du patrimoine. 1998f. *reCollections, Conservation des collections en Australie - Manutention, transport, stockage et exposition..* Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/6_htsd.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/5XRJ-U9R3>

L'Angleterre historique. 2015. *Inondations et monuments historiques*. Swindon, L'Angleterre historique. Disponible à l'adresse : <https://content.historicengland.org.uk/images-books/publications/flooding-and-historic-buildings-2ednrev/heag017-flooding-and-historic-buildings.pdf/> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/M66M-3E8L>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.sd *Le kit Abris de la FICR*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/PageFiles/95526/publications/D.03.a.07.%20IFRC%20shelter-kit-guidelines-EN-LR.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Ry5Z-DEU3>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2015. *Cadre en bambou de la FICR pour abris d'urgence et toitures de secours - Fiches techniques*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/Shelter/IFRC-bamboo-frame-A4-FINAL-EN-2015.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/S7YY-78MG>

Jamal, H. 2017. Structures à ossature - Types de structures à ossature. *AboutCivil.org*. Disponible à l'adresse : <https://www.aboutcivil.org/frame-structures-definition-types.html> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/4KQE-XVQP>

Kelley, S. 2010. *Méthodologie ICOMOS pour l'évaluation et l'atténuation après le séisme en Haïti le 12 janvier 2010*. Haïti, ICOMOS, Disponible à l'adresse : http://www.r-dmuch.jp/en/project/itc/training_guide/sections/section_3/files/ICOMOS_Haiti_Methodology.pdf [Consulté le 21 décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/PNF6-CEL9>

Ko, K.M. 2016. *Sauvegarde de la tradition des marionnettes et des arts du spectacle du Myanmar*. Berne, Rapport pour la Direction du développement et de la coopération Suisse. Disponible à l'adresse : <http://www.cujucr.com/downloads/Individual%20Articles/13/vol13%20Kyaw%20Myo%20Ko.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/QS4B-H593>

Levitan, A. 1993. Traitement d'urgence des meubles et objets en bois imbibés d'eau. *Service des parcs nationaux Conserve O Gram*, 7(7). Washington, DC, Département de l'Intérieur des États-Unis. Disponible à l'adresse : <https://www.nps.gov/museum/publications/conserveogram/07-07.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/4J9T-SFVZ>

Levy, M. & Salvadori, M. 1992. *Why Buildings Fall Down: How Structures Fail*. London, W.W. Norton & Co. Disponible à l'adresse : <https://civiltechnocrats.files.wordpress.com/2013/11/82003327-why-buildings-fall-down-how-structures-fail.pdf> [Consulté le 16 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/B3XW-HJ4F>

Merriam-Webster. 2018a. *Définition de Premier Répondant*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/first%20responder> [Consulté le 18 février 2018].

Merriam-Webster. 2018b. *Définition de Charge*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/load> [Consulté le 18 février 2018].

Merriam-Webster. 2018c. *Définition d'étayage*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/shore> [Consulté le 18 février 2018].

Centre national pour la technologie et la formation en Conservation (NCPTT) du Service des Parcs Nationaux et Division de la Préservation Historique de la Louisiane (LDHP) 2015. *Un patrimoine résilient - Protéger vos bâtiments historiques contre les catastrophes naturelles*. Natchitoches, Northwestern State University. Disponible à l'adresse : <https://www.crt.state.la.us/Assets/OCd/hp/uniquely-louisiana-education/Disaster-Recovery/GOHSEP%20BOOKLET%20Final%20For%20Web.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/DL4P-3BFZ>

Ministère des entreprises, de l'innovation et de l'emploi de la Nouvelle-Zélande (MBIE) Hikina Whakatutuki. 2014. *Évaluation rapide de l'utilisabilité des bâtiments après une catastrophe - Inondations*. Wellington, MBIE. Disponible à l'adresse : <http://www.building.govt.nz/assets/Uploads/managing-buildings/post-emergency-building-assessment/flooding-field-guide-1-1.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/N98E-X9RY>

PROMEDHE. 2017. *PROMEDHE* Accueil Rome, Département Italien de la Protection Civile. Disponible à l'adresse : <http://www.promedhe.eu/> [Consulté le 5 octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/7MHJ-RK9L>

Russell, R. & Winkworth, K. 2009. *Importance 2.0^o: Guide d'évaluation de l'importance des collections*. Canberra, Collections Council of Australia Ltd. Disponible à l'adresse : <https://www.arts.gov.au/sites/g/files/net1761/f/significance-2.0.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/GJ8G-ERAN>

Scott, M. 2003. *Feux de brousse... Protégez vos biens les plus précieux*. Melbourne, Université de Melbourne. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/AICCM_Brochures/bushfire-protection.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/8KVN-5YJQ>

Smithsonian Institute. *Opérations de préservation d'urgence réalisées au Musée Syrien de la Mosaïque de Ma'arra*. Washington, DC, Smithsonian Institute. Disponible à l'adresse : <http://newsdesk.si.edu/releases/emergency-preservation-activities-completed-syria-s-ma-arra-mosaic-museum> [Consulté le 4 octobre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/UAP5-2D7Y>

Bibliothèque d'État de Queensland. 2014a. *Prendre soin de vos collections : Récupération de collections endommagées par l'eau*. Brisbane, gouvernement du Queensland. Disponible à l'adresse : http://www.slq.qld.gov.au/__data/assets/pdf_file/0005/128984/Caring-for-your-collections-Salvaging-water-damaged-collections.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/8V9X-YFNS>

Bibliothèque d'État de Queensland 2014b. *Prendre soin de vos collections : Collections endommagées par l'eau gelée ou infestées d'insectes*. Brisbane, gouvernement du Queensland. Disponible à l'adresse : http://www.slq.qld.gov.au/__data/assets/pdf_file/0004/128983/Caring-for-your-collections-Freezing-water-damaged-and-insect-infested-collections.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/V6KB-XKZL>

Tandon, A. 2016. *Patrimoine en péril : Évacuation d'urgence des collections du patrimoine*. Paris, UNESCO & Rome, ICCROM. Disponible à l'adresse : https://www.iccrom.org/wp-content/uploads/Endangered-Heritage_INTERACTIVE.pdf [Consulté le 14 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3NLF-2JYW>

Van Balen, K. 2008. La grille de Nara : Un schéma d'évaluation fondé sur le document de Nara relatif à l'authenticité. *Bulletin APT*, 39(2/3) : 39–45. Disponible à l'adresse : <http://orcp.hustoj.com/wp-content/uploads/2016/01/2008-The-Nara-Grid-An-Evaluation-Scheme-Based-on-the-Nara-Documents-on-Authenticity.pdf> [Consulté le 17 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/DL8A-E32V>

Étape 4 : Relèvement rapide

Associazione Culturale Territori L'Aquila. 2012. *Laboratorio Città*. L'Aquila, Associazione Culturale Territori. Disponible (en italien) à l'adresse : <https://territoriaq.com/2012/11/26/266/> [Consulté le 8 janvier 2018].

Lien permanent: <https://perma.cc/283S-B89H>

Bailey, S., Pavanello, S., Elhawary, S. & O'Callaghan, S. 2009. *Le relèvement rapide : vue d'ensemble des débats politiques et des défis opérationnels*. Londres, Document de travail du Groupe politique humanitaire, Overseas Development Institute. Disponible à l'adresse : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5638.pdf> [Consulté le 10 décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/927F-UPE2>

Imagerie du patrimoine culturel. 2018. *Photogrammétrie*. Disponible à l'adresse : <http://culturalheritageimaging.org/Technologies/Photogrammetry/> [Consulté le 17 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Z4YF-WWSW> <http://www.conflictrecovery.org/bin/dfid-conflictassessmentguidance.pdf> [Consulté le 20 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/XFC9-4HMN>

Conseil des collections du patrimoine. 1998c. *reCollections : Gestion des collections en Australie - Dommages et dégradation*. Canberra, Conseil des collections du patrimoine. Disponible à l'adresse : https://aiccm.org.au/sites/default/files/docs/reCollections/3_damage_and_decay.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/527E-WB8U>

L'Angleterre historique. 2018. *Numérisation laser 3D pour le patrimoine : Conseils et orientations sur l'utilisation du balayage laser en archéologie et en architecture*, 3e édition. Londres, L'Angleterre historique. Disponible à l'adresse : <https://content.historicengland.org.uk/images-books/publications/3d-laser-scanning-heritage/hea9155-3d-laser-scanning.pdf> [Consulté le 17 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/YLM5-LQL2>

Groupe de travail en Cluster du Comité permanent inter-organisations sur le Relèvement rapide. 2006. *Mise en œuvre du relèvement rapide*. Genève, Comité permanent inter-organisations. Disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/26FB981DE9BEE0E3852571C000560D35-iasc-earlyrecovery-jul2006.pdf> [Consulté le 16 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/7BK3-8KFP>

Groupe de travail en Cluster du Comité permanent inter-organisations sur le Relèvement rapide. 2008. *Note d'orientation sur le relèvement rapide, avril 2008*. Genève, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/crisis-prevention-and-recovery/guidance-note-on-early-recovery-cwger-april-2008.html> [Consulté le 13 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/H9SG-6CTF>

Meskell, L. 2002. Patrimoine négatif et maîtrise du passé en archéologie. *Anthropological Quarterly*, 75(3) : 557–574. Disponible à l'adresse : <https://canvas.brown.edu/courses/949664/files/47749506/download?wrap=1> [Consulté le 7 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/QZ4H-DCCX>

National Geographic Society. 2017. *Système d'information géographique (SIG)*. Washington, DC, National Geographic Society. Disponible à l'adresse : <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/geographic-information-system-gis/> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/XU43-PRHP>

Spano, V. 2017. *Participation de la communauté à la reconstruction après une catastrophe : le cas italien de la ville de L'Aquila..* Cottbus-Senftenberg, Université de technologie du Brandebourg (Thèse de master). Disponible à l'adresse : https://www.academia.edu/36199562/COMMUNITY_INVOLVEMENT_IN_POST-DISASTER_RECONSTRUCTION_THE_ITALIAN_CASE_OF_THE_CITY_OF_LAQUILA [Consulté le 4 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/27SU-S9UV>

Tandon, A., Pradhan, M., Hebatallah, A., Pradhananga, N. & Cotte, S. 2017. Renforcement des capacités de relèvement des collections muséales au Népal après une catastrophe. Dans J. Bridgland, éd. *18e Conférence triennale ICOM-CC, avant impression. Copenhague, 4–8 Septembre 2017*. Paris, Conseil international des musées. Disponible à l'adresse : https://www.iccom.org/sites/default/files/2017-12/tandon_pradhan_2017_building_capacity_for_pd_recovery.pdf [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3BXJ-NGT2>

Till, K.E. & Kuusisto-Arponen, A.K. 2015. Vers des géographies responsables de la mémoire : Complexités du lieu et Éthique du souvenir. *Erdkunde*, (69/4) : 291–306. Disponible à l'adresse : http://eprints.maynoothuniversity.ie/9001/1/KT_erdkunde%202015.pdf [Consulté le 5 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/H4BB-9XW9>

Tolles, E.L., Kimbro, E.E., & Ginell, W.S. 2002. *Planning and Engineering Guidelines for the Seismic Retrofitting of Historic Adobe Structures*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : https://getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/seismic_retrofitting.pdf [Consulté le 13 Janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/6TCW-WUPX>

Nations Unies. 2018. La Consolidation de la paix et les Nations Unies. New York, Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pbun.shtml> [Consulté le 7 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/62EJ-FPM2>

Programme des Nations Unies pour le développement. 2009. *Relèvement rapide, réduction de la vulnérabilité et réduction des risques de catastrophe : Contribution au Rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophes* de la SIPC 2009. Genève, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse : <https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:wINetgnLQhQJ:https://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/background-papers/documents/Chap5/thematic-progress-reviews/recovery/UNDPBCPR-ERT.doc+&cd=3&hl=en&ct=clnk&gl=my&client=firefox-b-ab> [Consulté le 13 janvier 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/27P5-P7DA>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2016. *La réouverture des musées népalais après le séisme*. Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse : <https://en.unesco.org/news/nepal-s-museums-re-opening-post-earthquake> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/BA5G-ZUNB>

Convention du Patrimoine Mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 2018. *Revue du patrimoine mondial*, 86. Londres, UNESCO. Disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002612/261275e.pdf> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/P8M5-GR53>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2017. *Terminologie – Reconstruire en mieux*. Genève, PreventionWeb, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : <https://www.preventionweb.net/english/professional/terminology/> [Consulté le 16 janvier 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/Calca3D78-H6DJ>

Secrétaire général des Nations Unies. 2010. *Note d'orientation du secrétaire général : L'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle*. New York, Secrétaire Général des Nations Unies. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/ruleoflaw/files/TJ_Guidance_Note_March_2010FINAL.pdf [Consulté le 7 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/A8H5-DPTK>

Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies 1987. Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement : *Notre avenir à tous*. Oxford, Oxford University Press. Disponible à l'adresse : <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf> [Consulté le 19 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/U3SD-AKMZ>

Viviamolaq s.d. *Viviamolaq Accueil*. L'Aquila, Viviamolaq. Disponible (en italien) à l'adresse : <https://viviamolaq.blogspot.sg/> [Consulté le 8 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Y8FT-6Y7S>

Glossaire

Abarquez, I. & Murshed, Z. 2004. *Manuel des praticiens sur le terrain, Gestion communautaire des risques de catastrophe.* Thaïlande, Centre asiatique de préparation aux catastrophes Disponible à l'adresse : <https://www.adpc.net/igo/category/ID428/doc/2014-xCSf71-ADPC-12handbk.pdf> [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/2PU2-V57Q>

Bailey, S., Pavanello, S., Elhawary, S. & O'Callaghan, S. 2009. *Le relèvement rapide : vue d'ensemble des débats politiques et des défis opérationnels.* Londres, Document de travail du Groupe politique humanitaire, Overseas Development Institute. Disponible à l'adresse : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5638.pdf> [Consulté le 10 décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/927F-UPE2>

Cockburn, A. 2001. *Rédaction de cas d'utilisation efficaces.* New Jersey, Addison-Wesley. Disponible à l'adresse : <http://alistair.cockburn.us/get/2465> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/8LKF-RYNJ>

Collections Trust 2018, *Registre des acquisitions.* Londres, Collections Trust. Disponible à l'adresse : <https://collectionstrust.org.uk/resource/accession-registers/> [Consulté le 12 juillet 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/J4GF-WHWN>

Imagerie du Patrimoine Culturel 2018. *Photogrammétrie.* Disponible à l'adresse : <http://culturalheritageimaging.org/Technologies/Photogrammetry/> [Consulté le 17 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/Z4YF-WWSW>

Département de l'Intérieur. 2006. *Foire aux questions sur les collections de musées contaminées.* Washington, DC, Département de l'Intérieur des États-Unis. Disponible à l'adresse : https://www.doi.gov/sites/doi.gov/files/migrated/museum/upload/Contaminated_Collections_FAQs.pdf [Consulté le 20 décembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/DX5W-UJN8>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence.(FEMA) 2009. *Module 2a « Bases de l'étayage » du technicien en effondrement structurel du programme national de recherche et de sauvetage en milieu urbain (FEMA, É.-U.)* Washington D.C. FEMA. Disponible à l'adresse : <https://www.fema.gov/pdf/emergency/usr/module2a.pdf> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/WF28-Q5QU>

Département Fédéral de la Sécurité Intérieure, Agence fédérale de gestion des situations d'urgence. 2017. *Glossaire ICS* Washington, DC, Département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Disponible à l'adresse : <https://training.fema.gov/emiweb/is/icsresource/assets/icsglossary.pdf> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/CF9H-D462>

Dorge, V. & Jones, S.L. 1999. *Établir un Plan d'urgence : Un Guide pour les musées et autres institutions culturelles*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/emergency_plan.pdf [Consulté le 14 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QZ7N-BRCK>

El-Habashi, A. 2016. Glossaire du cours. Aide d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en temps de crise Document de cours non publié, 2-29 juin 2016, Washington, DC, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), et Smithsonian Institution.

L'Angleterre historique. 2018. *Numérisation laser 3D pour le patrimoine : Conseils et orientations sur l'utilisation du balayage laser en archéologie et en architecture, 3e édition*. Londres, L'Angleterre historique. Disponible à l'adresse : <https://content.historicengland.org.uk/images-books/publications/3d-laser-scanning-heritage/heag155-3d-laser-scanning.pdf/> [Consulté le 17 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/YLM5-LQL2>

Comité permanent inter-organisations. 1994. Définition des situations d'urgence complexes. Groupe de travail du Comité permanent inter-organisations, XVI^e réunion, 30 novembre 1994, Genève, Comité permanent Inter-organisations. Disponible à l'adresse : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/WG16_4.pdf [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/973S-7TEU>

Comité permanent inter-organisations. 2011. *Directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations sur la protection des personnes en cas de catastrophe naturelle..* Washington, DC, Projet Brookings-Bern sur les déplacements internes. Disponible à l'adresse : <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Operational%20Guidelines.pdf> [Consulté le 27 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85SP-6HKW>

Comité permanent inter-organisations. 2012. Activation d'urgence de l'ensemble du système humanitaire : *Définition et procédures*. Genève, Comité permanent inter-organisations. Disponible à l'adresse : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/legacy_files/2.%20System-Wide%20%28Level%203%29%20Activation%20%2820Apr12%29.pdf [Consulté le 2 Juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/CQU7-FLK2>

Organisation internationale de protection civile. 2017. *Catastrophes*. Genève, Organisation internationale de protection civile. Disponible à l'adresse : <http://www.icdo.org/en/disasters/> [Consulté le 2 juin 2017].

ICOMOS – Conseil International des Monuments et des Sites 2002. *Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS - Principes et Directives pour la gestion du tourisme dans les lieux d'importance culturelle et patrimoniale*. Charenton-le-Pont, Comité international du tourisme culturel de l'ICOMOS.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2010. *Manuel de planification de projet / programme*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/Global/Publications/monitoring/PPP-Guidance-Manual-English.pdf> [Consulté le 8 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/3Q8E-EU7M>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Aléas complexes/anthropiques : Situations d'urgence complexes*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/about-disasters/definition-of-hazard/complex-emergencies/> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/X8XD-HBC6>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Planification de Contingence*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/preparing-for-disaster/disaster-preparedness-tools/contingency-planning-and-disaster-response-planning/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/W2BZ-U92R>

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2017. *Gestion des risques et des catastrophes*. Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Disponible à l'adresse : <http://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/> [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/WP7R-ELK8>

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). n.d. *Analyse de situation – - Une Approche et une méthode d'analyse du contexte des projets et programmes*. Gland, Union internationale pour la conservation de la nature. Disponible à l'adresse : http://cmsdata.iucn.org/downloads/approach_and_method.pdf [Consulté le 9 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/EG6K-E3TQ>

Jamal, H. 2017. Structures à ossature - Types de structures à ossature. *AboutCivil.org*. Disponible à l'adresse : <https://www.aboutcivil.org/frame-structures-definition-types.html> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/4KQE-XVQP>

Letellier, R. 2007. *Enregistrement, documentation et gestion de l'information pour la conservation des lieux patrimoniaux, Principes directeurs*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/guiding_principles.pdf [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/QW3W-FA9U>

Levy, M. & Salvadori, M. 1992. *Why Buildings Fall Down : How Structures Fail*. London, W.W. Norton & Co. Disponible à l'adresse : <https://civiltechnocrats.files.wordpress.com/2013/11/82003327-why-buildings-fall-down-how-structures-fail.pdf> [Consulté le 16 novembre 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/B3XW-HJ4F>

Merriam-Webster. 2017. *Définition de l'inventaire*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/inventory> [Consulté le 30 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/V2C8-YBA9>

Merriam-Webster. 2018a. *Définition de Premier Répondant*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse: <https://www.merriam-webster.com/dictionary/first%20responder> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/6CW4-VCTE>

Merriam-Webster. 2018b. *Définition de Charge*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/load> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/3BWH-FSC4>

Merriam-Webster. 2018c. *Définition d'étayage*. Springfield, Merriam-Webster, Incorporated. Disponible à l'adresse : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/shore> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/QK5P-TLYX>

National Geographic Society. 2017. *Système d'information géographique (SIG)*. Washington, DC, National Geographic Society. Disponible à l'adresse : <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/geographic-information-system-gis/> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/XU43-PRHP>

Service des parcs nationaux. 2017. *Définitions – Préservation Maintenance*. Washington, DC, Département de l'Intérieur des États-Unis. Disponible à l'adresse : https://www.nps.gov/dscw/definitionsdc_p.htm#preservmain [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/4EVW-LK9W>

Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence. 2013. *Évaluation des dommages*. Port of Spain, Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago. Disponible à l'adresse : <http://www.odpm.gov.tt/node/70> [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/6PUJ-5Z24>

Oxford University Press. 2018a. *Définition de Dommage*. Oxford Living Dictionary. Oxford, Oxford University Press. Disponible à l'adresse : <https://en.oxforddictionaries.com/> [Consulté le 20 janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/5XGA-8SYQ>

Oxford University Press. 2018b. *Définition de prioriser*. Oxford Living Dictionary. Oxford, Oxford University Press. Disponible à l'adresse : <https://en.oxforddictionaries.com/definition/prioritize> [Consulté le 23 juin 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/2Z4V-2UKN>

Commission de planification et de développement des ressources. 2003. Comprendre ce que sont les Biens du Patrimoine *State of the Environment, Tasmania, 2003*. Hobart. Ministère de la Justice, Gouvernement de Tasmanie. Disponible à l'adresse : <http://soer.justice.tas.gov.au/2003/copy/73/index.php> [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/CNS7-SZNA>

Russell, R. & Winkworth, K. 2009. *Importance 2.0 : Guide d'évaluation de l'importance des collections*. Canberra, Collections Council of Australia Ltd. Disponible à l'adresse : <https://www.arts.gov.au/sites/g/files/net1761ff/significance-2.0.pdf> [Consulté le 18 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/GJ8G-ERAN>

Tolles, E.L., Kimbro, E.E., & Ginell, W.S. 2002. *Planning and Engineering Guidelines for the Seismic Retrofitting of Historic Adobe Structures*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute. Disponible à l'adresse : https://getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/seismic_retrofitting.pdf [Consulté le 13 Janvier 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/6TCW-WUPX>

Département des affaires humanitaires des Nations Unies. 1992. *Glossaire international des termes relatifs à la gestion des catastrophes*. Genève, Département des affaires humanitaires des Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/004DFD3E15B69A67C1256C4C006225C2-dha-glossary-1992.pdf> [Consulté le 2 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/F5AP-ACVD>

Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe..* Genève, Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://www.preventionweb.net/publications/view/51748> [Consulté le 22 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/TR42-CA9D>

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. 2009. *Terminologie UNISDR sur la prévention des risques de catastrophe*. Genève, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyEnglish.pdf [Consulté le 8 juin 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/85M4-6TB9>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2017. *Terminologie – Reconstruire en mieux*. Genève, PreventionWeb, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : <https://www.preventionweb.net/english/professional/terminology/> [Consulté le 16 janvier 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/3D78-H6DJ>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2017. *Terminologie*. Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : <https://www.unisdr.org/we/inform/terminology> [Consulté le 5 mai 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/L88V-8EBA>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2018. Termes issus des Directives opérationnelles Aléas d'origine humaine et technologique. Considérations pratiques pour la prise en compte des aléas d'origine humaine et technologique dans la réduction des risques de catastrophe. Genève, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Disponible à l'adresse : https://www.unisdr.org/files/54012_manmadetechhazards.pdf [Consulté le 29 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/6PKN-W9ND>

Secrétaire Général des Nations Unies. 2010. *Note d'orientation du Secrétaire général : L'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle* New York, Secrétaire Général des Nations Unies. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/ruleoflaw/files/TJ_Guidance_Note_March_2010FINAL.pdf [Consulté le 7 avril 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/A8H5-DPTK>

Commission de statistique et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. 2000. Terminologie des métadonnées statistiques. Commission de statistique et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe Conférence des statisticiens européens - Normes et études statistiques n° 53, Genève, Nations Unies. Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/UNECE_TERMINOLOGY_STAT_METADATA_2000_EN.pdf [Consulté le 27 avril 2017].

Lien permanent : <https://perma.cc/NG4Z-V7YE>

Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies 1987. *Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement : Notre avenir à tous*. Oxford, Oxford University Press. Disponible à l'adresse : <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf> [Consulté le 19 février 2018].

Lien permanent : <https://perma.cc/U3SD-AKMZ>

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2009, Framework for Cultural Statistics Handbook, Quebec Canada, UNESCO Institute for Statistics.

Disponible à l'adresse: [Consulté le 20 Juillet 2020]

Lien permanent : <https://perma.cc/7PRG-8SMV>

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2003. Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse : <https://ich.unesco.org/en/convention> [Consulté le 20 Juillet 2020].

Lien permanent : <http://perma.cc/5ZXN-XCPV>

#culturecannotwait



Prince Claus Fund for
Culture and Development

Herengracht 603
1017 CE Amsterdam
Pays-Bas
+31 20 3449 160
www.princeclausfund.org



Via di San Michele 13
00153 Rome
Italie
+39 06585531
www.iccrom.org

© ICCROM and Prince Claus Fund for Culture and Development 2020
ISBN 978-92-9077-296-5

Publié grâce au généreux soutien de
la Principauté de Monaco.



MANUEL DE REFERENCE DES PATRONS AU COURS D'URGENCE

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014

Document de référence pour les patrons de la région de la capitale nationale

Version 1.0 - 2014